REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

PREPARATION DU SOMMET MONDIAL

SUR LA TRANSFORMATION DE L'EDUCATION 2022

DEVELOPPEMENT DE LA VISION COMMUNE DE L'AVENIR DE L'EDUCATION ET LE RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE ET PUBLIC

Rapport Final des consultations nationales

Septembre 2022

Table des matières

Table des sigles et acronymes 4
Liste des encadrés 6
Résumé analytique 7
1. Introduction 12
1.1. Justification des consultations 12
1.2. Méthodologie adoptée 13
1.2.1. Principes méthodologiques 13
1.2.1.1. Adoption d'une approche pangouvernementale 13
1.2.1.2. Adoption d'une approche inclusive et nationale intégrant toutes les régions 13
1.2.1.3. Adoption d'une approche mettant l'accent sur la jeunesse 13
1.3. Brève description des structures et acteurs rencontrés 13
1.4. Traitement, analyse des données et rapportage 14
1.5. Difficultés et limites 14
2. Résultats des consultations 14
2.1. Des écoles inclusives, équitables, sûres et saines 14
2.1.1. Etat des lieux et avancées majeures 14
2.1.2. Principaux facteurs de succès 18
2.1.3. Principales contraintes de performance 19
2.1.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives 23
2.2. Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable 24
2.2.1. Etat des lieux et avancées majeures 24
2.2.2. Principaux facteurs de succès 27
2.2.3. Principales contraintes de performance 27
2.2.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives 29
2.3. Apprentissage numérique et transformation 33
2.3.1. Etat des lieux et avancées majeures 34
2.3.2. Principaux facteurs de succès 35
2.3.3. Principales contraintes de performance 36
2.3.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives 36
2.4. Enseignants, enseignement et profession enseignante 37
2.4.1. Etat des lieux et avancées majeures 37
2.4.2. Principaux facteurs de succès 39
2.4.3. Principales contraintes de performance 39
2.4.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives 40
2.5. Financement de l'éducation 42
2.5.1. Etat des lieux et avancées majeures 42

2.5.2. Principaux facteurs de succès 43
2.5.3. Principales contraintes de performance 43
2.5.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives 43
2.6. Résilience du système éducatif face à la COVID-19 44
2.6.1. Impact de la pandémie sur le système éducatif 44
2.6.1. Impact de la pandémie sur le système éducatif 44
2.6.2. Evaluation de la riposte à la pandémie dans le secteur de l'éducation 45
2.6.3. Synthèse des leçons à tirer de la mise en œuvre du PARSEP - covid19 47
3. Conclusion et recommandations 47
3.1. Actions pour un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19 47
3.2. Points de transformation stratégique du système éducatif et leviers pour repenser l'éducation et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés 48
3.3. Engagement politique et public 54
3.4. Actions innovantes prioritaires entre les groupes 54
3.5. Vision commune de l'éducation 56
3.6. Capacité collective pour réaliser la vision 2030 57
Références bibliographiques 58
Annexes 60

Table des sigles et acronymes

AENF	Alphabétisation et éducation non formelle
AFD	Agence française de développement
APC	Approche par compétences
ATBEF	Association Togolaise pour le Bien-Etre Familial
CE1	Cours élémentaire 1
CEG	Collège d'enseignement général
CM1	Cours moyen 1
COGEP	Comité de Gestion des Ecoles Publiques
COGERES	Comité de Gestion des Ressources Scolaires
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie
CP1	Cours préparatoire première année
CRA	Centre de ressources pour l'artisanat de Zio
CRETFP	Centre régional d'enseignement technique et de formation professionnelle
CRS	Catholic Relief Services
CVC	Compétences de vie courante
DAF	Directions des affaires financières
DRE	Direction régionale de l'éducation
DSRP-C	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
ENI	Ecole normale des instituteurs
ENS	Ecole normale supérieure
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPP	École primaire publique
EPTT	Education pour tous au Togo
EV	Enseignant volontaire
EVSS	l'Education aux valeurs et à la santé sexuelle
FFE-Togo	Food For Education TOGO
FOAD	Formations ouvertes et à distance
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IEPP	Inspection de l'enseignement préscolaire et primaire
IESG	Inspection de l'enseignement secondaire générale
IETFP	Inspection de l'enseignement technique et de la formation professionnelle
IFADEM	Initiative de formation à distance des maîtres
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
JEP	Jardin d'enfant public
LEG	Lycée d'enseignement général
LETFP	Lycée d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
MASPFA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
METFP	Ministère délégué, Chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
ODD	Objectifs de Développement Durable
OTR	Office Togolais des Recettes
PAFPE	Programme de Formation Technique et Professionnelle et Emploi des Jeunes
PAL	Port Autonome de Lomé
PAM	Programme alimentaire mondial
PAQEEB	Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base
PAREC	Projet d'appui à la réforme de collèges
PARSEP COVID-19	Projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie Covid-19
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PERI	Projet Education et Renforcement institutionnel

PND	Plan National de Développement
PN-TICE	Politique nationale des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement au Togo
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTF	Partenaire technique et financier
RESEN	Rapport état sur le système éducatif national
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi
STEM	Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
STP	Secrétariat technique permanent
T.M	Travaux manuels
TES	Sommet de la transformation de l'éducation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UK	Université de Kara
UL	Université de Lomé
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
VMS	Violence en milieu scolaire

Liste des encadrés

Encadré 1 : Témoignage sur les avancées en matière d'éducation inclusive dans la région des savanes 16
Encadré 2 : Perception des avancées en matière d'éducation équitable et inclusive 18
Encadré 3 : Inquiétudes soulevées par les acteurs dans la région des savanes au regard de la montée de l'extrémisme violent 19
Encadré 4 : Prévalence des violences en milieu scolaire 21
Encadré 5 : Inégalités dans le système éducatif 22
Encadré 6 : inquiétudes exprimées par les jeunes dans les différentes régions éducatives 23
Encadré 7 : De légitimes craintes par rapport à l'avenir 28
Encadré 8 : Perception des jeunes de la pertinence du contenu des enseignements 28
Encadré 9 : Propositions de réforme des programmes d'enseignement 29
Encadré 10 : Compétences fondamentales d'apprentissage (FL) 29
Encadré 11 : Opinion d'un chef d'établissement sur l'enseignement au Togo 30
Encadré 12 : Propositions pour améliorer la transition école-travail 31
Encadré 13 : Diagnostic de l'enseignement supérieur 31
Encadré 14 : Carte universitaire 2014-2025 32
Encadré 15 : Témoignage sur l'importance d'enseigner les valeurs 33
Encadré 16 : Recours aux TIC pendant la crise sanitaire liée au COVID-19 35
Encadré 17 : Témoignage sur l'inégale répartition des ressources humaines dans l'éducation 41
Encadré 18 : Prévalence des inégalités dans l'accès et l'utilisation du numérique 47
Encadré 19 : Quelques stratégies de mobilisation des ressources pour le financement de l'éducation. 53

Résumé analytique

Face à la crise mondiale des apprentissages qui prive des centaines de millions d'enfants et de jeunes de leur droit à une éducation de qualité, et aux effets négatifs de la pandémie de la COVID19 sur le système éducatif mondial, les Nations Unies ont décidé d'organiser, en septembre 2022 à New-York, un sommet mondial sur la transformation de l'éducation.

La méthodologie d'organisation de ce sommet suggère que des gouvernements entreprennent un processus inclusif de consultation nationale afin de faciliter l'émergence d'une vision nationale nouvelle ou actualisée pour transformer l'éducation d'ici à l'horizon 2030, en rapport avec les cibles des Objectifs de développement durable sur lesquels les pays se sont alignés. Ces consultations ont abouti au présent rapport qui a servi à l'élaboration de la déclaration du Togo.

Sur le plan méthodologique, la consultation a adopté une approche pangouvernementale caractérisée par la collecte d'informations auprès des acteurs de divers ministères (éducation, santé, action sociale, emploi, environnement, l'économie numérique…), des PTF (UNICEF, Banque Mondiale, AFD etc.) et des Parlementaires (Commission éducation) etc.

Dans le souci de prendre en compte les préoccupations de tous les acteurs et des populations à la base, des consultations régionales se sont déroulées sous forme de discussion de groupe avec des acteurs répartis suivant leurs domaines. En tout, 07 focus group regroupant 233 acteurs dont un (01) avec la commission Education de l'Assemblée nationale, ont été organisés avec des enfants et jeunes, des acteurs du secteur de l'éducation, des acteurs communautaires, des syndicalistes, des représentants de la société civile et des collectivités locales et des PTF. Des entretiens individuels ont été organisés avec dix (10) acteurs clés dont de premières autorités éducatives (Ministres, SG, conseillers techniques), des acteurs de la société civile et des PTF.

Les résultats des consultations ont été structurés en huit (08) points :

1. Des écoles inclusives, équitables, sûres et saines

Les participant-e-s ont soulevé les efforts du Togo en faveur de l'inclusion préexistent aux ODD, en soulignant que, depuis les réformes de 1975, le pays avait déjà fait de l'éducation pour tous, une priorité. Aujourd'hui, la scolarisation des filles connait une nette amélioration au point où, au primaire, l'augmentation des effectifs est plus remarquable chez les filles dans toutes les régions d'éducation et en particulier dans Lomé Golfe (4,1%) et Savanes (3,2%)[1].

S'agissant de l'éducation inclusive, il ressort qu'elle est en phase expérimentale, notamment dans les régions des Savanes et de la Kara. Globalement, les participant-e-e ont souligné la nécessité d'accélérer les initiatives en vue de garantir un meilleur encadrement, la construction d'infrastructures, le développement de méthodes d'enseignement et l'acquisition de matériel pédagogique adaptés à toutes les catégories d'apprenants.

Les acteurs ont souligné l'importance des cantines scolaires dans le maintien des enfants à l'école. A titre d'exemple, en 2021, 94 712 élèves ont bénéficié de repas. En tout, un peu plus de 14 millions de repas chauds ont été offerts dans 337 écoles.

En matière de santé, les participant-e-s ont relevé la pertinence du programme School Assur lancé le 1er septembre 2017 par le Gouvernement en vue d'assurer une couverture assurance aux écoliers des établissements primaire et secondaire du secteur public. Selon les statistiques disponibles en août 2022, depuis la mise en place du programme, 1,15 million de consultations, 16 000 hospitalisations et 52 000 actes chirurgicaux ont été dénombrés. A ces interventions, s'ajoutent 331 000 analyses et 1,5 million de prestations pharmaceutiques. Dans l'ensemble, 2.204.138 élèves de plus de 6.000 établissements scolaires publics ont été bénéficiaires du programme sur tout le territoire.

Les acteurs consultés ont également relevé les efforts consentis pour rendre l'environnement scolaire sûr pour les apprenants. En effet, le pays s'est doté d'un arsenal juridique conséquent composé du projet de loi sur le harcèlement et les abus en milieu scolaire (une loi qui est en cours d'adoption) ; du Code pénal, qui prend en compte les dispositions du code de l'enfant, renforce la protection juridique des femmes et des filles en prévoyant des dispositions spécifiques sur les mutilations génitales, le viol, la pédophilie et les violences à l'égard des femmes sous toutes leurs formes.

[1] République togolaise, Plan sectoriel de l'éducation 2020-2030.

Malgré tout, les parties prenantes consultées ont souligné l'existence d'un certain nombre de contraintes portant sur l'offre éducative (l'insuffisance d'infrastructures scolaires, d'équipements et de matériels (tables bancs, manuels scolaires), les effectifs pléthoriques dans les écoles et salles de classe etc.) ; la qualité de l'enseignement (la fermeture des écoles de formation initiale depuis plusieurs années pour cause de réforme, le faible niveau des acquisitions, le nombre limité d'enseignants et surtout d'enseignants qualifiés, l'insuffisante formation professionnelle des enseignants etc.); les disparités de genre (écart entre garçons et filles qui se creuse au fur et à mesure que l'on avance dans le système, disparités entre régions, disparités entre milieux urbain et rural etc.).

2. Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable

Les consultations ont permis de relever comme problème majeur l'inadéquation entre l'offre de formation et la demande économique au Togo. En effet, plus de 70 % d'élèves évalués à l'évaluation du PASEC en 2019 ne disposent pas des compétences suffisantes leur permettant de poursuivre sans difficultés leurs apprentissages. La pauvreté de l'apprentissage au Togo est estimée à 86 % ; ce qui sous-entend que 86 % des enfants togolais en fin de cycle primaire ne maîtrisent pas la lecture. Cet état de fait s'explique, selon les participants aux consultations, par le nombre limité d'enseignants formés pour la profession enseignante et l'importance des enseignants volontaires. Il est également ressorti que les effectifs pléthoriques dans les salles de classe ne facilitent pas le contrôle et le suivi régulier des élèves ; l'état défectueux des infrastructures dans certaines localités, le difficile suivi des élèves par les parents etc., contribuent à plomber l'apprentissage chez les élèves au Togo.

La prise de conscience de cette réalité a amené les autorités éducatives du Togo à prendre des mesures parmi lesquelles l'ouverture de six (6) ENI (Tabligbo, Notsè, Adéta, Sotouboua, Niamtougou et Dapaong), dont les activités sont toutefois suspendues, depuis quelques années, pour cause de réforme. Une 7e ENI, celle de Mango, est appelée à former uniquement les éducatrices de la petite enfance. Pour le secondaire général premier cycle, l'école normale supérieure (ENS) d'Atakpamé a ouvert ses portes pour la formation des professeurs des collèges. Au collège, des matières comme les mathématiques, les sciences naturelles, la physique et chimie ont pris davantage de poids, passant de 28 % en première année à 36 % en 2019-2020.

Les éléments de contrainte soulevés par les acteurs consultés se résument aux ressources (matérielles, pédagogiques et didactiques, logistiques, humaines et financières) limitées, sans oublier le caractère obsolète des programmes. Le défi majeur, selon les acteurs consultés, est la révision du contenu des programmes jugé très généraliste, théorique et peu professionnalisant avec comme conséquences le déficit de compétences dans le pays et le chômage des jeunes diplômés. Un autre défi réside dans le recrutement et la formation, en nombre suffisant, d'enseignants pour tous les niveaux ainsi que la mise en œuvre de la carte universitaire.

3. Apprentissage numérique et transformation

Selon les personnes consultées, l'ambition du gouvernement d'affirmer le numérique comme un véritable levier de la modernisation de l'économie et de l'ensemble de la société togolaise s'est matérialisée par la mise en place d'un cadre juridique approprié. En outre, le Togo a initié et mis en œuvre de nombreux projets dont les plus importants dans le domaine de l'éducation sont le projet "Wifi Campus" qui vise à assurer un accès privilégié à l'Internet aux étudiants, professeurs, médecins et au personnel des campus universitaires et hospitaliers. Par ailleurs, on peut citer les dispositifs en ligne ou e-learning ; le Projet CFIT de formation des enseignants ; la Plateforme RESCOUL et MOODLE de l'UL ; le Projet Imagine école ; le Projet IFADEM de formation à distance des maîtres, le projet Université sans les murs, etc. Les facteurs de succès dans le domaine du numérique sont essentiellement la volonté politique, le cadre juridique etc. Quant aux contraintes identifiées par les participant-e-s, elles portent sur le faible niveau d'électrification des zones rurales ; l'accès pour l'heure limité au haut débit (la fibre optique ne profite pas encore pleinement au citoyen), l'indisponibilité ou le coût élevé du matériel informatique.

4. Enseignants, enseignement et profession enseignante

En ce qui concerne l'amélioration des conditions enseignantes, les participant-e-s aux consultations nationales ont identifié comme avancée majeure l'élaboration, en 2018, de la politique nationale sur les enseignants. En plus, ils ont soulevé la pertinence de l'adoption du statut particulier des enseignants qui a prévu différentes mesures pour rendre attrayante le métier d'enseignant : la professionnalisation de la fonction enseignante avec en toile de fond, la formation professionnelle avant tout recrutement et la

formation continue ; l'éthique et la déontologie du métier d'enseignant ; la carrière et l'évolution des enseignants ; les avantages et les droits de même que les obligations relatives à la discipline.

Les participant-e-s aux consultations ont soulevé les principaux défis qui minent les enseignants, l'enseignement et la profession enseignante : la pénurie d'enseignant-e-s avec un important gaps à combler de 9 000 enseignants pour tous les niveaux d'enseignement ; la forte présence des enseignants volontaires sans qualification initiale et dont les conditions de travail sont souvent déplorables ; les mauvaises conditions de travail des enseignants dans le secteur privé ; l'absence de structure de formation initiale dans l'enseignement technique et le secondaire général 2 ; la lutte contre l'absentéisme enseignant ; l'inégal déploiement du personnel enseignant selon les régions ; la disponibilité de matériel pédagogique et didactique dans les écoles, l'effectif pléthorique dans les salles de classe, surtout du secteur public.

5. Financement de l'éducation

L'un des défis majeurs soulevés par les participant-e-s pour l'atteinte des objectifs communs de l'éducation, concerne le financement de l'éducation. En effet, l'état des lieux du financement de l'éducation permet de constater qu'au Togo, en 2017, le budget total de l'État alloué à l'éducation a été de 19 % conformément aux directives de l'UNESCO (15 à 20% des dépenses publiques consacrées à l'éducation). Cependant, l'essentiel de ce budget (24,6%) est destiné au fonctionnement de l'Etat en 2017 contre seulement 1,9 % du budget d'investissement de l'État.

En somme, le système éducatif togolais est caractérisé par l'insuffisance des ressources allouées au secteur aux regards des défis (moins de 20% du budget de l'état et moins de 6% du PIB); la contribution élevée des ménages aux dépenses d'éducation malgré la pratique de la gratuité (53%); le caractère marginal des dépenses d'investissement (0,36% en 2018 et 1,69% en 2020).

6. Résilience du système éducatif face à la COVID-19

Pour ce qui est de la COVID19, les participant-e-s aux consultations ont unanimement souligné les conséquences néfastes de sa survenue sur le secteur de l'éducation au Togo : arrêt des cours, déscolarisation des enfants, la fermeture des écoles etc.

Ils ont rappelé les mesures prises par le gouvernement pour y faire face : formation de 172 enseignants de la dernière classe du primaire (CM2), 139 de la classe de 3ème, 104 de la 1ère et de la Tle sur les méthodes d'apprentissage à distance ; formation de 3159 enseignants du CM2, 1687 de la 3ème et 657 de la 1ère et de la Tle sur les mesures barrières ; réouverture partielle des classes de CM2, de 3ème, de 1ère et de Tle pour l'enseignement général et technique et de la 3ème année en certificat d'aptitude professionnel (CAP) et en brevet de technicien (BT) pour la formation professionnelle.

De l'avis des acteurs consultés, même si ces différentes mesures ont permis de gérer l'urgence, la principale leçon à tirer est qu'il est nécessaire de se doter d'un plan de contingence pour faire à toutes sortes de risques de catastrophe à l'avenir et penser à développer des modalités alternatives d'apprentissage.

7. Vision commune de l'éducation

Les participants aux consultations ont déploré le fait que l'école togolaise soit devenue une « fabrique de chômeurs ». Ils ont souligné la nécessité de refonder l'éducation nationale pour la mettre véritablement au service du développement du pays. Ils ont insisté sur l'importance d'intégrer dans les curricula, des thématiques nouvelles en phase avec les transformations actuelles de la société, notamment, les STEM, digital, l'écologie, la paix et la non-violence. De l'avis général, il s'agit aujourd'hui de développer davantage l'enseignement technique, la formation professionnelle, des universités polytechniques, des universités agricoles, etc.

La vision qui se dégage des consultations est celle d'« Une éducation nationale souveraine, fondée sur des valeurs partagées, futuriste, permettant aux apprenants d'acquérir une conscience écologique profonde et des compétences utiles pour la vie, le travail et le développement durable ».

8. Points de transformation proposés

Pour accélérer les progrès vers l'atteinte de cette vision commune à l'horizon 2030, les participant-e-s aux consultations nationales ont suggérés les pistes d'action innovations ci-après :

Pour faciliter l'avènement des écoles inclusives, équitables, sures et saines, les participant-e-s aux consultations ont suggéré de :

- prendre des mesures visant à rendre l'école gratuite pour permettre à tous les enfants d'âge scolaire de bénéficier d'une éducation fondamentale complète, inclusive et de qualité leur permettant d'acquérir les savoirs et compétences suffisantes et nécessaires à leur insertion socio-économique ;
- renforcer les interventions spécifiques en faveur des filles afin d'encourager leur accès et leur maintien dans le système éducatif.
- poursuivre le déploiement des cantines à l'échelle nationale pour assurer une couverture de l'ensemble des écoles primaires publiques et des jardins d'enfants à l'horizon 2030
- renforcer les capacités de la communauté éducative dans la lutte contre les violences en milieu scolaire,
- mettre en œuvre à l'échelle nationale le modèle d'éducation inclusive ;
- développer un plan d'urgence pour le développement et l'éducation dans la région des savanes confrontée à une montée de l'extrémisme violent qui hypothèque les progrès réalisés jusqu'ici ;
- adopter et mettre en œuvre l'avant-projet de loi portant protection des apprenants
- programmer des formations à l'endroit des enseignants et du corps d'encadrement sur des alternatives aux méthodes éducatives violentes
- renforcer l'offre éducative préscolaire et primaire par la poursuite de la construction des infrastructures scolaires équipées (tables bancs, manuels scolaires, infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement, salles informatiques, etc.) et dans le respect de la carte scolaire ;
- renforcer l'équité dans le déploiement de l'offre éducative par la création dans chaque région d'un lycée scientifique et d'une université régionale autonome ;
- encourager l'alphabétisation des femmes en multipliant les centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Pour améliorer l'apprentissage et les compétences pour la vie, le travail et le développement durable, les participants aux consultations ont recommandé de :

- poursuivre le déploiement de l'initiative Ecole et Langue Nationale (ELAN) destiné à améliorer les premiers apprentissages des élèves de primaire à travers la promotion, l'introduction et le déploiement de l'enseignement bilingue articulant langues nationales et étrangères.
- adapter les curricula de formation en AENF au contexte socioéconomique actuel et les rendre plus pertinents ;
- poursuivre la réforme des programmes/curricula en vue de les alléger et de les mettre en lien avec les besoins du marché du travail.
- adapter les curricula pour les rendre plus pratiques et plus intéressants en introduisant de nouveaux thèmes en phase avec les transformations en cours, notamment l'entrepreneuriat, les compétences de vie, les STEM, l'écologie, la paix et la non-violence, la citoyenneté, etc.
- mettre en œuvre une politique du livre assortie d'une politique sociale pour en faciliter l'accès aux plus vulnérables ;
- créer un centre national d'élaboration des curricula et matériels didactiques au Togo doté de ressources (humaines, financières, matérielles) chargé des réformes curriculaires ;
- instituer l'organisation des foires aux métiers pour communiquer sur les métiers porteurs disponibles et produire des documentaires à diffuser à cet effet ;
- développer une communication pertinente (documentaires, émissions radio et télé, fora, foires, etc.) sur les formations et les métiers dans divers domaines prioritaires du pays (agriculture, santé, patrimoine, etc.) ;

- mettre à l'échelle des formations courtes à la carte selon les besoins des activités des jeunes ;
- redynamiser la charte du partenariat Public-Privé en faveur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- renforcer l'offre de formations aux métiers porteurs en créant un collège d'enseignement technique au moins par préfecture, un lycée scientifique au moins par région et un IFAD par préfecture ;
- renforcer les capacités du Centre national d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (CNIOSP) à travers la création et l'équipement des centres régionaux et préfectoraux et la mise en place d'un dispositif de formation ainsi que la formation en nombre suffisant des conseillers d'orientation.

Pour renforcer l'apprentissage numérique et la transformation, les acteurs consultés ont proposé de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan opérationnel de mise en œuvre de la politique nationale des TICE ;
- poursuivre la mise en œuvre du projet « Université sans les murs » ;
- développer des radios et télévisions scolaires ;
- poursuivre le développement des espaces numériques de travail dans toutes les institutions d'enseignement et de formation;
- mettre en œuvre des programmes d'éducation aux médias et l'information pour contrer la propagation rapide de la désinformation, grâce à la maîtrise de multiples savoirs (numériques, scientifiques, textuels, écologiques, mathématiques), qui permettront aux individus d'avoir accès à des informations vraies et exactes.

Pour améliorer les conditions des enseignants, de l'enseignement et de la profession enseignante, les participant-e-s ont recommandé de :

- mettre en œuvre la politique nationale sur les enseignants visant à assurer à tous les enseignants le développement des compétences nécessaires à l'exercice de leur profession et à créer les conditions pour leur professionnalisation, leur motivation et leur efficacité ;
- finaliser la réforme des écoles normales d'instituteurs, de l'ENS et de l'INFPP ;
- renforcer les moyens destinés à l'encadrement pédagogique ;
- poursuivre la professionnalisation du métier d'alphabétiseur et d'animateur des centres d'éducation non formelle (CENF) et définir des passerelles entre l'éducation non formelle et le système formel.
- mettre en œuvre un mécanisme de renforcement des capacités des formateurs de l'ETFP dans des pays à technologie avancée à des fins de transfert de compétences
- mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques et didactiques nécessaires (livres, outils numériques, notamment des équipements informatiques, logiciels, accès à des plateformes numériques) afin qu'ils puissent améliorer leur culture générale et leurs qualifications professionnelles ;
- poursuivre la politique de déploiement/redéploiement équitable des enseignants avec l'application des outils ETP (équivalent temps plein) et IRRP (indice de répartition régionale du personnel).

Pour améliorer le financement durable de l'éducation, les acteurs consultés ont suggéré de :

- organiser un Forum national pour le financement de l'éducation qui permettra la mobilisation de nouveaux bailleurs de fonds ;
- mettre en place un Fonds de soutien à l'éducation nationale ;
- mobiliser le potentiel fiscal à travers la poursuite des réformes des entreprises, la réduction des exonérations fiscales, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) ;
- mobiliser davantage de financements de Global Partnership for Education (GPE) ;
- développer des Partenariats public-privé (PPP) à travers la formation de consortiums/fondations, la sous-traitance des prestations et la subvention aux familles démunies.

1. Introduction

1.1. Justification des consultations

L'éducation est au centre de toute la problématique de développement pour ses nombreux effets vertueux : relèvement de la productivité, renforcement des capacités nationales de conception et d'exécution des politiques, innovation économique, financière ou technologique, réduction de la pauvreté et de la mortalité infantile, égalité et équité de genre, inclusion, etc.

C'est pourquoi le Togo, à la croisée de grandes réformes, a inscrit la réforme de son système éducatif au cœur de ses priorités majeures. Ceci est d'autant plus important qu'après le retrait des partenaires techniques et financiers dû aux crises socioéconomiques et politiques connues par le Togo au cours des années 1990 et 2000, le secteur de l'éducation, comme la plupart des secteurs sociaux, a assez souffert de l'absence de financement. C'est à cet effet d'ailleurs qu'en élaborant son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-C, 2009-2011), le pays a fait de la promotion du système éducatif un pilier essentiel : « Développement du capital humain » (pilier 3). Dans la foulée, le Décret 2009-164/PR du 6 juillet 2009 portant approbation de la Déclaration de Politique sectorielle de l'éducation du Togo a été pris et fournit un cadre en faveur d'une éducation primaire de qualité et universelle pour tous, y compris pour les groupes vulnérables. Pour opérationnaliser cette Déclaration de Politique sectorielle de l'éducation, le Togo s'est doté d'un plan sectoriel de l'éducation (PSE) qui a été officiellement endossé en 2010 dans la perspective de l'atteinte d'une scolarisation primaire universelle de qualité. Ce Plan Sectoriel de l'Éducation traduit la vision de l'Etat pour le secteur de l'Éducation et devra contribuer, à terme, à mettre à la disposition du pays des ressources humaines de qualité et productives grâce à une éducation de qualité, accessible à tous. Toujours préoccupé de renforcer les performances du système éducatif et dans une perspective de gestion axée sur les résultats, le PSE a été révisé pour la période 2014 – 2025, en partant des leçons tirées du diagnostic sectoriel du système éducatif réalisé en 2012-2013. La révision du PSE 2014-20125 a également permis de prendre en compte les nouveaux enjeux exprimés à travers la Stratégie de Croissance Accélérée pour la Promotion de l'Emploi (SCAPE 2013-2017) qui a pris le témoin du DSRP-C, tout en accordant également à l'éducation une place centrale dans un axe stratégique majeur intitulé : « développement du capital humain et protection sociale ». Ainsi, à partir des orientations de la Politique de développement national (SCAPE 2013-2017), le Plan Sectoriel de l'Éducation révisé (PSE 2014-2025) a confirmé la volonté du Gouvernement de « développer un enseignement fondamental de qualité (prenant en compte le primaire et le premier cycle du secondaire) avec pour objectif prioritaire, l'atteinte de la scolarisation primaire universelle en 2022 ».

Après trois années de mise en œuvre et après l'adoption d'un nouvel agenda de développement aux niveaux mondial (Objectifs de Développement Durable) et national (Plan National de Développement), le Togo a de nouveau révisé son PSE pour l'horizon 2030, dans une démarche stratégique pertinente permettant de prendre en compte les nouveaux défis et enjeux et de renforcer de façon continue les performances du système éducatif.

Aujourd'hui, de nouveaux défis majeurs liés, entres autres, à la crise des apprentissages et à la pandémie de COVID-19, exigent de repenser les systèmes éducatifs dans le monde et au Togo en particulier. En effet, le monde connaît une crise mondiale des apprentissages, qui prive des centaines de millions d'enfants et de jeunes de leur droit à une éducation de qualité, ce qui fait que de nombreux objectifs des ODD liés à l'éducation sont loin d'être atteints. Aussi, les pertes d'apprentissage liées à la pandémie risquent-elles de transformer cette crise en une catastrophe générationnelle, notamment pour les groupes marginalisés et vulnérables.

Au Togo, la pandémie à COVID-19 est venue rajouter aux difficultés structurelles déjà existantes dans le secteur de l'éducation. En mars 2020, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement dont la fermeture des écoles à l'échelle nationale. Un plan d'action d'urgence dénommé projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie à COVID-19 (PARSEP COVID-19) a été mis sur pied et exécuté à cet effet. La fermeture des établissements scolaires a eu un impact significatif sur le système éducatif en termes d'accès et de qualité.

C'est au regard de ce contexte marqué par des défis structurels de taille, que le Secrétaire général des Nations unies, reconnaissant que l'éducation est un fondement de la paix, de la tolérance, des droits de l'homme et du développement durable, a convoqué un Sommet mondial sur la transformation de l'éducation (STE) en septembre 2022.

Dans la perspective dudit Sommet, il est attendu des gouvernements d'entreprendre un processus inclusif de consultation nationale afin de faciliter l'émergence d'une vision nationale nouvelle ou actualisée pour transformer l'éducation d'ici à l'horizon 2030, en rapport avec les cibles des Objectifs de développement durable sur lesquelles les pays se sont alignés. C'est dans ce contexte que le Togo a organisé, au mois d'août 2022, des consultations dans toutes les régions éducatives du pays, afin de faire l'état des lieux du système éducatif post-COVID-19 et mobiliser les actions et les solutions pour compenser les pertes subies par l'apprentissage pendant la pandémie et redynamiser les efforts nationaux pour réaliser les Objectifs de développement durable liés à l'éducation à l'horizon 2030. Le présent rapport qui présente les résultats desdites consultations est structuré en trois grandes parties : (i) introduction ; (ii) résultats des consultations et (iii) conclusions/recommandations.

1.2. Méthodologie adoptée

1.2.1. Principes méthodologiques

Trois principes majeurs ont été observés dans la préparation et la réalisation des consultations nationales.

1.2.1.1. Adoption d'une approche pangouvernementale

Compte tenu des liens entre l'éducation et les efforts de développement plus larges, une approche pangouvernementale a été adoptée. Les consultations ont veillé à assurer une représentation multisectorielle au-delà de l'éducation, pour inclure la santé, la protection de l'enfant, l'emploi, l'environnement et le numérique. Compte tenu de l'importance des ressources financières pour l'éducation, la participation active des directions des finances (DAF) a été également essentielle.

1.2.1.2. Adoption d'une approche inclusive et nationale intégrant toutes les régions

Le dialogue national a été fondé sur un engagement significatif de l'ensemble des parties prenantes de l'éducation au-delà du gouvernement. Cela inclut les voix des étudiants et des organisations de jeunesse, des enseignants et des associations d'enseignants qui sont des protagonistes centraux dans tous les processus d'innovation et de transformation. Il a inclus également des groupes de la société civile qui ont apporté une riche expertise et une capacité de plaidoyer et de mobilisation. Les partenaires de développement, les défenseurs de l'éducation, les acteurs communautaires, les universités, ont éclairé également le dialogue avec des réflexions, des données et des preuves. Par ailleurs, toutes les régions éducatives ont été prises en compte, ce qui a permis de recueillir des points de vue diversifiés au regard des contraintes, défis et aspirations spécifiques des acteurs.

1.2.1.3. Adoption d'une approche mettant l'accent sur la jeunesse

Transformer l'éducation commence avec les jeunes en tant qu'agents du changement. Une représentation adéquate des enfants, des jeunes et des étudiants dans les consultations est essentielle. A ce titre, des élèves de tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur), des élèves apprenti-e-s-, des étudiant-e-s-, des diplômé-e-s sans emploi, etc. ont été consultés dans le cadre de ce dialogue.

1.3. Brève description des structures et acteurs rencontrés

Les consultations ont été menées dans une perspective systémique et participative. En effet, des parties prenantes à l'échelle nationale et locale ont été interviewées, issues des structures étatiques, non étatiques (société civile) et communautaires. Les acteurs consultés sont essentiellement des responsables du système éducatif au niveau central, déconcentré, du corps d'encadrement, du personnel enseignant, des jeunes (élèves, étudiant-e-s-, apprenti-e-s, diplômé-e-s sans emploi), des personnes ressources issues des ONG, des collectivités locales, etc., des partenaires techniques et financiers. Ils ont été impliqués dans un dialogue constructif et sans complaisance qui a permis de définir, sur la base des défis et enjeux identifiés, une vision commune de l'éducation nationale.

L'échantillonnage est intentionnel, car les discussions ont visé des acteurs directement ou indirectement concerné-e-s par les problématiques éducatives.

Ici, les consultations se sont déroulées sous forme de discussion de groupe avec des acteurs répartis suivant leurs domaines et récapitulés. En tout, 07 focus group regroupant 233 acteurs dont un (01) avec la commission Education de l'Assemblée nationale, ont été organisés avec des enfants et jeunes, des acteurs du secteur de l'éducation, des acteurs communautaires, des syndicalistes, des représentants de

la société civile et des collectivités locales et des PTF. Des entretiens individuels ont été organisés avec dix (10) acteurs clés dont de premières autorités éducatives (Ministres, SG, conseillers techniques), des acteurs de la société civile et des PTF.

1.4. Traitement, analyse des données et rapportage

Les données saisies ont été toutes fusionnées en vue de constituer un corpus en fichier texte. Il a été ensuite procédé à une analyse de contenu et thématique des textes saisis. Les résultats de l'analyse des données primaires et de l'exploitation de la documentation disponible ont servi à la rédaction du présent rapport, présentant les principales conclusions des consultations nationales. Le rapport est structuré autour des cinq axes de réflexion proposés par la note conceptuelle du STE.

1.5. Difficultés et limites

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de cette mission portent sur le temps imparti et les ressources allouées aux consultations. En effet, consacrer moins d'une semaine à l'organisation des consultations sur l'ensemble du territoire national, s'est révélé une tâche très ardue. En outre, en limitant les consultations à la participation exclusive des acteurs présents au niveau des chefs-lieux de région, d'autres points de vue qui auraient permis d'alimenter les réflexions pour la définition d'une vision commune n'ont pas pu être capitalisés.

Néanmoins, à défaut d'une quantité suffisante d'acteurs, la richesse qualitative des panels et la représentativité des différentes catégories d'acteurs touchés (élèves, apprenti-e-s, étudiant-e-s, diplômé-e-s sans emploi, acteurs communautaires, corps enseignant et d'encadrement, organisations de la société civile, syndicats, partenaires techniques et financiers, etc.) constituent la preuve d'une approche inclusive.

2. Résultats des consultations

2.1. Des écoles inclusives, équitables, sûres et saines

Plusieurs traités et conventions auxquels le Togo est partie ont consacré le droit de tous les enfants à l'éducation. On peut citer entre autres, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 notamment en son article 26 et les deux protocoles de 1966, la Convention relative aux droits de l'enfant (adoptée à New York en 1989 et ratifiée en 1990 par le Togo), qui, en son article 28, considère l'éducation des enfants comme un droit inaliénable ; la Charte Africaine des droits et du Bien-être des enfants (1990), ratifiée en 1998 par le Togo qui consacre en son article 11, le droit de tout enfant à l'éducation ; la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées (2007), signée le 23 septembre 2008 et ratifiée par le TOGO le 1er mars 2011 qui dispose, en son article 7 : « Les États Parties prennent toutes mesures nécessaires pour garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants ».

Par ailleurs, ce droit a été réaffirmé dans le cadre de plusieurs rencontres internationales, comme la conférence de Jomtien (UNESCO, 1990), la Conférence de Salamanque (1994), le Forum mondial sur l'éducation de Dakar (2000), les Objectifs du millénaire pour le développement (2000) et l'Assemblée générale des Nations unies sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) en 2015. Cette dernière a réaffirmé l'importance de l'éducation et invité les Etats parties à « assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

A ce titre, l'analyse des données secondaires et des informations primaires recueillies lors des consultations au Togo ont permis de noter que le pays a consenti d'importants efforts pour tenir ses engagements, même si d'importants défis subsistent.

2.1.1. Etat des lieux et avancées majeures

Les participant-e-s aux consultations ont indiqué qu'au Togo, la prise en compte des enjeux de l'inclusion est antérieure aux ODD. En effet, à travers la réforme de l'enseignement de 1975, le Togo avait déjà donné la priorité à la démocratisation de l'enseignement, en s'engageant à donner des chances égales à tous et à établir un système scolaire rentable grâce à une formation repensée des enseignants basée sur une motivation valorisée. Dans ces perspectives, étaient visées, la fourniture de matériels pédagogiques et la mise en place d'une pédagogie active et participative où l'enfant se retrouverait au

centre de toutes les préoccupations, qu'elles soient politiques, associatives, familiales, communautaires et éducatives.

Hormis la réforme de 1975, le texte fondamental concernant l'éducation reste la Constitution de la 4ème République (du14 octobre 1992). En son article 35, l'État reconnait le droit à l'éducation des enfants et crée les conditions favorables à cette fin. L'école est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à l'âge de 15 ans. L'État assume progressivement la gratuité de l'enseignement public.

Dans la pratique, selon les participant-e-s aux consultations, des avancées significatives ont été notées vers la réalisation d'une éducation équitable, inclusive et de qualité.

Déjà la suppression en 2008 des frais scolaires au primaire et la mise en place d'autres actions telles que la reprise progressive par l'Etat des établissements communautaires, les cantines scolaires, etc. ont engendré des progrès quantitatifs à tous les niveaux de scolarisation.

Selon les données du Rapport d'analyse des indicateurs de l'année scolaire 2020-2021, on dénombre 206 034 élèves scolarisés sur un effectif scolarisable de 488 488, soit un taux de préscolarisation de 42% contre seulement 14 % en 2011. La proportion des filles fréquentant le préscolaire dépasse légèrement celle des garçons. Elle est de 50,9% pour les filles contre 49,1% pour les garçons. L'effectif des élèves du primaire est passé de 1 498 312 en 2015-2016 à 1 629 064 en 2020-2021.

Au premier cycle du secondaire, l'effectif des apprenant-e-s est passé de **469 900 en 2015-2016 à 612 429 en 2020-2021.** Pour la parité, on compte 87 filles pour 100 garçons inscrits au collège en 2020-2021, contre 85 filles pour 100 garçons en 2019-2020 et 84 filles pour 100 garçons en 2018-2019. On note que cette parité ne cesse de croitre et tend vers l'équité. Ceci s'expliquerait par les actions de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation de la jeune fille et les mesures d'accompagnement instaurées par le gouvernement à leur endroit.

Au second cycle du secondaire, l'effectif des élèves a évolué de 128 530 en 2015-2016 à 187 152 en 2020-2021, soit un accroissement moyen annuel de 8% sur la période. En ce qui concerne la parité entre fille et garçon, l'analyse révèle qu'en 2020-2021, environ 60% des élèves sont de sexe masculin.

En ce qui concerne l'ETFP, le RESEN indique que son niveau de couverture a sensiblement progressé ces dernières années bien que ne représentant que 5,8% des effectifs du secondaire. En 2021, le dispositif de l'ETFP du Togo accueillait un effectif de 52 780 apprenants dont 21 230 filles (40%) et 31 550 garçons (60%) inscrits dans 245 établissements et centres de formation dont 35 publics[2]. La participation des filles est un peu plus faible dans la section industrielle et dans la formation professionnelle où elles ne représentent respectivement que 3,6% et 13,76% des effectifs.

Les progrès enregistrés sont essentiellement dus à l'accroissement des capacités d'accueil du secteur public qui sont passées de 14 460 en 2017 à 18 819 en 2021 et au développement de l'offre privée qui accueille environ les deux tiers (64%) des effectifs de l'ETFP. Cependant, la répartition des apprenants par région est inégale. À titre d'exemple, celle de Lomé–Golfe concentre à elle seule 52,4% des effectifs. Toutefois, l'adoption de l'approche par compétences (APC) et de l'alternance sont des choix unanimement jugés comme pertinents par les acteurs. Plusieurs programmes de formation élaborés selon l'APC sont déjà implantés. La formation duale, une forme d'alternance, activement mise en oeuvre permet de faire un lien entre la pratique et la théorie. Ces innovations pédagogiques traduisent une capacité du système à identifier des problèmes et à agir pour les résoudre, y compris au niveau des processus d'apprentissage.

L'enseignement supérieur a amélioré sa couverture scolaire avec 1256 étudiants pour 100 000 habitants en 2018 (contre 977 étudiants pour 100 000 habitants en 2011), selon les données du RESEN 2018. Aussi, pour avoir une meilleure maîtrise du flot d'étudiants à la charge de l'Etat, un audit a été réalisé dans le but d'apurer les fichiers des étudiants boursiers au Togo et à l'étranger. Pour améliorer l'efficience et l'équité dans la gestion des bourses, cet audit a recommandé, entre autres, l'attribution des bourses selon des critères prenant en compte les origines géographiques des candidats et l'aspect genre. L'audit a aussi émis des réflexions sur le suivi des étudiants boursiers à l'étranger dont le taux de retour à la fin de leur formation est insatisfaisant.

Enfin, selon les résultats de l'EHCVM, le taux d'alphabétisation au Togo est de 66,5% en 2018 contre 63,3% en 2015 et 60,3% en 2011. Ces données soulèvent l'existence des disparités entre les sexes et les

[2] Annuaire statistique de l'ETFP 2020-2021

régions et le milieu de résidence. Ainsi, on note moins de femmes alphabétisées (55,1%) que d'hommes (80,0%) et moins de personnes alphabétisées en milieu rural (51,8%) qu'en milieu urbain (84,2%). Selon la région de résidence, seule la région des Savanes (39,1%) enregistre un taux d'alphabétisation inférieur à 50% alors que dans les autres régions, au moins la moitié de leur population est alphabétisée. Toutefois, selon les données du RESEN (2018), le nombre d'apprenants en alphabétisation de base est en régression constante, passant de 16 042 en 2010-2011 à 10 064 en 201-2017, soit une baisse d'environ 6000 apprenants sur la période. Le nombre d'apprenants en post-alphabétisation quant à lui est passé de 2 320 en 2013-2014 à 2 227 en 2016-2017.

En termes de promotion de l'équité genre, la scolarisation des filles connait également une amélioration, au point où au primaire, on peut relever dans le PSE 2020-2030 que l'augmentation des effectifs est plus remarquable chez les filles dans toutes les régions d'éducation et en particulier dans Lomé Golfe (4,1%) et Savanes (3,2%).

En termes d'inclusion, les acteurs consultés ont relevé des avancées significatives. Ils ont pu noter l'ouverture de Centres spécialisés d'Education et de Formation dans les différentes régions du pays par les confessionnels et les Associations/ONG ; l'expérimentation de l'éducation inclusive avec l'appui de de Handicap international, dans les régions des Savanes et de la Kara avec, entre autres, la formation et le déploiement des enseignants itinérants ; la formation des enseignants sur l'éducation inclusive ; l'utilisation du braille et de la langue des signes ; l'élaboration et l'introduction dans les curricula de formation des Professeurs d'Ecoles Normales d'Instituteurs et dans les curricula des écoles de formation initiale des enseignants du primaire d'un module relatif à l'éducation inclusive. Par ailleurs, les deux universités publiques du Togo reçoivent toutes les catégories d'étudiants y compris ceux qui présentent des déficiences. Il a été créé é l'Université de Lomé un Service d'Appui à la Formation et à l'Évaluation des Etudiants en Situation de Handicap (SAFESH). Toutefois, ce service ne bénéficie pas des ressources suffisantes pour apporter un véritable appui de qualité aux étudiants handicapés. Il existe également des centres de formation artisanale qui accueillent des apprenants handicapés : Centre de formation professionnelle de Kégué à Lomé ; Institut des Aveugles de Togoville (IAT) ; Centre d'éducation des Aveugles de Kpalimé (CEAK) ; Centre saint François-Institut de Formation et Réadaptation des Aveugles et Malvoyants (CSF-IFRAM) à Sokodé et Centre des Aveugles St Paul d'Atéda-Kara (CASPAC). Le PSE envisage mettre en œuvre le modèle national de l'éducation inclusive pour faciliter la prise en compte des besoins des apprenants à besoins spécifiques. Il est également prévu de renforcer et de généraliser la stratégie de constructions des infrastructures universitaires adaptées et d'octroyer des bourses aux étudiants les plus vulnérables et ceux en situation de handicap.

Encadré 1 : Témoignage sur les avancées en matière d'éducation inclusive dans la région des savanes

Aujourd'hui l'inclusion est une réalité dans notre région. Les personnes vulnérables sont prises en compte. On a presque tous les enfants handicapés ou pas qui vont à l'école. Les bâtiments scolaires sont accessibles, des rampes sont mises en place. Des toits les tôles transparents pour faciliter la vision des enfants déficients. Les enfants qui ont commencé avec ce système sont déjà au collège.

(Témoignage d'un inspecteur de l'enseignement secondaire général, Savanes)

Pour améliorer les conditions des apprentissages, le gouvernement a initié, avec l'appui des partenaires, des projets de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires. Selon le PSE 2020-2030, au total 30.000 salles de classe sont prévues pour être construites à l'horizon 2025. Mais déjà pour le compte de l'année scolaire 2020-2021, les acteurs consultés ont noté que 359 salles de classe ont été construites, 346 salles de classe et 733 cabines de latrines ont été réhabilitées. Ils ont aussi noté que l'amélioration de la qualité de l'enseignement est ciblée à travers le recrutement des enseignants, la formation du personnel d'encadrement (210 élèves inspecteur et 139 élèves conseillers pédagogiques en fin de formation), la réforme des centres de formation professionnelle, la dotation du personnel d'encadrement de véhicules et la distribution de mallettes pédagogiques, du matériel informatique, de bureau et de laboratoires aux établissements scolaires dans les sept (7) régions éducatives du Togo. Pour eux, les actions du gouvernement au profit du secteur de l'éducation traduisent une réelle volonté d'apporter un changement substantiel dans ce secteur.

En ce qui concerne l'alimentation scolaire, les acteurs consultés ont noté la pertinence du programme de cantines scolaires, en effet, le Togo, avec l'appui des partenaires, met en œuvre depuis quelques

années un programme de cantines scolaires. Ce dernier vise à accroître l'accès des enfants des communautés les plus pauvres du Togo à des repas réguliers, ce qui devrait en retour améliorer la fréquentation et la rétention de ces enfants dans les écoles des zones ciblées. La mise en œuvre efficace de cette politique destinée aux établissements du préscolaire et du primaire publics est censée amener à l'école les 7% de ces enfants qui n'y sont pas encore et permettre à chaque élève, à l'horizon 2030, d'accéder à une alimentation suffisante et nutritive, lui garantissant à la fois la couverture de ses besoins énergétiques et de ses préférences alimentaires. En 2021, 94 712 élèves ont bénéficié de repas. En tout, un peu plus de 14 millions de repas chauds ont été offerts dans 337 écoles. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération entre le Togo et Le PAM, un projet intitulé « 2030_Partenariat pour les systèmes alimentaires durables au Togo (Partnership for Sustainable Food System in Togo) » est initié et destiné à soutenir le gouvernement à développer un projet pilote d'écoles à cantines à base communautaire. Parallèlement à ces initiatives, le Catholic Relief Services (CRS) a initié un projet de cantines scolaires intitulé PROJET Food For Education TOGO (FFE-Togo) et financé par le Département américain de l'Agriculture (USDA) et le McGovern-Dole International. Le projet FFE-Togo vise à fournir des repas à des élèves de 138 écoles des préfectures de Kpendjal et Oti-Sud (dans la région des Savanes) et celle de Dankpen (dans la région de la Kara). Le projet touche aussi bien les élèves que les communautés au sein desquelles se trouveront les écoles bénéficiaires.

En matière de santé, les acteurs ont mentionné des mesures pour garantir la prise en charge sanitaires des apprenant-e-s, notamment le programme School Assur. En effet, le 1er septembre 2017, le Gouvernement a lancé le programme School Assur qui vise à assurer une couverture assurance aux écoliers des établissements primaire et secondaire du secteur public du Togo. Il s'agit d'un dispositif de protection sociale pour les écoliers et élèves des établissements publics. Mis en œuvre par les compagnies d'assurance NSIA et OGAR, ce programme de couverture sanitaire vise « *une prise en charge d'assurance gratuite incluant les risques de maladie et responsabilité civile* » à ses bénéficiaires. Selon les données du secrétariat d'Etat chargé de l'Inclusion Financière et du ministère de la santé, le programme présidentiel de protection sociale en milieu scolaire 'School Assur', a franchi la barre des 2,5 millions de prises en charge. Au 29 août 2021, 1.031.059 consultations, 48.097 interventions chirurgicales, 13.660 hospitalisations, 290.310 analyses et 1.232.836 prestations pharmaceutiques ont été réalisées, portant le total des prises en charge à 2.615.962 depuis le démarrage du programme en 2017. Rien que pour l'année 2021, le mécanisme qui reste opérationnel même pendant les congés et vacances scolaires, a effectué plus de 500.000 prises en charge, soulageant élèves et parents. En trois ans, plus de deux millions d'élèves de plus de 6000 établissements scolaires publiques sur le territoire en ont bénéficié[3].

La sécurité des apprenant-e-s constitue une question cruciale non seulement en termes de droits humains mais aussi en termes de maintien à l'école. Ainsi, de l'avis des acteurs consultés, le Togo a significativement amélioré le cadre législatif pour renforcer la protection des apprenants. Ils ont cité, à cet effet, les instruments ci-après :

- le projet de loi sur le harcèlement et les abus en milieu scolaire en cours d'adoption sur l'initiative du MEPSTA ;
- Le Code pénal, modifié en 2015 par la Loi portant sur le Nouveau Code pénal abrogeant la loi n° 80-1 du 13 août 1980 instituant le Code pénal : il prend en compte les dispositions du code de l'enfant, renforce la protection juridique des femmes et des filles en prévoyant des dispositions spécifiques sur les mutilations génitales, le viol, la pédophilie et les violences à l'égard des femmes sous toutes leurs formes.
- Décision n°033/2022/MEPSTA/CAB/SG portant abrogation de la lettre circulaire N°8478/MEN-RS du 15 décembre 1978 portant exclusion de l'école des jeunes filles enceintes. Elle entérine le droit à l'éducation des jeunes filles élèves ayant contracté une grossesse et leur permet ainsi de suivre régulièrement les cours et de passer leurs examens.

[3] https://www.republiquetogolaise.com/education/3108-5932-school-

- Arrêté interministériel N°001 /2022/MFPTDS/MEPSTA portant code de conduite des personnels des établissements scolaires et centres de formation technique et professionnelle publics : ce code de conduite s'applique au personnel enseignant, administratif et d'encadrement des établissements scolaires et centres de formation, particulièrement ceux relevant de l'administration publique. Il régit l'environnement scolaire et les comportements des professionnels du secteur éducatif. A ce titre, il détermine les principes, les normes et les valeurs requis pour le renforcement de la cohésion sociale, la protection des apprenants, la promotion des valeurs de citoyenneté, de dialogue et de compréhension mutuelle entre les acteurs et parties prenantes de l'éducation.
- Les circulaires des rentrées scolaires : produites annuellement par le Ministère des Enseignements Primaire Secondaire, Technique et de l'Artisanat, elles fournissent des directives sur la façon d'assurer la sécurité des jeunes à l'école et ont inclus une référence spécifique aux VBGMS et au harcèlement dans les écoles. Ex : la Circulaire N° 094/MEPSFP/CAB/SG pour l'année scolaire 2017-2018, qui invite les acteurs de l'école à proscrire les châtiments corporels dans les écoles.

La mise en œuvre conjuguée de toutes ces mesures a entrainé l'augmentation du taux de fréquentation dans les établissements scolaires. Selon le rapport d'évaluation sommative au niveau des pays du soutien du Partenariat mondial pour l'éducation publié en 2019,[4] les différentes initiatives en termes de scolarisation entreprises par le Togo ces dernières années ont eu un impact considérable, surtout pour ce qui est de l'accès aux niveaux préscolaire et primaire. Le taux de scolarisation dans le primaire demeure élevé depuis 2000, avec une augmentation du taux net de scolarisation, tandis que le taux brut de scolarisation est, lui, resté supérieur à 100 %. Le nombre d'élèves du primaire a augmenté à un rythme de 2,4 % par an ; ce taux a récemment ralenti par rapport aux années précédentes. L'accès et la couverture du préscolaire ont connu des améliorations encore plus importantes en raison du financement accru et de l'attention portée au sous-secteur, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'établissements préscolaires gratuits. Cela s'est traduit par une augmentation de 180 % du nombre d'élèves et de 450 % du taux brut de scolarisation.

Encadré 2 : Perception des avancées en matière d'éducation équitable et inclusive

Dans notre région (Plateaux), beaucoup de choses ont été faites : des établissements ont été créés pour rapprocher les écoles des enfants. On a recruté des enseignants. Il y a eu des formations pour outiller les enseignants à tenir ces classes. Il y a des reformes en cours (APC) pour optimiser l'accès, la qualité l'inclusion et l'équité. On ne peut pas oublier la gratuité. Il y a eu des constructions avec des rampes pour faciliter l'accès aux handicapés. Il y a eu des sensibilisations sur le concept genre, les grossesses pour permettre aux élèves filles d'achever leur cursus. Les acteurs autorisent désormais les filles en grossesse à continuer par aller à l'école. (Extrait des propos d'un inspecteur, Plateaux)

2.1.2. Principaux facteurs de succès

Les progrès réalisés par le Togo en termes d'atteinte de l'ODD4 sont jugés indéniables par les participant-e-s, aussi bien en matière d'accès, de qualité, d'équité et d'inclusion. Les indicateurs scolaires sont en nette progression depuis près de dix (10) ans, même si la parenthèse de la pandémie a remis en question certaines des avancées, en particulier la scolarisation des filles et des enfants issus des milieux les plus défavorisés.

Les facteurs explicatifs de ces avancées sont divers, de l'avis des participant-e-s aux consultations. Il faut d'abord citer la volonté des autorités à faire de l'école une priorité majeure. En effet aussi bien dans la SCAPE que le PND, l'éducation occupe une place centrale. L'axe 3 du PND porte justement sur la consolidation du développement social et au renforcement des mécanismes d'inclusion. Cette volonté s'est surtout traduite par des investissements relativement importants dans le secteur, visant à améliorer les capacités et conditions d'accueil, à rapprocher davantage l'école des communautés, à recruter davantage d'enseignants, à renforcer l'encadrement pédagogique, etc. Conscient du fait que la pauvreté est un facteur majeur de non scolarisation et de déscolarisation, le gouvernement a promu des

[4] GPE, Rapport d'évaluation sommative au niveau des pays du soutien du Partenariat mondial pour l'éducation, Togo (2019).

programmes de filets sociaux de sécurité qui ciblent les pauvres et les personnes vulnérables aux chocs, à savoir : (i) les transferts monétaires ; (ii) les transferts en nature tels que les cantines scolaires, les suppléments nutritionnels, l'aide alimentaire ; (iii) la création d'emplois temporaires par le biais de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre ; et (iv) les exonérations de frais de services, telles que les subventions des services de santé ou d'éducation.

L'appui des partenaires a été aussi déterminant, selon les acteurs consultés. En effet, on ne peut passer sous silence le soutien des partenaires tels que l'UNICEF, chef de file des partenaires de l'éducation, dont les interventions visent à contribuer à ce que les enfants scolarisés (filles, garçons, y compris les enfants handicapés et enfants vulnérables) jouissent d'une éducation de meilleure qualité qui facilite l'acquisition effective et suffisante de compétences et savoirs utiles. D'autres partenaires tels que l'AFD (projets EPTT et PAREC), le PME (projet PAQEEB), Aide et Action, Plan International, CRS (cantines scolaires), l'UNESCO (éducation complète à la sexualité), Humanité inclusion (éducation inclusive), etc., ont soutenu des actions en faveur de l'accès, de la qualité et de l'équité de l'éducation au Togo. Ils ont soutenu des actions de sensibilisation, la mise en place d'infrastructures accessibles et la mise à disposition d'équipements et matériels adaptés qui ont facilité l'inclusion dans les établissements scolaires.

Pour les acteurs consultés, la contribution des acteurs de la société civile, dont la Coalition Nationale Togolaise pour l'Education pour tous (CNT-EPT), des acteurs communautaires et des ménages, aux côtés de l'Etat togolais, est à souligner. De par leurs actions de plaidoyer et leurs interventions au sein des communautés, elles ont apporté un appui inestimable qui a rendu possibles les avancées obtenues.

2.1.3. Principales contraintes de performance

Selon les participant-e-s aux consultations, autant les avancées sont indéniables, autant les défis demeurent importants. Dans toutes les régions éducatives, et indépendamment des cycles et des types d'enseignement, les participant-e-s aux consultations ont mis en exergue des défis liés à l'accès, à la qualité, à l'équité et au pilotage.

Les consultations ont permis de noter que les populations sont sujettes à plein d'inquiétude, quant à l'avenir du système éducatif et surtout des enfants. Ces inquiétudes sont davantage prononcées dans la région des savanes (cf. encadré 3).

Encadré 3 : Inquiétudes soulevées par les acteurs dans la région des savanes au regard de la montée de l'extrémisme violent

« L'avenir est incertain face à tout ce qui arrive. Nous craignons que le pire n'arrive. Nous sommes confrontés aujourd'hui à l'extrémisme violent. Nous ne savons pas ce que l'avenir va donner. Des frères ont fui le Kpendjal pour Dapaong. Nous ne savons pas si bientôt nous aussi allons aussi quitter pour Lomé. Bientôt la rentrée, mais nous ne savons pas si les écoles vont être ouvertes ou fermées. C'est une grande incertitude. Nous les parents nous avons peur. Que vont devenir nos enfants ? » (Un parent d'élève, membre de COGEP).

« Notre inquiétude est grandissante puisque que nous vivons ce dont nous entendons parler ailleurs. Les parents ont abandonné leurs champs pour fuir les zones en proie au terrorisme. Ce sont ces zones qui ravitaillaient la région. C'est la famine qui se profile avec les conséquences sur l'alimentation des enfants et leur scolarisation. Est-ce qu'il faut fuir pour aller vers le sud ? Nous sommes inquiets » (Un membre de la commission éducation d'une commune de Tône)

« Nous sommes inquiets par rapport à ce que nous vivons. Comment organiser la résistance propre au domaine de l'éducation ? Si on ferme les écoles, que vont devenir les enfants ? Il faut trouver une formule pour que les enseignants acceptent aller dans le Kpendjal. Que faire pour que les enseignants restent dans ces zones ? » (Un formateur Ecole d'Application)

« La région n'arrive pas à envoyer 50% de ses admis au BAC à l'université, faute de moyens. Ces jeunes sont des candidats potentiels à l'extrémisme violent » (Un inspecteur d'enseignement secondaire général)

Dans l'ensemble les préoccupations soulevées par les participant-e-s aux consultations peuvent être résumées comme suit :

En ce qui concerne l'offre éducative, les participant-e-s ont souligné comme préoccupations majeures :

- l'insuffisance d'infrastructures scolaires, d'équipements et de matériels (tables bancs, manuels scolaires, etc.), etc. Ils ont surtout relevé la réduction du temps d'apprentissage du fait de l'impossibilité de faire des cours lors des intempéries. L'enseignement général au Togo compte en 2020-2021 au total 64 717 salles de classe dont 48 544 en dur. Ce nombre de salles de classe en dur représente 75% de l'ensemble. En somme, 25% des infrastructures sont en matériaux précaires.
- **les effectifs pléthoriques** : la taille des classes est un facteur majeur pour assurer la promotion des élèves. Actuellement au Togo, la taille moyenne des classes au primaire est de 45 élèves. Les résultats d'une étude de l'UNICEF, DMS, suggèrent que le taux de promotion pourrait augmenter de 5 points de pourcentage si la taille moyenne des classes était réduite à 35 élèves. Cela impliquerait sans doute une augmentation du recrutement d'enseignants qualifiés.
- **la faible couverture du préscolaire** : malgré les avancées, le préscolaire demeure encore, de l'avis de plusieurs participant-e-s, un « luxe » pour de nombreux enfants. En tout 58% des enfants pré scolarisables ne le sont pas alors que des études, dont le PASEC2019, ont montré que la fréquentation de la maternelle, du jardin d'enfant ou du préscolaire a une corrélation positive sur les résultats scolaires en langue/lecture et en mathématiques tant au niveau national que dans plusieurs régions en début comme en fin de scolarité primaire.
- **l'inégale répartition des infrastructures :** de nombreux participants ont relevé le fait que la construction des infrastructures ne respecte pas la carte scolaire et suivent des logiques qui renforcent les inégalités ;
- **les conditions d'enseignement dans le supérieur** : l'enseignement supérieur est confronté à plusieurs difficultés qui affectent la qualité des enseignements et l'efficacité des formations : l'insuffisance d'infrastructures d'accueil des étudiants, la massification des effectifs (de 2017 à 2020, l'effectif des étudiants dans les universités publiques est passé de 68 074 à 86 980), l'insuffisance des équipements pédagogiques et le manque d'enseignants, sont les principaux défis auxquels doit faire le système universitaire togolais, l'insuffisance de l'innovation au profit des outils et programmes d'enseignement supérieur ; la faible qualité de l'enseignement supérieur privé.
- **la faible couverture des structures de l'enseignement supérieur :** l'essentiel des structures de formation supérieure sont concentrées à Lomé. Seule Kara abrite une université. De nombreux nouveaux bacheliers n'ont pu s'inscrire dans des structures d'enseignement supérieur, faute de moyens pour s'établir à Kara ou à Lomé. Des participants ont évoqué ce problème en ces termes : « *Deux universités pour tout le Togo, c'est très peu. Il est dur pour les enfants de quitter leurs parents pour vivre loin d'eux dans la précarité. On doit envisager de créer des universités dans les régions avec des facultés spécifiques à chaque région* ».
- **l'offre en étude scientifique** : le pays compte seulement deux lycées scientifiques, dont l'une est à Lomé et l'autre à Kara ; ce qui est nettement insuffisant au regard des ambitions affichées par le pays en termes d'orientation des apprenants vers les filières scientifiques et technologiques
- **les enfants non enregistrés :** Dans l'ensemble du pays, 17% des enfants inscrits au préscolaire n'ont pas d'acte de naissance. Selon les régions, la répartition des enfants n'ayant pas d'acte de naissance laisse apparaitre des disparités. Si les régions Golfe-Lomé (2%) et Savanes (16%) affichent des proportions inférieures à la moyenne nationale, celles de Maritime (18%), Plateaux (20%), Centrale (20%) et Kara (28%) se démarquent avec des proportions supérieures. Pour l'année scolaire 2020-2021, 25% des enfants inscrits au primaire ne disposent pas d'acte de naissance. Sans actes de naissance, ces enfants ne sont pas en mesure de passer les examens nationaux.

Par rapport à la qualité de l'enseignement, les participants ont soulevé comme préoccupations :

- la suspension des activités de formation dans les ENI depuis plusieurs années pour cause de réforme ;
- le faible niveau des acquisitions par les apprenant-e-s ;

- la pénurie d'enseignants et surtout d'enseignants qualifiés et motivés ;
- l'insuffisante formation professionnelle des enseignants ;
- la prédominance des enseignants volontaires dans les écoles ;
- le caractère futile de certains contenus de programmes, peu attractifs voire peu utiles pour la vie pratique. De nombreux jeunes consultés ont souligné le fait que le contenu des programmes ne permet pas l'acquisition de compétences utiles pour la vie. Les apprenant-e-s consultés ont déploré par exemple l'étude de certains pays comme la Russie, la France, les Etats Unis, etc.
- la faible acquisition des compétences : les participants ont souligné la question de l'acquisition des compétences, corroborant les données du PASEC2019 : en début de scolarité 76% des élèves sont en-dessous du seuil suffisant de compétence en langue et 53% sont en-dessous du seuil suffisant de compétence en mathématiques. En fin de scolarité primaire, on note 61% d'élèves en dessous du seuil suffisant en lecture et 63% d'élèves en dessous du seuil suffisant en mathématiques.

Par rapport à l'efficience, les participants ont relevé comme défis :

- Le taux élevé des redoublements malgré la politique des sous-cycles : si l'accès à l'école s'est amélioré à tous les niveaux du système, les redoublements et abandons constituent encore une difficulté. Par exemple au primaire, la part des élèves ayant redoublé au moins une fois (20% en début de scolarité et 57% en fin de scolarité) demeurent très importantes malgré l'instauration de la politique des sous-cycles en 2012 qui n'autorise pas de redoublement en première année de chaque sous-cycle (CP1, CE1 et CM1). La proportion élevée de redoublants au Togo est l'une des plus importantes des pays de l'évaluation PASEC2019. Cette réalité explique les écarts de parité entre filles et garçons lorsqu'on progresse vers les niveaux supérieurs. L'achèvement au premier cycle du secondaire par exemple est de 42,8% chez les filles contre 54,4% chez les garçons.
- les nombreux abandons scolaires dus aussi aux échecs répétés, aux violences faites à l'école, à la pauvreté, aux grossesses précoces en milieu scolaire.

Par rapport à l'environnement scolaire, les participant-e-s ont soulevé comme préoccupations :

- l'absence d'infrastructures d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement au sein de certaines écoles ;
- la méconnaissance des pratiques d'hygiène par les élèves ;
- l'absence des comités d'hygiène au sein des écoles ;
- l'ampleur des différentes formes de violences en milieu scolaire, dont les violences physiques, psychologiques et sexuelles, malgré leur interdiction formelle.

Encadré 4 : Prévalence des violences en milieu scolaire

Une étude réalisée par le MESPSTA en 2021 a montré que *37,4% des élèves ont subi une quelconque forme de violence en milieu scolaire au cours de l'année scolaire 2020-2021. Les violences physiques ont été subies par 80,2% des élèves, tandis que les violences sexuelles concernent une proportion de 6,2%. Quant aux violences psychologiques, elles ont été citées comme violence subie par presque la moitié des élèves enquêtés (48,8%) et plus en milieu rural (60,9%), qu'en milieu urbain (31,2%).*

L'environnement scolaire via l'état de ses infrastructures, le personnel et la disponibilité d'équipements adaptés contribue à la VMS : une proportion élevée d'établissements scolaires (72%) ne dispose pas de rampes pour faciliter l'accès aux élèves souffrant d'un handicap physique. Environ 3 établissements sur 10 soit 28,9% ne disposent pas de latrines séparées (filles/garçons), la majorité des établissements, soit 95,1%, ne dispose pas de cabine pour l'hygiène menstruelle. Aussi, la quasi-totalité des établissements visités (97%) ne dispose pas d'enseignants maitrisant le langage des signes pour l'offre d'éducation de qualité aux élèves handicapés auditifs ; un peu plus de 2/5 des établissements touchés par l'étude, soit 45,1%, ne disposent pas d'électricité et une proportion non négligeable d'établissements scolaires (38,4%) n'a pas accès à l'eau potable.

Source : Extrait de l'étude sur la prévalence des VMS, MEPSTA/UNICEF, 2021

Par rapport aux disparités de genre, les acteurs consultés ont noté comme problèmes :

- Les disparités entre garçons et filles dans le domaine scolaire qui se creusent au fur et à mesure que l'on avance dans le système : ces disparités sont liées aux mariages précoces, aux grossesses précoces, aux violences de genre, aux stéréotypes, etc.
- les disparités entre régions : certaines régions ont été citées comme les plus défavorisées, notamment les Savanes, la Kara, centrale et les Plateaux. Elles sont caractérisées par l'insuffisance d'infrastructures de toutes sortes ; l'inégale répartition des ressources, surtout humaines (les enseignants rechignent à aller dans les régions septentrionales), l'absence de structures d'enseignement supérieur (sauf à Kara), la pauvreté des populations ;
- les disparités entre milieux urbains et rural : les enfants issus des milieux ruraux sont plus défavorisés que ceux des milieux urbains pour diverses raisons et qui limitent leurs chances d'accès et réussite.
- les disparités liées au handicap : nous remarquons que l'école togolaise n'est pas encore inclusive et les enfants handicapés sont confrontés à de nombreuses difficultés qui affectent leur parcours scolaire. Les acteurs consultés ont aussi souligné la prévalence des disparités liées au statut social (pauvreté).

Encadré 5 : Inégalités dans le système éducatif

L'Etat fait des efforts, mais toutes les localités n'ont pas les mêmes moyens : tout le monde veut de l'électricité, de bons bâtiments en dur et non des paillottes. Heureusement que la gratuité a résolu un peu le problème d'écolage pour les parents. La pauvreté perdure. Il faut instaurer les cantines pour soulager les enfants. Les lycées dans les villages n'ont pas d'électricité. L'Etat doit penser à mettre des plaques solaires dans les localités pour y retenir les enfants.
(Extrait des propos d'une membre de COGEP, Sokodé)

Par rapport à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, les personnes consultés ont indiqué comme préoccupations :

- la faible décentralisation des structures de l'ETFP
- le contenu des apprentissages est encore trop théorique du fait du manque d'équipements appropriés pour la pratique ;
- la faible présence des filles dans les filières d'ETFP et surtout dans les filières industrielles ;

Par rapport à l'apprentissage de métiers, les parties prenantes ont soulevé comme contraintes majeures :

- L'absence d'un système d'orientation des enfants vers les métiers porteurs ;
- la mauvaise organisation des chambres de métier ;
- la prévalence des violences dans les ateliers;
- le coût élevé des contrats et des frais de libération et le non-respect de la législation du travail dans les centres.

Par rapport à l'efficacité externe du système, les acteurs consultés ont souligné comme défis :

- La faible adéquation entre les programmes d'enseignement et de formation et les besoins du marché du travail ;
- Le taux élevé de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur ;
- L'absence d'initiatives d'orientation des apprenants vers des filières porteuses.

Par rapport l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (AENF), les participant-e-s ont soulevé comme préoccupations majeures :

- le taux élevé d'analphabétisme : environ 43% des personnes âgées de 15 à 45 ans au Togo n'ont jusqu'à présent aucune notion en lecture et en écriture, et 9,5% d'enfants de la tranche d'âge de 9-14 ans (2016-2017) sont en situation de non-scolarisation, 8,1% d'enfants n'ont jamais eu accès à l'école tandis que 1,4% d'enfants ont abandonné de façon précoce, (RESEN 2019) ;

- l'insuffisance de l'offre en alphabétisation et éducation non formelle ;
- la faible adéquation des programmes et moyens de formation avec les besoins réels des groupes cibles ;
- l'absence d'une certification systématique des apprentissages ainsi que des normes et modalités règlementant la mise en œuvre des passerelles ;
- la faible professionnalisation de certains opérateurs pour la conduite des activités d'AENF sur le terrain ;
- le manque de structure de formation des alphabétiseurs et animateurs des centres d'AENF.

2.1.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives

Les consultations sur l'avenir de l'éducation interviennent dans un contexte caractérisé, entre autres, par :

- la hausse de la population scolarisable de 44% entre 2010 et 2025 ;
- des effectifs pléthoriques par classe surtout au secondaire (52 au collège et 44 au lycée)
- la non effectivité de l'achèvement universel au primaire (89% en 2021)
- le risque de dégradation des indicateurs du système éducatif dans un contexte de COVID-19 (déscolarisation temporaire ou définitive de 1 à 2 enfants par ménage, particulièrement en milieu rural)
- la faiblesse du niveau d'apprentissage, en référence aux résultats obtenus lors des dernières évaluations standardisées PASEC2019 et également aux résultats des évaluations nationales conduites dans le pays;
- la déscolarisation précoce des enfants et adolescents, conséquence des taux de redoublement encore élevés dans tous les cycles d'enseignement ainsi que des grossesses précoces ;
- un environnement scolaire toujours peu favorable pour une éducation équitable et de qualité;
- l'exclusion du système scolaire de nombreux enfants vivant avec des handicaps ;
- la démission de nombreux parents qui ne se sentent peu concernés par l'éducation de leurs enfants.

Face à ce contexte, les jeunes consultés dans le cadre de la préparation de la participation du Togo au sommet sur la transformation de l'éducation ont exprimé de nombreuses inquiétudes fort légitimes (cf. encadré 6).

Encadré 6 : inquiétudes exprimées par les jeunes dans les différentes régions éducatives

Elève (Kara) : On nous dit d'aller à l'école pour devenir des personnes. Mais les paires découragent car ils sont au chômage. L'école n'a plus de valeur, le doute est là mais ce qui me motive c'est que dans la vie si tu ne fréquentes pas, tu as plus de difficultés à s'en sortir. Il nous arrive de vouloir abandonner, aller dans d'autre pays pour réaliser nos rêves. On découvre néanmoins plein de chose à l'école. On dit souvent le blanc est sorcier mais avec les parents on peut aussi revendiquer des choses. On peut aussi servir ce son pays.

Couturière (Savanes) : Les choses seront encore plus dures ; les prix des denrées augmentent au jour le jour ; les gens ne paient pas quand vous leur confectionnez un habit, il n'y a pas d'argent pour acheter les choses. Avant, avec 10 000, tu pouvais faire des achats, mais aujourd'hui, avec la même somme, vous ne pouvez rien acheter ; les gens disent que ce sera meilleur, mais moi je trouve que cela sera pire. Avant, dans notre atelier, on prenait les gens qui n'ont pas été à l'école, ou ceux qui ont juste le CEPD. Mais aujourd'hui, vous verrez les étudiants, les bacheliers, des gens qui ont des diplômes… On voit que demain ne sera pas bon. Il faut qu'on nous trouve des solutions, sinon on aura chaud.

Elève (Centrale) : Le monde va de mal en pire. Quand on discute avec maman, elle nous dit qu'avant quand on lui donnait 100 frs, elle était contente, car elle pouvait manger et même faire des économies mais, moi avec 100 Frs, je m'inquiète. Nous élèves, nous nous demandons ce que nous allons faire après le Bac. Que faire pour être à l'aise ?

Elève (Plateaux) : Ce sera encore plus difficile, parce que les choses coûtent encore plus cher. Pour trouver du travail, ce sera encore plus dur, c'est les meilleurs qui seront pris. Il faudra alors que nous fassions des efforts pour pouvoir être à l'aise ; beaucoup n'ont pas la présence d'esprit de créer leur propre entreprise ; dans l'avenir, il n'y aura pas assez de postes vacants ; parce qu'ils sont très nombreux à l'université déjà ; nous sommes nombreux sur la terre. D'autres sont découragés dès qu'ils cherchent des emplois et ne trouvent pas. Il y a de mauvais choix quant aux filières de formation, on n'oriente pas les gens ; ou alors on les oriente, mais du moment où les gens

sont nombreux dans les filières où on les a orienté, ils vont plutôt aller dans des filières où ils auront après du mal à trouver du travail.

Elève, LETP (Lomé) : Nos frères ont choisi de longues études ; mais faute d'emplois, ils sont allés rester au village. C'est pourquoi aujourd'hui, nous sommes beaucoup au LETP. L'essence aussi coute cher, dès que le véhicule est en panne, les gens laissent, ils ne nous apportent pas pour la réparation. Moi, je suis mécanicienne, nous ne trouvons pas du travail. Les choses coûtent chers, les gens sont obligés d'aller conduire taxi-moto… Les gens sont là, les filles se marient et font des enfants en désordre.

Jeune diplômée sans emploi (Tsévié) : Je crains que ce système éducatif ne change pas ; tout ce qui se passe aujourd'hui, c'est lié à notre système éducatif ; les jeunes doivent savoir que le développement doit passer par eux. Le manque de travail les amène à rester à la maison et à aller au champ ; au retour il n'y a rien à faire, ils enceintent les femmes, la population augmente et la criminalité augmente parce que les jeunes ne trouvent pas de travail.

Apprenti Mécanicien 1 : Les choses deviennent dures ; il n'y a pas d'entreprises où travailler ; il n'y a pas non plus d'espace au bord de la route pour qu'on mette en place les ateliers, tout est occupé. Les engins coutent chers, on n'arrive pas à acheter les matériels de travail.

Apprenti Mécanicien (Kara) : Les grossesses en milieu scolaire freinent l'éducation des filles. Après l'accouchement, la plupart ne peuvent pas laisser l'enfant seule et aller à l'école. Ce qui fait qu'elles arrêtent l'école.

Elève (Plateaux) : Il y a aussi les sorciers qui nuisent à l'avenir des enfants. Dès qu'ils savent que cet enfant est destiné à un avenir glorieux, ils utilisent les forces mystiques pour nuire à l'enfant, et il ne pourra plus aller à l'école.

Face ce contexte, le pays dispose de potentialités à faire valoir pour inverser ces tendances. En effet, le contexte économique du pays connaît des embellies depuis quelques années, du fait des réformes engagées par l'Etat. Ces réformes permettent à l'Etat de disposer davantage de ressources pour investir dans les secteurs prioritaires y compris le secteur éducatif. Par ailleurs, la Feuille de route gouvernementale TOGO 2025, à travers son axe stratégique 1 intitulé « Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix », en se proposant d' « offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail » constitue une source d'opportunité majeure pour des investissements bien ciblés en faveur de l'éducation. Il faut aussi noter comme opportunités, la tendance à la hausse de l'APD en faveur du financement de l'éducation et l'existence de mécanismes de financement innovant (GPE, etc.).

2.2. Apprentissage et compétences pour la vie, le travail et le développement durable

2.2.1. Etat des lieux et avancées majeures

Une des finalités de tout système éducatif est de fournir aux individus des compétences leur permettant d'accéder au marché du travail en lien avec leur domaine de formation. Au Togo, même si le taux de chômage est relativement bas, soit 3,4% de la population active selon les données du QUIBB (INSEED, 2015), on note une inadéquation plus ou moins prononcée entre l'offre de formation et la demande économique.

Les consultations et l'analyse des données secondaires ont permis de noter que les enfants, les jeunes et tous les apprenants font face à des défis sans précédent en termes d'apprentissage, d'emploi et d'intégration sociale. L'avis général est que le système éducatif échoue largement à produire les résultats nécessaires pour faire avancer le développement individuel et social.

En effet, la plupart des participant-e-s aux consultations ont soulevé la problématique majeure de la faible acquisition des compétences, confirmant les résultats de certaines évaluations nationales et internationales, notamment ceux de l'évaluation PASEC. Cet état de choses est confirmé par les acquis scolaires qui montrent, en 2017, que seuls 70 % des individus de 22 à 44 ans qui ont achevé un enseignement primaire complet sont durablement alphabétisés, que 3 élèves sur 5 à la fin de l'enseignement primaire n'ont pas le seuil suffisant de compétences en français, et qu'1 sur 2 ne l'a pas en mathématiques. Plus de 70 % des enfants du Togo évalués à l'examen du PASEC en 2019 ne disposent pas des compétences suffisantes leur permettant de poursuivre sans difficultés leurs apprentissages. La pauvreté de l'apprentissage au Togo est estimée à 86 % ; ce qui sous-entend que 86

% des enfants togolais en fin de cycle primaire ne maîtrisent pas la lecture, si l'on effectue un réajustement relatif aux enfants non scolarisés.

Selon les participant-e-s aux consultations nationales, plusieurs facteurs expliquent, sans pour autant la justifier, cette situation observée au niveau du système éducatif togolais. Les acteurs consultés ont tout d'abord relevé le nombre limité d'enseignants formés pour la profession enseignante et l'importance des enseignants volontaires. Ils ont ensuite évoqué le manque de vocation pour l'enseignant, estimant que beaucoup se retrouvent dans le métier d'enseignant par accident « faute de mieux » et sans réelle volonté d'y faire carrière. Les acteurs consultés ont aussi souligné les conséquences négatives des mouvements de grèves, l'absentéisme enseignant, l'absence de plan de carrière pour les enseignants, l'insuffisance d'infrastructures et les effectifs pléthoriques qui en découlent dans les salles de classe, rendant difficile le contrôle et le suivi réguliers des élèves. Ils ont aussi souligné la question de l'état défectueux des infrastructures dans certaines localités où les périodes de pluie entrainent purement et simplement la cessation des cours d'autant que les constructions sont en matériaux précaires. Du côté des parents, pour diverses raisons, ces derniers n'arrivent pas à faire le suivi scolaire de leurs enfants dont certains se livrent à l'école buissonnière au moment où les parents les croient en salle de classe. Au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, se pose aussi le problème de formation initiale et continue des enseignants. Dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, 30 % des enseignants des universités publiques sont des contractuels et 12 % sont des vacataires. Le ratio étudiants/enseignant est de 98 à l'université de Lomé et de 104 (DAAS) à l'université de Kara.

Pour faire face à tous ces défis, le Togo a développé une batterie d'actions, notamment par le renforcement de la cohérence des programmes avec les contenus enseignés, l'adoption de l'approche par compétence, la formation initiale et continue des enseignants, le recrutement des enseignants, etc.

En effet, des efforts ont été entrepris au niveau du ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat avec la requalification des enseignants à la charge des parents (5000 enseignants volontaires intégrés dans le corps des enseignants contractuels après avoir reçu une série de formations et passé le concours de recrutement institué pour l'entrée dans la Fonction Publique). De plus, le gouvernement a ouvert dans chaque région d'éducation une école normale d'instituteurs (ENI). Actuellement, le pays dispose de six (6) ENI (Tabligbo, Notsè, Adéta, Sotouboua, Niamtougou et Dapaong) où la formation initiale est suspendue depuis quelques années, pour cause de réforme. Une 7^{e} ENI, celle de Mango, est appelée à former uniquement les éducatrices de la petite enfance. Pour le secondaire général premier cycle, l'école normale supérieure (ENS) d'Atakpamé a ouvert ses portes pour la formation des professeurs des collèges.

Quant au contenu des programmes, même s'il n'a pas été révisé jusqu'en 2003, certaines disciplines ont été améliorées (calcul). D'autres ont subi d'innombrables aménagements telle que l'éducation civique et morale par l'intégration des éléments de droits de l'homme, l'éducation en matière de population et de développement durable, l'éducation en matière de protection de l'environnement et de protection contre les maladies sexuellement transmissibles et contre le VIH/Sida. La langue d'instruction de l'ensemble du système scolaire est le français qui est la langue officielle du Togo. Dans les écoles maternelles publiques et confessionnelles, les langues locales sont cependant utilisées, mais elles restent confinées à ce niveau de l'enseignement. Le Togo a entrepris en 2003 la refondation des curricula de l'enseignement primaire selon l'approche par compétences. Aussi, depuis quelques années, le pays s'est lancé dans une ambitieuse politique de réforme curriculaire avec pour objectif d'alléger les programmes et de les rendre plus pertinents et plus lisibles. Il y a une révision de ces curricula sous PERI 1 (2010-2014) et les nouveaux manuels du préscolaire et du primaire ont été révisés et adoptés en mars 2014 par tous les acteurs du système éducatif. A partir d'août 2014, les manuels et guides du CP1 ont été élaborés. Leur expérimentation dans quelques écoles a eu lieu au cours de l'année scolaire 2014-2015 et la généralisation en 2015-2016. De 2014 à 2018 les manuels et guides du CP1 au CE2 ont été élaborés pour le primaire et ont été imprimés et distribués sur toute l'étendue du territoire sauf ceux du CE2 qui sont à la phase d'impression actuellement. Il en est de même pour les manuels et guides ainsi que des albums du préscolaire qui ont été élaborés et distribués en 2019-2020.

L'enseignement préscolaire vise le développement harmonieux de l'enfant sur le plan social et affectif en vue de son intégration dans la société. Ainsi au niveau maternel, l'essentiel des activités pédagogiques et des jeux est consacré à l'éveil des sens de l'observation (jeux, dessins, chants et activités manuelles). Au niveau de l'enseignement primaire, la connaissance de la langue occupe 60 % du volume horaire dans les deux premières années puis elle décroît pour se situer à 41 % dans les deux dernières années.

Cette baisse se réalise au profit des matières d'éveil comme les sciences, l'histoire et la géographie, la musique, l'éducation civique ou le sport et passe de 14 % à 32 %. L'enseignement des éléments de mathématiques conserve une place constante dans les programmes.

Au niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, les participant-e-s ont noté que des matières scientifiques comme les mathématiques, les sciences naturelles, la physique et chimie ont pris davantage de poids, passant de 28 % en première année à 36 % en 2019.2020. Les matières artistiques comme le dessin, la musique, les activités ménagères et sportives conservent également une importance relative qui ne varie guère en cours de cycle.

Dans l'Enseignement technique et la formation professionnelle, les participant-e-s ont noté que des réformes curriculaires sont engagées dans les séries industrielles. Les programmes de formation intègrent désormais les stages obligatoires en entreprise pour tous les apprenants. Tout particulièrement, le programme INSERE jeunes permet de suivre et accompagner les apprenants depuis la formation à l'insertion professionnelle effective. Par ailleurs, les formations par alternance de type DUAL coopératif assurent aux apprenants l'insertion professionnelle au bout du parcours du cycle de formation. Egalement, des formations d'insertion professionnelle de courte durée (3 à 9 mois) sont mises en place pour les jeunes en mal d'insertion professionnelle diplômés ou non dans l'optique d'une reconversion. Aussi, dans le sous-secteur de l'ETFP, les efforts sont en cours pour rétablir l'Institut National de Formation et de Perfectionnement Professionnel dans son rôle de centre de formation continue des enseignants.

Pour développer les compétences des apprenants pour la vie, il a été indiqué qu'un manuel et un guide ont été développés en 2016 sur les compétences de vie courante (CVC), avec l'appui de l'UNICEF. Les CVC sont reconnues comme un moyen pour développer le leadership des élèves et leurs aptitudes à éviter un certain nombre de fléaux tels que les grossesses précoces, les VMS, l'usage des produits psychotropes, etc. Des formations et recyclages ont également ciblé les professeurs de l'École Normale des Instituteurs et le personnel d'encadrement pour qu'ils puissent transmettre les CVC aux élèves maîtres. Le défi aujourd'hui est d'intégrer les CVC dans les nouveaux curricula et programmes et de mettre à l'échelle cette formation.

Globalement, les acteurs ont souligné le fait que le succès à l'école, dans le travail et dans la vie doit être soutenu par une vaste gamme de compétences et de valeurs, dont le développement n'est pas suffisamment encouragé aujourd'hui par le système éducatif national.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale (FRG 2020-2025), le MESR a été positionné comme leader pour la mise en œuvre du projet P11 intitulé : « Revue de la politique d'orientation et de promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires dont l'objectif est d'offrir une éducation accessible au grand nombre et en phase avec le marché du travail ». Il vient également en support à la mise en œuvre du projet P10 intitulé «Amélioration de la qualité de l'enseignement ».

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, conformément à la mission qui lui est confiée, les autorités éducatives consultées ont indiqué que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) s'est engagé spécifiquement à améliorer la qualité dans l'enseignement supérieur privé qui accueille 30% de l'effectif de l'enseignement supérieur et délivre 70% des diplômes présents sur le marché du travail. En effet, le Ministère a réalisé en 2021 une évaluation des établissements d'enseignement supérieur privé dont le but est d'identifier les insuffisances inhérentes auxdits établissements et qui affectent la crédibilité des diplômes qu'ils délivrent. Les recommandations de cette évaluation ont débouché sur l'élaboration et l'adoption en conseil des ministres d'un Décret réglementant les pratiques d'enseignement dans le privé. Ce Décret, en cours de signature, fixe les conditions de création, d'ouverture de filières, de formation et de diplomation, d'extension, de délocalisation, de mutation, d'organisation, de fonctionnement, et de fermeture des établissements privés d'enseignement supérieur. Son but final est d'aligner les pratiques enseignantes dans les établissements d'enseignement supérieur privés sur les normes et référentiels de l'UNESCO, du CAMES et du REESAO, dans le but final de garantir une formation de qualité en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi et de protéger les apprenants. Par cette réforme, il s'agit aussi d'organiser les examens dans le secteur privé sur le modèle des évaluations dans les structures publiques. Aussi, les disparités constatées dans les offres d'enseignement d'une école à une autre ont amené le MESR à commanditer la rédaction, par des experts élargis aux acteurs du privé, d'Offres de formations harmonisées des parcours licences pour les établissements privés de l'enseignement supérieur. Ensuite,

le MESR a procédé à la conception des maquettes d'offres de formation décrivant les mécanismes d'accréditation des offres et la codification des enseignements selon les standards internationaux dans le but de doter le sous-secteur d'un cadre de mise en œuvre des différentes filières de formation et donner ainsi un label aux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur privé, au même titre que ceux délivrés dans les UPT, avec comme conséquence la suppression de l'homologation et la reconnaissance internationale des diplômes qui fait défaut jusqu'alors.

Enfin, la Feuille de route gouvernementale (FRG) a également accordé une place de choix à la recherche appliquée. A cet effet, le Ministère est partie prenante d'un projet régional VaRRIWA (Valorising Reseach Results and Innovation in West Africa) financé par le Fonds ACP pour l'Innovation – une des composantes du Programme de Recherche et d'Innovation de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Le but du projet vaRRIWA est de contribuer à la création d'un environnement incitatif au transfert de technologie et à l'innovation durable. A cet effet, quatre (04) projets structurants sont financés pour le compte du Togo, dont la valeur ajoutée est la création d'emploi pour les jeunes chercheurs et innovateurs et la visibilité des efforts de développement que mène le Gouvernement.

2.2.2. Principaux facteurs de succès

Selon les acteurs consultés, un des éléments déterminants des avancées actuelles du système éducatif togolais est l'attention portée ces dernières années au recrutement et à la formation des enseignants. Pour y arriver, le gouvernement du Togo a organisé des concours de recrutement des enseignants ou des élèves instituteurs qui ont été formés dans les ENI et à l'ENS. « C*'est vrai que ces dernières années, le gouvernement accorde une place de choix au recrutement des enseignants. Actuellement, on attend les résultats d'un concours de recrutement de 3000 enseignants qui viendront renforcer les effectifs sur le terrain.* »

Pour ce qui est de la formation des enseignants, les efforts engagés par le Togo se sont traduits par la construction des ENI à partir de 2012. Ainsi, le Togo a pu reprendre le recrutement et la formation de trois vagues de 2 904 élèves-maîtres. Des réflexions sont en cours pour restructurer ces ENI ainsi que l'ENS. Ces réformes visent notamment la transformation des ENI en Ecole normale de formation des professeurs d'école (ENFPE) et la suppression de l'accès à ces écoles par voie de concours et de l'ouverture en permanence de la formation à toute personne ayant le niveau requis pour acquérir des aptitudes de l'enseignement. Malgré cette réforme, les Ecoles normales des instituteurs (ENI) conservent leur statut. Ainsi, chaque région d'éducation dispose d'une école de formation des instituteurs (ENI) dont la durée de la formation est en train d'être porté d'un à deux ans. Concernant l'ENS, selon les conclusions des travaux du Conseil des ministres du 22 septembre 2021, elle va subir des réformes pour être plus adaptée aux réalités actuelles. Elle sera rattachée à l'Université avec accès libre à tout jeune togolais juste après son baccalauréat pour être formé et avoir l'aptitude à l'enseignement et, plus tard, passer un concours de recrutement dans l'enseignement.

Ces réformes qui touchent ces établissements de formation du personnel enseignant répondent à la politique du gouvernement de doter le système éducatif de ressources humaines de qualité et de lutter contre la baisse de niveau et de prestations.

Par ailleurs, les personnes consultées ont indiqué qu'une politique des manuels scolaires est en phase d'être élaborée dont la mise en œuvre favorisera la disponibilité à moindre coût des manuels et guides scolaires. Dans la même veine, une politique nationale d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation est adoptée dans l'optique de mettre les TIC au service de l'éducation, pour permettre aux apprenant-e-s d'acquérir des compétences en phase avec le temps et utiles pour la vie.

2.2.3. Principales contraintes de performance

Les principales contraintes relevées par les parties prenantes peuvent se résumer à l'insuffisance des ressources. Au cours des consultations, les participants se sont plaints de ressources limitées pour accomplir leur mission, notamment le développement des compétences des apprenant-e-s. Et ce problème a été évoqué aussi bien par les enseignants que par les inspecteurs. « *Laissez-moi vous dire une chose. Je suis inspecteur et je suis seul à couvrir plusieurs inspections. Seul, je ne peux pas visiter comme il le faut toutes les écoles de ces inspections. Et il y a certains enseignants, dès lors qu'ils savent que les inspecteurs ne feront pas de visites inopinées pour les suivre, ils ne se concentrent pas sur le*

travail. Et c'est comme ça qu'aux heures de cours, vous allez retrouver certains enseignants au champ… ». Les problèmes posés par les inspecteurs touchent également les matériels roulants à leur disposition pour faire le travail. Dans certaines inspections, l'état du véhicule pose problème au point que certains inspecteurs ont estimé, en des termes à peine voilés, qu'ils se servent de leurs propres véhicules pour des besoins professionnels. « *Vous demandez si on a des contraintes dans le cadre de l'exercice de notre travail ? Lorsque le véhicule de service n'est pas en bon état mais que vous vous retrouvez dans l'obligation d'aller sur le terrain, vous n'avez aucun autre choix que de vous rabattre sur votre propre engin* ».

Du côté des enseignants également, des contraintes ont été évoquées. Celles-ci portent sur les manuels scolaires et les kits pédagogiques. Beaucoup d'enseignants se disent confrontés au manque de réactifs de laboratoires (en biologie et physique chimie etc.), et d'équipements et machines (ateliers des lycées techniques) pour un meilleur encadrement des apprenants. « *Dans notre école, les séances de pratique sont souvent déplorables. Vous allez retrouver 5 apprenants autour d'un seul ordinateur pour une séance de deux heures. En 2022, ce n'est plus normal. Mais nous n'avons pas de choix* » (un directeur d'école technique, formant des secrétaires, des comptables etc.). Dans un tel contexte, les enseignements dispensés sont plus théoriques que pratiques, ce qui n'arrange pas l'apprenant qui a du mal, après le diplôme, à passer de la théorie à la pratique. Cela limite drastiquement la compétitivité ainsi que la capacité d'insertion sur le marché du travail.

Encadré 7 : De légitimes craintes par rapport à l'avenir

L'avenir est incertain. L'avenir effraie. On se demande si les grosses moyennes des enfants à l'école servent finalement dans la vie. On a peur pour nos enfants qu'ils n'arrivent pas. La société les façonne à notre place. Les gens ont les diplômes mais ne répondent pas. L'avenir nous inquiète vraiment ! Quand les jeunes voient leurs ainés nantis de diplômes qui restent à la maison, ils se découragent. Il faut changer le cognitif pour le pratique. Le système est demeuré beaucoup plus cognitif. La formation professionnelle peut aider. A Tchamba par exemple, des élèves allient l'apprentissage avec l'école : ils s'en vont en coiffure, en menuiserie, en maçonnerie et ils se prennent déjà en charge avant de finir leur formation. Au Ghana, l'école est mixte : ils ont des matières comme *vocational skills* (maçonnerie, menuiserie), *home economies* (on apprend toutes sortes de cuisines) *life skills* (tout ce qui se fait dans la vie. C'est de bonnes choses à copier de nos voisins anglophones. Il faut aller dans ce sens. (Extrait des propos d'un inspecteur de l'enseignement technique)

Un autre problème majeur soulevé par les acteurs consultés porte sur le contenu des enseignements qui peine à évoluer et à s'adapter avec le temps. Les contenus enseignés ne sont pas suffisamment pertinents par rapport aux réalités actuelles. Les apprenant-e-s n'y trouvent pas suffisamment d'intérêt, ce qui explique aussi les difficultés d'acquisition des compétences, comme l'explique une enseignante : « *On enseigne des contenus qui ne sont pas intéressants pour les enfants. Certaines disciplines nécessitent des méthodes et des dispositions adéquates. A quoi cela sert-il aujourd'hui de faire étudier les lampes tempêtes alors que ces lampes ont pratiquement disparu au lieu de leur parler de ce qui relève de leur époque, c'est-à-dire l'électricité ? A quoi sert-il aujourd'hui d'inscrire dans les programmes l'enseignement de certains pays comme le Japon, la France, la Russie, etc., qui ne connaissent même pas l'existence du Togo ? Notre enseignement orienté vers l'information que la formation. On forme pour la culture générale au lieu de développer chez les apprenant-e-s des compétences utiles en phase avec notre époque. On peut prévoir des agoras ou des classes polyvalentes pour des apprentissages appropriés. Il faut aussi l'équipement dans les classes* ».

Encadré 8 : Perception des jeunes de la pertinence du contenu des enseignements

Au niveau des matières scientifiques, le contenu est satisfaisant. Par contre, les cours d'histoire ne sont pas intéressants. On nous parle trop de la guerre et des choses qui ne nous servent à rien. On étudie même les autres pays et on laisse les réalités de notre pays. Les programmes histoire d'histoire ne sont pas satisfaisants. On ne doit pas imposer les programmes. Les apprenants peuvent contribuer. Il y a des choses dans le programme d'histoire qui n'apportent rien à l'apprenant. En plus, les matières sont trop nombreuses et certaines ne servent à rien. Au niveau universitaire, les programmes sont satisfaisants. Mais il a trop de matières à tous les niveaux pour les apprenants et surtout au campus dans les facultés il y a trop d'unités d'enseignement, ce qui fait que les étudiants ont de la peine à valider les matières (Jeune étudiante, Kara)

Certains jeunes participants ont proposé des solutions radicales allant de la suppression de certaines matières à l'introduction de nouvelles.

Encadré 9 : Propositions de réforme des programmes d'enseignement

L'histoire doit être supprimée (du collège jusqu'à la faculté d'histoire sur le campus s'il le faut) si vraiment elle doit dispensée comme cela se fait actuellement. Il vaut mieux nous parler de l'histoire de notre Afrique et de notre pays que de nous parler des réalités d'ailleurs. A défaut, on peut revoir le contenu de l'enseignement de l'histoire. Au niveau du collège, on peut commencer la spécialisation déjà avant d'arriver au lycée. Au cours primaire. Il y a des cours qu'on peut ne pas reprendre. On peut supprimer le dessin. L'histoire doit être supprimée déjà au collègue selon moi. Il faut déjà commencer par dispenser l'Anglais aux enfants du primaire. Il faudra introduire des cours sur l'agriculture et l'élevage. On peut les introduire déjà au cours primaire en théorie et en pratique. Les cours sur l'artisanat doivent déjà commencer au primaire ou tout au plus au collège. L'entreprenariat doit être enseigné dès le cours primaire. (Extrait d'un focus group avec les jeunes. Dapaong)

Mais de façon globale, les éléments qui participent à la limitation du niveau de performance du système éducatif togolais, de l'avis des participant-e-s portent sur la non préparation des apprenants à l'auto-emploi, l'inadéquation entre les formations et emplois disponibles ; la faible diversification des offres de formation, le nombre limité de structures de formation technique ; le faible niveau ainsi que la vétusté d'équipement des ateliers de formation dans les collèges et lycées d'enseignement technique ; la rareté des concours de recrutement.

2.2.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives

Pour les prochaines années, le Togo fait face à des défis qu'il faudra relever pour améliorer le niveau d'apprentissage ainsi que les compétences pour la vie, le travail et le développement durable.

Le premier défi majeur, de l'avis des acteurs consultés, relève de l'acquisition des compétences. Selon le PASEC2019, en début de scolarité, seulement 20 % des élèves sont au-dessus du seuil « suffisant » de compétence en langue contre légèrement plus de 40 % en mathématiques. La majorité des élèves débutent ainsi leur scolarité sans maîtriser les compétences de base en langue et en mathématiques. En fin de scolarité, on observe que davantage d'élèves dépassent le seuil « suffisant » de compétence dans les deux matières, avec 38,4 % en lecture et 47,6 % en mathématiques. Ces proportions, si elles sont meilleures qu'en début de scolarité, restent toutefois insuffisantes.

Encadré 10 : Compétences fondamentales d'apprentissage (FL)

Le module MICS Compétences fondamentales d'apprentissage (FL) mesure les résultats d'apprentissage en lecture et en calcul attendus pour les enfants qui fréquentent les deuxième et troisième années d'études. Selon cette mesure, seulement 6 pour cent des enfants fréquentant la 3ème année du primaire auraient les compétences fondamentales en lecture, tandis que 5 pour cent aurait les compétences attendues en calcul. Pour ceux qui continuent à fréquenter l'école, les résultats ont tendance à s'améliorer. Chez les enfants en 2ème année du secondaire, la proportion ayant les compétences fondamentales en lecture monte à 71 pour cent. Néanmoins, l'acquisition de compétences au cours de la scolarité est davantage évidente en lecture qu'en calcul, où 28 pour cent des enfants en 2ème année du secondaire font preuve des compétences de base. Les données indiquent que les compétences fondamentales font défaut particulièrement chez les enfants non-scolarisés, c'est-à-dire ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui ne fréquentent pas l'école pendant l'année où le sondage est effectué. Seulement 1 pour cent des enfants non-scolarisés font preuve de compétences fondamentales en calcul ou en lecture.

Il existe un fort écart entre les résultats d'apprentissage des enfants qui habitent les milieux ruraux et ceux des enfants habitant les villes. Presque trois fois plus d'enfants de ville ont les compétences de base en lecture par rapport aux enfants habitant les milieux ruraux. Un écart de proportions similaires existe pour les compétences en calcul, même si celles-ci sont systématiquement moins développées. La plus grande inégalité en ce qui concerne les résultats d'apprentissage est une fonction de différences socioéconomiques. 43 pour cent des enfants du quintile le plus riche de la population ont acquis les compétences fondamentales en lecture, tandis que seulement environ 5 pour cent des enfants les plus pauvres ont pu faire de même.
Source : MEPSTA/ UNICEF/GPE, *Analyse des données pour l'apprentissage et l'équité utilisant les données MICS*, 2021

Par ailleurs, nombreux sont les acteurs qui ont soulevé le fait que le système éducatif togolais a un caractère généraliste et peu professionnalisant, entrainant un déficit de compétences dans le pays. Le principal défi, selon eux, est de concevoir et mettre en œuvre la nécessaire réforme du système éducatif en mettant l'accent sur les formations professionnelles et techniques, formation de type dual ainsi que sur la valorisation de l'apprentissage. La réforme devra s'étendre aux curricula en y intégrant ceux liés à la gestion de l'environnement et spécifiquement ceux liés aux changements climatiques et aux risques de catastrophes. L'objectif ultime de cette réforme est de promouvoir l'auto-emploi et l'employabilité qui sont des exigences fondamentales auxquelles le système éducatif actuel ne permet plus de répondre. Elle permettra également l'apprentissage du savoir-faire endogène et l'amélioration des compétences des apprenants en matière de bonnes pratiques en adaptation et atténuation des changements climatiques et de prévention et gestion des catastrophes.

L'adéquation entre le marché de l'emploi et la formation professionnelle constitue un autre défi à relever, d'après les parties prenantes rencontrées. Par ailleurs, l'amélioration de l'efficacité des dépenses d'éducation-formation constitue également un important défi qui requière un renforcement des capacités de pilotage et de gestion ainsi que des instruments de suivi de la dépense (revues des dépenses publiques, budget-programme, etc.).

Sur un autre plan, un des défis auquel le pays est confronté, selon les parties prenantes, est celui portant sur le recrutement et la formation de plus d'enseignants afin d'améliorer le ratio élève/maîtres et la qualité de l'enseignement. *« Je ne sais pas quel est le ratio enseignant enseigné dans le pays mais moi dans les classes de l'Etablissement que je couvre, on a cette année scolaire jusqu'à 75 élèves par classe. C'est-à-dire qu'en 6ème A par exemple c'est ça. Il en est de même pour les sixième B et C. Les 5ème sont encore plus que ça. Ce n'est pas facile pour un enseignant qui intervient dans ces classes de bien faire leur travail. Il faudra construire de nouveaux bâtiments dans certains milieux ou ouvrir carrément de nouveaux CEG dans d'autres avec des enseignants en nombre suffisant et de qualité pour faire face à l'explosion actuelle des effectifs »* (Propos d'un Directeur de collège). De plus, à tous les niveaux, il est nécessaire de proposer un système de gestion des plans de carrières pour les enseignants.

Au problème de recrutement et de formation des enseignants, il faut ajouter celui de manuels scolaires et didactiques qui a particulièrement retenu l'attention des acteurs consultés. le pays a besoin de se doter d'une politique du livre assortie d'une politique sociale pour faciliter l'accès aux plus démunis.

Un autre défi relevé par les participant-e-s concerne l'orientation scolaire et professionnelle. En effet, face à la multiplicité des formations et des métiers et professions, les jeunes ont souvent du mal à faire les choix qui leur conviennent. Face à cette réalité, le rôle du conseiller d'orientation devient primordial. *« Normalement aujourd'hui, on doit avoir des conseiller d'orientation dans les écoles, surtout à partir du Lycée, les établissements doivent être pourvus de conseillers et son rôle doit consister à aider les élèves à développer une meilleure connaissance d'eux-mêmes, notamment en les invitant à porter attention à leurs traits de personnalité, leurs aptitudes, leurs valeurs et leurs intérêts, et en les accompagnant dans le choix d'une formation ou d'une profession. Et puis ce n'est pas tout. Un conseiller peut aussi être un guide pour le corps enseignant lui-même. A ce niveau, il soutient et encourage les enseignants à mieux faire son travail. Et aussi auprès des parents, les conseiller aident à répondre aux questionnements sur les choix auxquels sont confrontés les jeunes, et à fournir de l'information sur le système scolaire et sur les choix de formation.... Donc c'est des gens qui jouent beaucoup de rôles mais que nous n'avons pas actuellement en grand nombre. C'est un défi qu'il faudra relever demain.* » (Propos d'un inspecteur).

Encadré 11 : Opinion d'un chef d'établissement sur l'enseignement au Togo

Aujourd'hui, la tendance qui prévaut encore est qu'on fréquente pour les diplômes et non pour les compétences. Les enseignements sont restés livresques et cognitifs sans développer les savoir-faire. Il se pose un problème d'évaluation : les épreuves et les critères de correction. Il faut se poser la question de savoir ce que valent les notes et à quoi elles servent. Pourquoi nos meilleurs élèves trainent dans la rue après leurs bonnes notes en classe ? La tendance aujourd'hui est l'école de masse. Il faut revenir au côté pratique des choses. En plus l'état doit jouer au filtre et au stabilisateur. Tous ceux qui obtiennent le CEPD ne doivent ou ne peuvent pas aller au collège. Tous ceux qui ont le BEPC ne peuvent pas aller au Lycée d'enseignement général. Il faut une orientation. Certains jeunes qui ont le Bac se cherchent. Ils ne savent pas quoi faire après le BAC. En notre temps, c'est en classe de 4ème qu'on nous envoyait des Conseillers d'orientation avant même d'aller au BEPC et au lycée. Aujourd'hui où en sommes-nous ? (Un chef d'établissement, Savanes)

Par ailleurs, en ce qui concerne l'enseignement technique, le défi aujourd'hui est de deux ordres. D'abord, les participants aux consultations ont suggéré la nécessité d'ouvrir davantage d'écoles techniques pour drainer un grand nombre d'apprenants vers des filières techniques beaucoup plus porteuses que l'enseignement général.

Encadré 12 : Propositions pour améliorer la transition école-travail

Pour améliorer la transition école-travail, il faut envisager les formations alternées des classes et des entreprises. Il faut mettre l'accent sur l'enseignement technique. Avec la décentralisation, les mairies doivent faire en sorte que les écoles puissent être le modèle de la communauté. On peut développer les visites d'entreprise. Les évaluations ne doivent pas seulement être des séances de productions des écrits cognitifs, mais aussi des capacités en compétences. Il faut que tout le monde se sente concerné par l'éducation et les apprentissages. Il faut une flexibilité entre l'enseignement technique et celui général. Le recyclage doit être de règle pour les enseignants techniques. Il y a lieu de décloisonner les deux types d'enseignement (Propos d'un Inspecteur d'ETFP, Kara)

L'autre défi consiste à équiper les ateliers des établissements d'enseignement technique existants ou nouvellement créés afin de les rendre plus adaptés au besoin de formation des jeunes apprenants. *« Face à la pauvreté de nos ateliers, les jeunes adoptent des stratégies. Par moment, nos apprenants s'absentent et aux dernières nouvelles, on apprend qu'ils ont eux-mêmes négocié de la place auprès des spécialistes pour les suivre sur le terrain. Ça veut dire qu'on élève en maçonnerie trouve lui-même un maitre maçon et dès que celui-là trouve un marché, ils vont ensemble le faire et cela fait de la pratiquer à haute dose pour lui et il améliore bien ce qu'il a appris en classe. Et en même temps, ça lui fait gagner de l'argent »* (Propos d'un proviseur de lycée technique). Etablir des partenariats avec des spécialistes de différents domaines et leur envoyer des apprenants dès lors qu'ils ont des opportunités serait assurément bénéfique à la fois pour les écoles mais aussi pour les apprenant-e-s.

En ce qui concerne la formation professionnelle, en 2022, le ministère de l'enseignement supérieur a réalisé une étude portant diagnostic d'efficacité des filières de formation professionnelle afin d'identifier des axes d'amélioration en matière de développement des compétences techniques et professionnelles devant permettre au pays, une fois mis en oeuvre, de disposer d'une main d'oeuvre qualifiée capable de subvenir à ses besoins socioéconomiques et de participer à la croissance économique durable du pays. Le but est de repositionner la formation professionnelle au service de l'emploi, du progrès social, de la croissance économique inclusive et du développement durable du Togo. Le diagnostic a révélé, entre autres, que seulement 54% des formations offertes étaient en adéquation avec les besoins du marché du travail, d'où la nécessité de tenir compte des besoins des consommateurs en créant de nouvelles filières pour former des compétences dans les métiers professionnels jugés prioritaires, ce qui justifie la création, entre autres, de l'Ecole Polytechnique de Lomé (EPL). En tout, une liste de 76 filières de formation professionnelle prioritaire a été établie, sur la base des objectifs de développement et du rééquilibrage social et économique du Togo à l'horizon 2025 inscrites à la FRG.

En outre, un défi également que le Togo doit relever est la mise en application de la carte universitaire qui doit davantage rapprocher les opportunités de formation des jeunes des milieux ruraux des régions qui ont des difficultés de prise en charge à Kara ou à Lomé pour la poursuite des études après le BAC.

Encadré 13 : Diagnostic de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est caractérisé par : (i) une université tournée vers la culture de masse et inadaptée aux mutations en cours à l'échelle planétaire ; (ii) des missions en déphasage avec les réalités du terrain ; (iii) des difficultés de gouvernance institutionnelle aggravées par la faiblesse des infrastructures et des équipements ; (iv) des effectifs d'étudiants en pleine explosion, répartis de façon disproportionnée dans les filières de formation et caractérisés par des disparités liées au genre ; (v) des ressources budgétaires qui, bien qu'en augmentation constante, demeurent en deçà des besoins réels ; (vi) des personnels (enseignants-chercheurs et personnel administratif, technique et de service) dramatiquement insuffisants ; (vii) des offres de formation en inadéquation avec les besoins du pays ; (viii) une recherche absente des grands enjeux de développement ; (ix) une expertise universitaire de qualité, mais peu valorisée ; (ix) un enseignement supérieur privé sans cadre légal
Source : MESR, Rapport du conseil supérieur sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2013

Il s'agit dès lors de mettre en œuvre les recommandations du conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche qui a fait état de la « **Nécessité d'une nouvelle vision de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ».** Il s'agit surtout de mettre en œuvre la carte universitaire 2014-2025 (cf. encadré 14).

Encadré 14 : Carte universitaire 2014-2025

Les solutions envisagées pour la nouvelle carte universitaire consistent à restructurer l'Université de Lomé, à renforcer les capacités de l'Université de Kara et à créer des collèges universitaires sur d'autres sites. Il s'agirait de collèges universitaires (C.U.) offrant des parcours de grade L (licence) tandis que l'offre de l'UL et de l'UK comporterait des parcours de grade L mais aussi M (Master) et D (Doctorat). Un collège universitaire peut être appelé à évoluer vers le statut d'université selon les besoins du moment. Les objectifs poursuivis par la création de ces nouvelles institutions universitaires seraient de trois ordres : (i) décongestionner l'UL et l'UK ; (ii) répartir l'offre d'enseignement supérieur L, M et D sur l'ensemble du territoire et (iii) adapter les offres de formation aux besoins du pays. Ces collèges universitaires, situés dans un rayon d'une cinquantaine à une centaine de kilomètres des universités-centres, seraient liés aux universités et offriraient aux étudiants un enseignement supérieur L de proximité. Chaque C.U. proposerait des parcours fondamentaux et des parcours professionnels en rapport avec les spécificités de la région où il est implanté. Ces parcours appartiendraient à deux ou trois domaines, de façon à assurer l'interdisciplinarité indispensable pour une bonne formation des étudiants. De plus, en diversifiant les parcours offerts sur le territoire national, plus d'opportunités de mobilité seraient ouvertes à tous les apprenants du pays. L'implantation des collèges universitaires doit être en raison d'un collège par région économique. Lorsque les infrastructures d'accueil préexistent la création d'un collège universitaire s'en trouve facilité

Source : MESR, Carte universitaire 2014-2025.

Un autre défi relevé par les acteurs consultés porte sur l'ampleur de la déperdition scolaire en général et des filles en particulier. En effet, les violences en milieu scolaire qui se traduisent par les châtiments corporels, le harcèlement sexuel en milieu scolaire et les grossesses en milieu scolaire font de l'environnement scolaire un lieu non sûr pour les élèves.

Pour ce qui est des opportunités et potentialités, elles sont tout aussi nombreuses. La première concerne l'intérêt de divers partenaires à soutenir des programmes visant à renforcer l'efficacité interne et externe du système éducatif togolais. C'est le cas de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) dont le Togo est membre. Depuis sa création, la CONFEMEN a fait de l'amélioration de la qualité de l'éducation sa priorité et l'a illustrée dans le cadre des réunions de ses instances, des rencontres ponctuelles (réunions-débats, séminaires thématiques, réunions des décideurs, etc.) et au moyen des données et des analyses produites sur les performances des systèmes éducatifs. C'est à cet effet qu'elle a créé, en 1991, le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) qui met en œuvre des évaluations visant à rendre compte de la performance des systèmes éducatifs des pays membres. Le Togo a participé aux évaluations PASEC2014 et PASEC2019 dont les recommandations sont destinées à rendre plus performante l'école togolaise.

Par ailleurs, un autre défi soulevé par les participant-e-s aux groupes de discussion porte sur le fait que le contenu des enseignements ne permet pas suffisamment de développer chez les apprenant-e-s des compétences de vie courante. Il en découle, entre autres, la multiplication des grossesses en milieu scolaire qui débouche sur l'abandon scolaire, ce qui invite aujourd'hui le gouvernement du Togo à prendre ce problème à bras le corps. Les acteurs consultés ont insisté sur la nécessité de renforcer l'apprentissage des compétences de vie courantes leur permettant de gérer leur vie sexuelle de façon responsable. Pour rappel, les compétences de vie sont un ensemble de compétences de base acquises par l'apprentissage et/ou l'expérience pratique directe qui permettent aux individus et aux groupes de gérer efficacement les questions et les problèmes rencontrés dans la vie quotidienne : « *Pour faire face à ce problème, c'est vrai qu'il faut parler avec nos enfants ; les sensibiliser à s'abstenir du sexe pendant qu'ils sont encore à la charge de leurs parents. Mais il faut reconnaître que ce sont des enfants qui grandissent et qui ont besoin d'informations sur la sexualité. Donc il faut des cours en bonne et due forme sur la sexualité responsable, la SSR. Il faudra leur apprendre à partir de la classe de quatrième comment fonctionne le sexe pour les rendre plus mûrs dans ce domaine* » (Extrait des propos d'un inspecteur du second degré).

Il est à noter que le MEPSTA a élaboré, avec l'appui de l'UNICEF, un manuel de formation sur les compétences de vie courante qui pourrait être intégré dans la formation initiale et continue du personnel enseignant et d'encadrement. Par ailleurs, les réformes curriculaires et l'élaboration en cours de

nouveaux manuels scolaires sont des opportunités pour intégrer des contenus en lien avec le développement personnel, la paix et la non-violence, le développement durable, etc. Egalement en 2021, le MEPSTA, avec l'appui de l'UNESCO a élaboré un Guide d'orientation de l'enseignant sur l'Education aux valeurs et à la santé sexuelle (EVSS) et sur la réponse aux Violences de Genre en Milieu Scolaire (VGMS). Pour sa part, l'ATBEF fait la promotion, depuis 2008, d'un programme d'éducation sexuelle complète qui vise à apporter aux enfants et aux jeunes les connaissances exactes, compétences, attitudes et valeurs qui leur permettront d'avoir une vision positive de leur sexualité dans le cadre de leur développement émotionnel et social et de renforcer ainsi leur résilience, en particulier face aux risques de violences sexuelles en milieu scolaire.

Encadré 15 : Témoignage sur l'importance d'enseigner les valeurs

« Lorsque nous encourageons les jeunes sur la voie des compétences essentielles à la vie, ils deviennent très engagés, éduqués et capables d'assumer des responsabilités pour eux-mêmes et pour leurs communautés. C'est en cela que l'enseignement de ces compétences devient important pour notre pays qui connaît une crise de citoyenneté. Et c'est à l'école qu'il faut commencer à inverser cela. Les sociétés saines dépendent de citoyens respectueux de leurs droits et obligations ; informés sur les sujets sociaux et politiques ; soucieux du bien-être d'autrui ; capables d'exprimer clairement leurs idées et leurs arguments ; capables d'avoir un impact sur le reste de la planète ; actifs dans leur quartier ; responsables de leur comportement en tant que personnes etc. » (Extrait des propose d'un Directeur Régional de l'Education).

En outre, les participants aux groupes de discussion, surtout ceux d'âge avancé ont déploré la disparition en milieu scolaire des programmes dits de travaux manuels (T.M.), notamment l'initiation des apprenants au tissage, au jardinage, à la confection des cages, des paniers, etc. De l'avis de nombreux participants aux consultations, un retour à ces travaux manuels en milieu scolaire serait un élément important dans le développement des habilités pratiques chez les apprenant-e-s et leur préparation à la vie active et professionnelle. Les participant-e-s ont souligné l'exemple du Ghana où ces programmes ont permis de résorber en partie le problème de l'insertion professionnelle des diplômés. Plusieurs témoignages ont souligné la pertinence de ces initiations aux métiers : « Je me souviens que dans les années 1960 voire 1970, quand nous on était au cours primaire, on nous apprenait des travaux manuels et cela nous aidait. Dans les vacances, on s'occupe à faire des paniers, des cages, tisser des pagnes traditionnels qu'on allait vendre pour avoir de l'argent. Aujourd'hui, nous devons penser encore à ces choses et les intégrer aux programmes pour que nos petits fils et filles sachent se rendre utiles très tôt. C'est ce dont on a besoin actuellement » (Propos d'une participante, membre de COGEP).

La question de l'enseignement de l'entrepreneuriat a été soulevée par les participant-e-s comme une des réponses à l'insertion professionnelle des sortant-e-s du système éducatif. A ce propos, il est à noter que beaucoup de partenaires techniques et financiers s'intéressent aujourd'hui à cette problématique et sont disposés à accompagner des programmes visant à promouvoir l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi des jeunes. C'est dans cette optique qu'une stratégie nationale a été élaborée en 2018 avec l'appui de l'UNESCO dans la perspective de la réforme de l'ETFP. La Coopération Allemande, à travers la GIZ, a soutenu également l'élaboration du schéma directeur de la formation professionnelle duale. Ces deux documents importants sont repris dans le PSE 2020 – 2030. Il s'agit, in fine, de mettre en œuvre la stratégie de l'ETFP en créant au chef-lieu de chaque région, une structure appropriée de formation professionnelle répondant aux normes requises pour une formation adéquate, ouverte gratuitement aux jeunes, quel que soit leur niveau d'instruction. Cette structure proposerait quatre types de formation : (i) la formation par alternance, selon l'approche par compétences ; (ii) la formation continue (perfectionnement et recyclage des artisans) en lien avec les technologies et les nouveaux profils de métiers ; (iii) la formation de type coopératif dual pour compléter la formation des apprentis liés par contrat aux maîtres-artisans ; (iv) la formation professionnelle d'insertion dont l'auto-emploi.

Enfin, les participant-e-s ont indiqué que des thématiques émergentes, notamment l'écologie, la paix et la non-violence, le numérique, l'entrepreneuriat, les STEM, etc., devraient prendre plus d'importance dans les l'enseignement du futur.

2.3. Apprentissage numérique et transformation

L'ambition du gouvernement est d'affirmer le numérique comme un véritable levier de la modernisation de l'économie et de la société. C'est en ce sens que l'effet attendu 5 du Plan National de Développement

indique : « pour les prochaines années, le numérique est développé et facilite les transactions économiques et financières dans le pays ». La politique du secteur de l'économie numérique vise à permettre au Togo de disposer à court et à moyen termes, de services TIC compétitifs et accessibles au plus grand nombre de citoyens et à long terme, bâtir les fondamentaux d'une digitalisation économique porteuse de valeurs, créatrice d'emplois et de richesses et stimulatrice du développement, rendre l'internet et les TIC accessibles, sans discontinuité, à tous et financièrement abordables. Une telle ambition ne pourra être satisfaite sans l'intégration du numérique aux programmes d'enseignement dans les écoles. D'ailleurs, la pandémie à Coronas Virus survenue au cours du premier trimestre 2020 a imposé l'adoption de dispositifs de formations ouvertes et à distance (FOAD), afin d'assurer la continuité pédagogique au profit de millions d'apprenants, montrant, si besoin en était encore, que les TIC sont incontournables aujourd'hui.

2.3.1. Etat des lieux et avancées majeures

Les discussions réalisées lors des consultations nationales ont permis de noter que le pays a fait d'importants progrès dans la promotion du numérique.

Au plan législatif, la Loi n° 2017-006 d'orientation sur la société de l'information au Togo adoptée le 22 juin 2017 définit les objectifs et les grandes orientations de la société de l'information dans le pays. Elle consacre les principes directeurs et les valeurs partagées qui constituent les bases sur lesquelles repose une société de l'information et donne les grandes lignes directrices des futurs textes législatifs et réglementaires relatifs à la société de l'information.

Dans le cadre spécifique de l'éducation, le Togo s'est doté en 2022 d'une **Politique nationale des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement au Togo (PN-TICE)** qui vise à (ii) rendre disponible Internet et mettre en réseau les établissements scolaires et universitaires ; (ii) créer les centres de ressources numériques ; (iii) sécuriser les installations ; (iv) rendre accessible le matériel informatique ; (v) produire du matériel informatique et (vi) assurer la maintenance du matériel TICE dans les établissements.

Les parties prenantes ont également rappelé un certain nombre de projets et initiatives mis en œuvre par les autorités du pays. Elles ont cité, au prime abord, la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT) dans les lycées techniques et scientifiques. Cette plateforme comprend des salles informatiques, des aménagements et équipements informatiques, un portail de services en ligne et offre un point d'accès unique où l'enseignant, l'élève et l'ensemble du personnel de l'établissement peuvent trouver des informations ainsi que des ressources pédagogiques (cours en ligne, calendrier scolaire, manuels et matériels, etc.) ; des services numériques d'accompagnement d'activités pédagogiques et de suivi des élèves ; le renforcement des capacités et l'accompagnement des acteurs dans la conduite et la mise en œuvre du projet ; le développement d'une plateforme d'échanges et de collaboration nationale etc.

Par ailleurs, il a été souligné également l'apport du projet "Wifi Campus" qui vise à assurer un accès privilégié à l'Internet aux étudiants, professeurs, médecins et au personnel des campus universitaires et hospitaliers. Ce projet a également permis d'interconnecter, avec la fibre optique, les deux universités publiques du Togo. Les composantes de cette action sont : la connexion de toutes les universités et centres hospitaliers universitaires (CHU) publics du pays à l'Internet très haut-débit et l'interconnexion des 5 sites universitaires et hospitaliers publics du Togo ; l'offre de 200 heures par mois d'accès à l'Internet gratuit pour les étudiants, professeurs, médecins, personnel administratif, etc., la mise en place d'un fonds pour la transformation digitale des universités. Le projet Wifi Campus, selon un rapport publié en 2018[5], est accessible à 70 000 étudiants, professeurs et personnel administratif ainsi qu'à 2 000 médecins. Dans l'ensemble, 121 bâtiments sont connectés à la fibre optique (FTTH).

Au titre des initiatives numériques en milieu universitaire, les participants ont aussi relevé le DJANTA TECH HUB, un campus technologique pour l'entrepreneuriat. Il s'agit en fait d'un espace dédié de 3 000 m² situé dans le cœur historique de Lomé destiné à promouvoir l'entrepreneuriat, la créativité ainsi que le développement économique par le numérique, la technologie, l'innovation et la recherche. Les principales composantes de ce projet sont : un espace de coworking, un incubateur et un accélérateur d'entreprises pour promouvoir, soutenir et renforcer l'entrepreneuriat au Togo ; des salles disponibles

[5] République Togolaise, 2018, Togo : l'économie numérique en marche ; Lomé.

pour héberger des conférences et des réunions ; une école de code de haut niveau ; un fabLab pour initier les populations y compris des élèves et étudiants à l'utilisation de machines-outils pilotées par ordinateur dans le but d'accompagner l'accélération de l'innovation technologique ainsi que Nana Tech Hub, un espace dédié à la promotion des femmes dans le numérique.

Une autre avancée majeure relevée porte sur l'élaboration des modules de formation en TIC. En effet, des travaux conjoints entre le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique et le Ministère de l'Enseignement Supérieur ont permis de concevoir des modules de formations en TIC adaptés notamment aux besoins du secteur privé. Ils visent à effectuer un état des lieux, identifier les besoins en formation en matière de TIC et proposer des modules de formation spécialisés, pour renforcer la disponibilité des compétences digitales. À l'issue des travaux, quatre modules prioritaires ont été identifiés, portant sur les métiers suivants : Expert Cybersécurité ; Expert Technique et Commercial en TIC ; Expert Multimédia-Internet ; Expert Data Center.

En outre, dans le Plan Sectoriel de l'Education 2020-2030, l'intégration des TICE dans l'enseignement est prévue. C'est à ce titre que pendant la crise de COVID-19, un recours a été fait au numérique pour continuer l'enseignement et l'apprentissage.

Encadré 16 : Recours aux TIC pendant la crise sanitaire liée au COVID-19

Au début de la gestion de la pandémie, les formations à distance ont été les moyens privilégiés par les autorités éducatives togolaises pour assurer la continuité de l'apprentissage et préparer la reprise des classes d'examen (CM2, 3ème, 1ère et terminale) après quelques mois de fermeture des écoles… L'enseignement par la télévision et la radio a été la stratégie privilégiée pour assurer la continuité des apprentissages. Toutefois, des initiatives privées de plateformes numériques d'apprentissage ont été remarquées. On peut citer par exemple la plateforme ZONOA accessible sur smartphone qui propose des exercices corrigés aux élèves des classes d'examen (INSE, 2021 : p. 43).

Bien d'autres initiatives ont été citées par les acteurs consultés et témoignent de l'intégration des TIC dans l'enseignement au Togo. On peut citer pêle-mêle le dispositif de télé-enseignement pour faire face aux contraintes liées aux politiques d'ajustement structurel ; les dispositifs en ligne ou e-learning et la crise de l'école au Togo ; le Master Teknopeda ; le Projet CFIT de formation des enseignants ; la Plateforme RESCOUL et MOODLE de l'UL ; le Projet Imagine école ; le Projet IFADEM, le projet Université sans les murs, etc.

Comme on peut le constater, le Togo a fait beaucoup d'effort visant à intégrer le numérique dans le secteur éducatif. Mais comment expliquer ce succès ?

2.3.2. Principaux facteurs de succès

De l'avis des personnes consultées, les facteurs qui ont facilité la prise en compte du numérique dans le domaine de l'éducation sont de plusieurs ordres. En effet, un des premiers facteurs de succès porte sur l'engagement politique des autorités. Cet engagement s'est traduit par la création du ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale dont la mission est de coordonner les actions gouvernementales visant à intégrer le numérique dans le processus de développement du Togo.

Outre le ministère, l'initiation et la mise en œuvre de plusieurs projets sur le numérique ont facilité la pénétration du pays par cet outil qui s'applique à tous les domaines comme l'éducation, la santé, le commerce, l'entrepreneuriat etc. Le point d'orgue de ces projets a été la digitalisation ou encore la transformation digitale de ses administrations. Les participant-e-s ont relevé par exemple que la gestion administrative au sein du MEPSTA est de plus en plus digitalisée : « *Aujourd'hui dans notre ministère, l'autorité utilise énormément le numérique pour diffuser les notes de service, les informations diverses, les invitations pour des réunions. Il y a de nombreuses de plateformes WhatsApp regroupant, entre autres, des inspecteurs, des chefs d'établissement, des enseignants, qui servent à diffuser les informations au sein du Ministère* » (Un Inspecteur des enseignements préscolaire et primaire, Maritime)

Par ailleurs, le pays dispose d'un arsenal juridique solide sur lequel reposent toutes les initiatives visant à promouvoir le développement numérique.

2.3.3. Principales contraintes de performance

Le Togo a fait le choix d'une éducation de qualité, inclusive et équitable par ses engagements politiques nationaux et internationaux face à la communauté éducative et aux enjeux de développement. Il a dès lors élaboré sa politique nationale d'intégration des TIC dans l'éducation. Toutefois, les participant-e-s aux consultations ont relevé le fait qu' « *une chose est d'avoir la politique, l'autre chose est de la mettre en œuvre* ». Selon eux, il est impérieux d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre effective de cette politique. Ils ont aussi estimé que le Togo doit élaborer un plan d'actions budgétisé validé et endossé par le gouvernement avec des choix politiques d'utilisation des logiciels.

Mais la principale contrainte au développement du numérique dans le système éducatif, selon les acteurs consultés, est la disponibilité de l'électricité. En effet, selon le Rapport de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM), « *si dans le Grand Lomé et dans les autres villes, respectivement 92,0% et 79,8% des ménages utilisent l'électricité pour l'éclairage, cette proportion n'est que de 27,4% en milieu rural* » (INSEED, 2018, p.14). Autant dire que de nombreux établissements scolaires et surtout en milieu rural, n'ont pas accès à l'énergie pour exploiter le potentiel du numérique.

Par ailleurs, même si les participant-e-s ont reconnu que des efforts sont faits, notamment avec l'extension de la fibre optique, ils ont déploré le fait que l'accès à Internet haut débit reste toujours limité. En effet, l'internet fixe, avec un taux de pénétration de 0,69% en fin 2017 et des tarifs relativement élevés par rapport à la sous-région, reste à développer[6]. Bien que les prix de l'ADSL soient passés de 297 000 FCFA à 34 810 FCFA pour le 4Mbps entre 2016 et 2017, et de 679 000 FCFA à 42 480 FCFA pour le 8Mbps, ils restent toujours élevés comparés à la sous-région : par exemple au Sénégal où le prix d'une connexion ADSL à 10Mbps est à 34 900 F CFA. Aussi, avec un taux de couverture du territoire de 65% pour le mobile et 22% seulement pour la 3G, la fracture numérique demeure-t-elle un défi à relever. De même, la qualité de service reste à améliorer, de l'avis des participant-e-s aux consultations. Les contraintes évoquées ci-dessus, appellent à la réorientation des politiques digitales en vue de la libération de son plein potentiel au Togo : « *Pour tirer vraiment profit du numérique, il nous faut améliorer l'accès à l'électricité. Dans nos villages, lorsque tu veux utiliser le téléphone Android, on est confronté au problème d'électricité. Des fois, on passe deux jours sans électricité et on est limité. Pour la même raison, l'utilisation d'ordinateur constitue également la croix et la bannière.* » (Un participant aux consultations). Le pays doit faire des efforts en termes d'électrification pour faciliter l'accès de tous/tes au numérique.

Des témoignages ont fait état du fait que le projet IFADEM par exemple, qui est un projet de formation à distance des maîtres, a été confronté à la qualité et au coût de la connexion internet. Ces facteurs ont handicapé les formateurs et les enseignants et ont limité leur volonté d'échanger au téléphone pour des besoins de la formation. « Cela nous avait vraiment freiné à l'époque » a reconnu un enseignant ayant bénéficié de ce projet.

Enfin, la disponibilité du matériel informatique constitue un problème majeur. Les participant-e-s aux consultations, en particulier les jeunes, ont souligné le manque de parc informatique dans leurs établissements. Les étudiant-e-s ont relevé les difficultés qu'ils rencontrent à suivre les cours en ligne, généralisés depuis l'avènement de la pandémie du COVID-19. Le projet Galilée, qui était pourtant un projet très pertinent, n'a pas permis de résorber la problématique de l'accès des apprenant-e-s à l'ordinateur. Les étudiants les moins nantis qui ne disposent pas d'ordinateur sont obligés de suivre les cours sur leurs téléphones Android, pour ceux qui en ont. Ceux qui n'en possèdent pas sont complètement limités dans leurs apprentissages. La fracture numérique contribue ainsi à renforcer les inégalités dans le système éducatif.

2.3.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives

Notre époque se distingue par une accélération de la transformation technologique de nos sociétés, caractérisée par une révolution numérique. Aussi, l'une des découvertes les plus pénibles de la pandémie est que les élèves disposant d'une connexion à internet et de compétences numériques ont pu poursuivre leur apprentissage à distance, alors que les établissements scolaires étaient fermés (de même, ils ont bénéficié d'autres informations vitales en temps réel), tandis que ceux qui ne disposaient pas d'un tel

[6] République togolaise, Forum politique de haut niveau sur le développement durable New-York, Juillet 2017

accès et ne possédaient pas ces compétences ont été privés de l'apprentissage et des autres avantages qu'apportent des établissements d'apprentissage « en présentiel ». Cette fracture numérique a donc entraîné un creusement des disparités en termes de possibilités et de résultats dans le domaine de l'éducation, entre les nations et aussi à l'intérieur de celles-ci. Le défi majeur pour développer l'apprentissage numérique est de réduire cette fracture numérique et d'accélérer l'électrification des zones rurales et des établissements scolaires. La mise en place d'environnements de travail numériques dans les établissements constitue un chantier prioritaire. Également, la formation des acteurs sur l'utilisation du digital doit être fondamentalement envisagée. L'élaboration et la mise en œuvre de modules sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI) seront également nécessaires.

Pour y arriver, le pays dispose d'opportunités à faire valoir, à commencer par la feuille de route gouvernementale TOGO 2020-2025. Celle-ci a prévu, en effet, d'offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail, la modernisation et la digitalisation de l'administration et de l'économie du pays afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique et la productivité des acteurs privés. Le Togo s'est aussi doté d'une stratégie de transformation numérique, dénommée « Togo Digital 2025 ». Le pays dispose également d'une Stratégie d'électrification dont l'ambition est d'assurer un accès universel à tous les Togolais d'ici 2030, au travers d'une combinaison intelligente de l'extension du réseau et de technologies hors réseau (mini-grids et kits solaires), avec un taux d'accès de 100% au cours des dix prochaines années.

Pour la plupart des personnes consultées, il faudra discuter avec les sociétés de téléphonie en place pour renforcer la connectivité et la couverture. Pour cela, un engagement au plus haut niveau de l'Etat est nécessaire, à leur avis, pour accélérer l'entrée du Togo dans la société de l'information.

Par ailleurs, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies offre aussi des opportunités pour développer des projets dans le domaine du numérique. Selon ce programme, « *l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir* ».

Il s'agira aussi pour le Togo de mettre en œuvre les recommandations de La déclaration de Paris sur les REL qui recommande aux États de veiller à tenir compte des REL dans la transformation de l'éducation, d'adapter, d'enrichir ou de réformer les programmes et toutes les formes d'apprentissage, de manière à exploiter les potentialités et les possibilités des REL, d'encourager l'intégration de différentes méthodes d'enseignement et modalités d'évaluation afin de motiver l'utilisation active, la création et le partage des REL ; et d'évaluer les retombées des REL en faveur d'une éducation inclusive, équitable et de qualité.

Le Togo devra aussi faire sienne la Stratégie continentale de l'éducation (2016-2025) de l'UA qui, en son objectif stratégique 3, prévoit d'exploiter le potentiel des TIC pour améliorer l'accès, la qualité de l'éducation et de la formation, ainsi que la gestion des systèmes éducatifs. Il s'agira concrètement pour le pays de : (i) mettre en œuvre la politique en TICE adoptée en 2022 ; (ii) renforcer les capacités des apprenants et des enseignants en matière de TIC, en vue de tirer pleinement parti du potentiel de la technologie ; (iii) renforcer les capacités des gestionnaires et des administrateurs de l'éducation dans l'utilisation des TIC dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et des programmes ; (iv) promouvoir le développement des contenus en ligne, en tenant compte des spécificités locales et africaines ; (iv) capitaliser les initiatives existantes et réussies induites par les TIC et qui améliorent l'accès, y compris l'Université panafricaine et l'Université virtuelle ; (v) fournir un équipement suffisant, adapté aux installations (par exemple, de connectivité, d'énergie) et des services appropriés ; (vi) développer l'éducation mobile et en ligne et créer des plates-formes de formation, et promouvoir l'accessibilité à tous les élèves, indépendamment de leur situation.

2.4. Enseignants, enseignement et profession enseignante

2.4.1. Etat des lieux et avancées majeures

Par leur profession, les enseignants jouent un rôle unique et crucial dans l'élaboration du nouveau contrat social pour l'éducation. Pour l'heure, il n'existe aucune technologie en mesure de remplacer les bons enseignants humains. La disponibilité des enseignants en quantité et en qualité est donc nécessaire pour offrir une éducation de qualité. Le PSE 2020-2030 met un accent particulier non seulement sur leur recrutement, mais aussi sur leur formation, tant initiale que continue, car : « Disposer d'enseignants

qualifiés est une condition indispensable pour assurer une éducation de qualité. »[7]. Il faut dès lors assurer aux enseignants leur formation, soutenir leur développement tout au long de leur vie professionnelle et reconnaître leur rôle dans la société. Il importe de réfléchir aux mesures à prendre pour renforcer la profession enseignante comme une profession d'utilité publique, assurant un apprentissage de qualité.

Au Togo, les enseignants, qui représentent une masse importante (60% des fonctionnaires) sont répartis en quatre niveaux d'enseignement : le préscolaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. Au regard du contexte dans lequel se déroule l'enseignement et des contraintes auxquelles les enseignants font face, le gouvernement togolais a élaboré une politique nationale sur les enseignants en 2018, ce qui constitue pour les acteurs consultés l'une des avancées majeures. Cette politique qui reconnait la place de l'enseignant dans le système éducatif togolais a pour objectif « *d'amener l'ensemble de la communauté éducative, les décideurs et les partenaires au développement du Togo à mettre en place des actions concrètes en faveur de la profession enseignante pour une éducation de qualité dans le pays* »[8]. Elle répond à la nécessité de construire la fonction enseignante autour de l'efficacité, de la motivation et du professionnalisme des enseignants. Trois axes stratégiques sont donc retenus dans ladite politique et chaque axe porte sur un nombre de dimensions de la profession enseignante, conformément au guide de l'UNESCO.

Le tableau suivant donne un aperçu global des orientations politiques en ce qui concerne la profession enseignante :

Tableau 1 : Orientations de la politique nationale sur les enseignants

Axes stratégiques	Dimensions	Orientations politiques
Efficacité des enseignants	Normes d'exercice de la profession enseignante	Définition du profil de compétence de l'enseignant de chaque sous-secteur
	Formation des enseignants	Formation permanente des enseignants de tous les niveaux d'enseignement
	Recrutement et rétention des enseignants	Confier aux DRE plus de responsabilité en matière de recrutement et de gestion du personnel
	Déploiement des enseignants	Déploiement des nouveaux enseignants en fonction de la cartographie des besoins par région
Motivation des enseignants	Structure et parcours de carrière des enseignants	Evolution horizontale (de professeur d'école stagiaire A3 à professeur certifié A1) et évolution verticale (de professeur à inspecteur)
	Conditions d'emploi et de travail des enseignants	Amélioration progressive des conditions d'emploi et de travail des enseignants
	Gratification et rémunération des enseignants	Rémunération des enseignants en lien avec le revenu national et création des gratifications autres que monétaires
	Gouvernance scolaire et universitaire	Gouvernance comme facteur de motivation, de suivi et de performance des enseignants
Professionnalisme des enseignants	Redevabilité des enseignants	Evaluation de l'enseignant à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur
	Représentation des enseignants et dialogue social	Concertation permanente, participation des enseignants à la prise de décision

[7] République togolaise, Plan sectoriel de l'éducation, 2020, p. 46.
[8] République togolaise, Politique nationale sur les enseignants, 2018, p.23.

Source : Politique nationale sur les enseignants au Togo, mars 2018

Plusieurs avancées ont été notées par les participant-e-s aux consultations nationales, quant à l'enseignant et à la profession enseignante dans son ensemble. Faisant suite à la politique sur les enseignants, le gouvernement a adopté en août 2018 le statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement. Ce texte s'inscrit dans le cadre des mesures visant à apaiser durablement le climat social, et améliorer les conditions de vie des acteurs évoluant dans ce secteur. Le gouvernement envisage donc la valorisation et la protection de la fonction d'enseignant au Togo.

Par ailleurs, la formation initiale et continue des enseignant-e-s a retenu l'attention des autorités éducatives qui ont œuvré à la création de six (06) écoles nationales d'instituteurs, même si ces dernières, pour l'heure, sont fermées pour cause de réforme. La formation initiale pour les enseignant-e-s du secondaire général 1 est assurée par l'école normale supérieure (ENS). Avec l'appui des partenaires, des programmes de formation de rattrapage et continue sont initiés par moments. Ces diverses actions contribuent à améliorer la qualité des enseignements.

2.4.2. Principaux facteurs de succès

Le secteur de l'éducation togolais bénéficie d'une attention particulière au sein du gouvernement. Il est d'ailleurs inscrit parmi les secteurs prioritaires du pays. Aussi, de l'avis des participant-e-s aux consultations, les facteurs de succès sont de divers ordres.

Conscient du gap d'enseignants dans les établissements scolaires du pays, le gouvernement s'est engagé à travers le PSE 2020-2030 à recruter environ mille cinq cents (1500) enseignant- e-s chaque année entre 2020 et 2022. Même si la demande est loin d'être satisfaite pour les matières scientifiques notamment les mathématiques, la physique-chimie, la Science de la Vie et de la Terre et certaines spécialités spécifiques à l'enseignement technique, les efforts sont constants en matière d'amélioration de l'effectif des enseignant-e-s.

Les structures de formation initiale, notamment les ENI et l'ENS ont également contribué à renforcer la qualité de l'enseignement. Elles ont formé de nombreuses cohortes d'enseignant-e-s qui participent à l'amélioration de l'efficacité du système éducatif.

Un autre facteur de succès porte sur le souci des autorités de respecter les engagements pris au niveau international. En effet, le Togo fait partie de la communauté internationale qui s'est engagée, à travers l'ODD4, à promouvoir une éducation de qualité pour tous. Les efforts visant à atteindre cet objectif passent également en partie par le recrutement, la formation et le déploiement d'enseignants bien formés, capables de donner des enseignements de qualité aux apprenants. *« C'est vrai que nous avons élaboré des textes qui nous obligent à garantir une éducation de qualité aux apprenants, mais ce sont surtout les engagements internationaux qui obligent le plus à faire des efforts substantiels en terme de recrutement, de formation des enseignants de qualité pour un enseignement de haute qualité »*, a révélé un responsable du ministère qui indique que *« le souci de présenter des résultats séduisants lors des sommets internationaux oblige à garder un niveau élevé de mise en œuvre des engagements et cela rejaillit sur tous les domaines de l'enseignement* » (Propos d'un directeur central, MEPSTA).

Enfin, il faut souligner la présence de PTF engagés à accompagner le gouvernement. En effet, dans l'environnement éducatif togolais, il existe des partenaires dont l'apport au bon fonctionnement du système est indéniable. Il s'agit de la Banque Mondiale, de l'UNICEF, de l'AFD, de l'Aide et Action, de Plan International Togo, de l'UNESCO et de la GIZ, pour ne citer que ceux-là. *« C'est vrai que le Togo n'est pas un pays avec beaucoup de partenaires. Mais au même moment, nous n'allons pas nous plaindre en ce qui concerne les partenaires. Nous avons certains partenaires comme la BM, l'UNICEF et autres qui nous appuient énormément à tenir le système éducatif. C'est un atout important et nous remercions tous les partenaires qui nous accompagnent »* (Acteur clé du MEPSTA).

2.4.3. Principales contraintes de performance

D'après les acteurs consultés, plusieurs contraintes minent la profession enseignante, l'enseignement et la carrière des enseignants.

La première contrainte soulevée concerne le manque de matériel didactique dans les écoles constitue la principale contrainte de performance citée par les participant-e-s aux consultations. Aussi l'effectif pléthorique dans les salles de classe surtout dans les écoles publiques ne favorise-t-il pas un suivi effectif et efficace des élèves par l'enseignant. Cette situation limite véritablement les efforts des enseignant-e-

s dans la mise en œuvre de l'approche par les compétences (APC) adoptée par le Togo depuis 2018. Il en est de même pour les centres de formation professionnelle notamment les ateliers d'apprentissage qui regorgent des fois des effectifs d'apprenant-e-s qui ne favorisent pas leur bon encadrement.

Outre ces contraintes, les discussions de groupe ont permis de relever d'autres contraintes majeures : l'insuffisance de la formation initiale et continue des enseignants ; la forte présence des enseignants volontaires dans le système ; le manque de vocation pour la profession enseignante ; la dévalorisation du métier enseignant, l'état délabré et vétuste de certaines infrastructures du système etc. *« Beaucoup de raisons expliquent les faiblesses que nous avons actuellement. Il y a le temps accordé pour la formation des enseignants des ENI qui ne permet pas de tout leur apprendre. Ce temps est de 11 mois et on déverse les gens sur le terrain. C'est pourquoi actuellement, on réfléchit à des réformes qui vont permettre de former les enseignants en deux ans… »* (Extrait de l'entretien avec un DRE).

2.4.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives

Les consultations nationales ont permis d'identifier les principaux défis en ce qui concerne la profession enseignante.

En termes d'effectif, les enseignants fonctionnaires en poste sont loin de répondre aux besoins dans toutes les régions éducatives du pays. Les régions les plus lésées sont celles de la Kara et surtout des Savanes où les enseignant-e-s sont souvent réticent-e-s à aller travailler, du fait des conditions difficiles y prévalent (éloignement, enclavement, manque de commodités de toutes sortes). Ce n'est qu'a juste titre que plusieurs établissements font recours aux services des enseignants volontaires (EV). Selon les données de l'annuaire statistique 2020-2021 du MEPSTA, plus du tiers des enseignants du public sont des volontaires dans le premier cycle du secondaire. Il en est de même dans le second cycle du secondaire général où un peu plus du quart des enseignants du public sont des volontaires. Il se pose alors un défi lié à la qualification des enseignants volontaires (EV). La majorité des EV n'ont reçu aucune formation initiale, ce qui a amené les participant-e-s à s'interroger, légitimement, sur leur capacité à transmettre des compétences aux apprenant-e-s.

La question de la qualification des enseignant-e-s a été soulevée à plusieurs reprises lors des consultations nationales. Tous les groupes de jeunes rencontrés dans les six régions ont évoqué l'insuffisance de compétences des enseignant-e-s. Ce qui confirme une fois de plus l'absence de formation initiale pour bon nombre de ces enseignant-e-s.

Plusieurs mouvements de grève ont été enregistrés dans le secteur ces dernières années. Ils sont essentiellement liés à des revendications pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignant-e-s. Cette situation n'est pas sans incidences sur le secteur. C'est dans la recherche de solutions satisfaisante et durable que des rencontres ont été organisées entre les autorités en charge de l'éducation et les syndicats d'enseignants dans le pays.

L'absentéisme des enseignants a été aussi souligné comme un important défi. Selon une récente étude réalisée par INNOCENTI pour l'UNICEF, « *La réduction du temps d'enseignement est la forme d'absence la plus fréquente signalée par l'étude. Les résultats indiquent que 8 pour cent des enseignants ont déclaré avoir réduit leur temps d'enseignement au moins une fois par semaine. Les enseignants ayant un grand nombre d'élèves dans la salle de classe sont plus susceptibles de réduire leur temps d'instruction que leurs pairs des plus petites classes (14 pour cent contre 2 pour cent). Deux pour cent des enseignants ont déclaré être régulièrement absents de l'école et quatre pour cent être en retard ou partir en avance au moins une fois par semaine. Lorsqu'ils étaient déjà à l'école, sept pour cent des enseignants ont déclaré être régulièrement absents de la classe. Les enseignantes sont plus susceptibles de l'être que leurs collègues masculins (16 pour cent contre 4 pour cent)* »[9]. Les motivations de ces absences sont diverses : « *une fois à l'école, les motivations les plus courantes de l'absence de classe sont les raisons administratives (87 pour cent), les problèmes de santé (69 pour cent) et les affaires scolaires officielles (68 pour cent). Les conditions climatiques et le manque de matériel pédagogique ont également souvent été mentionnés par les enseignants interrogés (49 et 19 pour cent, respectivement)* »[10].

[9] Peirolo S. et Játiva X., Time to Teach - L'assiduité des enseignants et le temps consacré à l'enseignement dans les écoles primaires au Togo, Bureau de recherche - Innocenti de l'UNICEF, Florence, 2021.
[10] Idem

Par ailleurs, la faible équité dans la répartition géographique influence négativement l'efficacité du système. Nombreux sont en effet ceux qui refusent leurs affectations dans les zones difficiles. Certains abandonnent carrément la profession dès qu'ils obtiennent une affectation dans un milieu difficile ou éloigné. Les consultations ont montré que les écoles des régions des Savanes et de Kara sont les moins dotées en enseignants. De fait, une répartition incohérente des enseignants dans les écoles est non seulement un problème de gestion et d'efficience des dépenses publiques, mais a aussi des conséquences négatives sur l'équité puisque les enseignants fonctionnaires sont très peu déployés dans les zones défavorisées et rurales où se trouvent les familles ayant moins de moyens économiques. Pour ce faire, ces familles déjà très fragiles sont obligées de recourir à des enseignants volontaires, souvent non formés, pour la scolarisation de leurs enfants.

Encadré 17 : Témoignage sur l'inégale répartition des ressources humaines dans l'éducation

Par exemple au Lycée de Nassablé, nous avons 11 classes de terminales (dont 8 A4 et 3 D) et aucune classe de terminale, série C. Nous avons l'impression que notre région est un champ d'expérimentation. Au cours de l'année écoulée, 8 enseignants de science ont affectés vers d'autres régions mais seulement 4 ont été envoyés dans la région pour combler les 8 places restées vacantes. Au niveau des adjoints, nous avons recensé 81 départs d'adjoints contre 48 arrivants. Nous autres ne faisons que former pour les autres régions, ce n'est pas normal. Si on veut une inclusion éducative, il faut aussi une inclusion nationale. A la rentrée, on va nous envoyer des novices qui vont sortir du concours que nous allons former pendant deux ans et qui vont encore partir. C'est ça qui sape la qualité. Il faut stabiliser les enseignants. On dit que les concours sont régionaux, mais la réalité est toute autre. Il faut véritablement régionaliser les postes. En plus, on nous envoie ici des gens à titre punitif et qui n'ont aucune motivation pour le métier. Les enseignants ici font grève pour être réaffecté ailleurs

(Propos d'un responsable régional de l'éducation, Savanes)

Les participants aux consultations ont aussi évoqué la question de la faible présence des femmes dans le corps enseignant et d'encadrement, en soulignant le fait que, d'ordinaire, la présence de femmes enseignantes crée des vocations chez les filles qui se les représentent comme modèles. Des études ont également montré qu'elles sont davantage actrices de protection des apprenant-e-s que leurs collègues de sexe masculin[11]. Malheureusement, il n'y a toujours pas de femmes enseignantes dans de nombreuses localités et le corps enseignant continue de constituer un milieu fortement masculinisé en milieu rural togolais. Les femmes, avançant très souvent des raisons de rapprochement familial, rechignent à aller en milieu rural. Par exemple, selon les données de l'Annuaire statistique de l'Education 2017-2018, au niveau du primaire, en milieu rural, seulement 9% des enseignants fonctionnaires et 11 % des enseignants volontaires, sont de sexe féminin. Par contre en milieu urbain, 35 % des Enseignants fonctionnaires et 37% des enseignants volontaires sont de sexe féminin.

Face à ces défis, il y a des raisons d'espérer. Le pays dispose de potentialités pour faire face à la crise de la profession enseignante. Plusieurs actions visant à changer le visage du métier d'enseignants dans le pays ont été soulignées au cours des consultations nationales. Des réformes sont en cours pour la réouverture des écoles normales pour la formation initiale des enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire général et de l'ouverture du secondaire technique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025, le pays envisage porter l'effectif d'élèves par classe à 40-45 dans l'enseignement de base et à 25-30 dans l'enseignement technique d'ici 2025 contre en moyenne 80 en 2020. De plus, le gouvernement ambitionne donner une formation initiale à plus de 90% des enseignants d'ici 2025. Il s'agit là de deux défis importants à relever pour rendre l'éducation plus attractive au Togo. En outre, le Togo a été retenu comme pays pilote de la mise en œuvre de l'ODD4 qui met l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement par la formation et le recrutement en nombre suffisant des enseignants.

L'existence des enseignants volontaires reste un grand défi pour le système. Les participant-e-es aux consultations ont souligné le poids de ces enseignants volontaires payés par les parents dans les

[11] Voir MEPSTA, Etude qualitative complémentaire sur les facteurs de non-scolarisation des filles dans les zones de sous-scolarisation, 2019 ou MEPSTA, Etude sur la prévalence des VMS y compris les VBGMS au Togo, 2021

établissements préscolaires, primaires et secondaires et dont la présence pèse non seulement sur les dépenses des ménages mais aussi sur la qualité des apprentissages.

Tableau 2 : Effectif des enseignants volontaires par cycle

Cycles	Enseignants volontaires	Volontaires nationaux de l'éducation	Total
Préscolaire	1 996	-	1997
Primaire	6268	-	6268
Secondaire 1	1919	270	2 187
Secondaire 2	1 193	415	1 608
Ensemble	**11 371**	**688**	**12 059**

Source : Base de données DRH-MEPS, 2018

Aussi, les acteurs consultés ont légitimement soulevé la problématique des capacités de ces enseignants volontaires à transmettre les compétences nécessaires aux élèves d'autant plus que la majorité d'entre eux n'ont reçu aucune formation initiale, excepté lorsque l'Etat et ses partenaires ont financé des formations spécifiques à leur profit. Leurs inquiétudes sont légitimées par les données du MEPSTA qui indiquent qu'au primaire, seulement 18,3% des enseignants volontaires payés par les parents ont un niveau CAP, c'est à dire un niveau BAC et 37,6% ont un niveau CEAP c'est à dire BEPC.
Le défi à ce niveau sera d'organiser des formations à ces enseignants pour leur permettre d'améliorer leurs pratiques éducatives et pédagogiques sur le terrain.

Enfin, le pays bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires capables de l'aider à réformer la profession enseignante en profondeur, notamment le GPE, la Banque mondiale, l'AFD, l'UNICEF, etc.

2.5. Financement de l'éducation

2.5.1. Etat des lieux et avancées majeures

L'un des sujets de discussion les plus importants des consultations nationales a porté sur le financement de l'éducation. Et pour cause, les ressources financières constituent un aspect critique des efforts vers l'atteinte de l'ODD4. Et comme l'a souligné un parlementaire : « *les idées pour la réalisation de l'objectif de l'éducation sont bien connues. Le plus important est d'avoir le courage de décider de faire de l'éducation la priorité des priorités et d'y investir massivement, malgré les injonctions des institutions financières internationales* » (Propos d'un membre de la commission Education de l'Assemblée nationale togolaise).

Selon le RESEN (2018), le budget total de l'État alloué à l'éducation en 2017 a été de 19 % conformément aux directives de l'UNESCO (15 à 20% des dépenses publiques consacrées à l'éducation). Toutefois, cette priorité budgétaire est portée essentiellement par les dépenses courantes qui représentent 24,6% du budget de fonctionnement de l'Etat en 2017 contre seulement 1,9 % du budget d'investissement de l'État.

Il faut noter que l'essentiel du budget de l'Etat alloué pour l'éducation est destiné aux dépenses salariales. Les dépenses d'investissements sont quasi inexistantes sur les ressources internes. Le secteur bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires pour les investissements. On peut constater la mise en œuvre de la phase I et II du Projet éducation et renforcement institutionnel (PERI) de 2010 à 2020, le Projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie Covid-19 (PARSEP COVID-19) destiné à accroître l'accès à l'enseignement à distance de la 1ère à la 10ème année d'enseignement et soutenir la réouverture sécurisée et efficace des écoles, et le démarrage du Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base (PAQEEB) en 2022. Financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), ces projets touchent principalement l'enseignement de base et le secondaire général. Il y a également le Projet d'appui à la réforme du collège (PAREC) financé par l'Agence française pour le développement (AFD) qui vise l'accroissement de l'accès, la rétention et la qualité au premier cycle du secondaire et qui est dans sa deuxième phase.

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est également accompagné par l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ), la KfW à travers la Programme de Formation Technique et Professionnelle et Emploi des Jeunes (PAFPE). Des projets sont également en cours de mise en œuvre dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur et

de la recherche, notamment les projets de centres d'excellence financés par la Banque Mondiale, le projet d'appui à la mise en œuvre des réformes dans l'enseignement supérieur en science et ingénierie (PARESI) financé par la Banque Islamique de Développement (BID) et le projet Université sans les murs financé par le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères à travers le Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le développement humain.

Ces financements permettent au secteur éducatif du pays de relever des défis afin d'améliorer l'accès, la qualité, l'équité et la gouvernance du secteur.

2.5.2. Principaux facteurs de succès

Pour les participant-e-s aux consultations, le premier facteur de succès a été la décision prise par le gouvernement, en 2008, de décréter la gratuité de l'éducation au préscolaire et primaire public. Il faut noter que cette mesure a été étendue en 2021 à la gratuité des frais d'inscription et de scolarité pour les élèves des collèges et lycées du public et des frais d'inscription aux examens nationaux. A cela, s'ajoutent les efforts en faveur de la nutrition (les cantines scolaires), la santé (assurance santé pour les élèves School Assur) et la protection de la jeune fille avec plusieurs sensibilisations notamment sur les grossesses en milieu scolaire. Toutes ces actions ont été rendues possibles grâce à la volonté de l'Etat de tenir ses engagements nationaux et internationaux, et surtout la disponibilité de mécanismes de financement des projets dans le secteur de l'éducation.

2.5.3. Principales contraintes de performance

Pour les acteurs consultés, les efforts visant à assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable et à promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD4), sont limités par des urgences qui naissent dans les autres secteurs du pays notamment la santé et la sécurité surtout avec la menace du terrorisme dans le pays. Globalement, les participant-e-s ont relevé comme contraintes majeures au financement de l'éducation :

- l'insuffisance des ressources allouées au secteur aux regards des défis (moins de 20% du budget de l'état et moins de 6% du PIB) ;
- la contribution élevée des ménages aux dépenses d'éducation malgré la pratique de la gratuité (53%) ;
- le caractère marginal des dépenses d'investissement (0,36% en 2018 et 1,69% en 2020) ;
- la faible mobilisation de l'aide en faveur de l'éducation (26,78 millions de dollars en moyenne) contre 57,68 millions de dollars dans les pays de l'UEMOA ou 51 millions de dollars pour les pays de la CEDEAO sur la période 2011-2020.

2.5.4. Défis, potentialités, opportunités et perspectives

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet 9 de la feuille de route gouvernementale 2020-2025 au Togo, il est prévu la construction de 30 000 salles de classe à l'horizon 2025. En outre, 460 salles de classe seront construites ou réhabilitées sur le PAQEEB, 130 salles de classe seront construites sur les ressources internes du pays. Le financement de cet ambitieux projet du gouvernement reste un défi, selon les acteurs consultés.

De plus, la mise en œuvre du PSE 2020-2030 dans la perspective de la réalisation de l'ODD4 nécessite des recrutements périodiques d'enseignants fonctionnaires, et aussi et surtout la réouverture des écoles normales pour la formation initiale. Sans compter le poids des dépenses salariales dans le secteur éducatif, la prise en charge des nouveaux enseignants constitue un énorme défi pour l'Etat dans un contexte de contrainte budgétaire. Face à ces défis, les acteurs du système éducatif estiment qu'il sera nécessaire de :

- renforcer la coordination du système éducatif afin de créer plus de synergie d'actions autour d'objectifs communs de résultats ;
- améliorer l'effort fiscal et optimiser les dépenses ;
- mobiliser l'aide publique au développement ;
- améliorer la contribution du secteur privé ;
- mobiliser les financements innovants ;
- améliorer la contribution des ménages, des collectivités locales, des ONG, des OSC ;

- renforcer les capacités (plaidoyer, planification, programmation, etc.) à tous les niveaux pour mieux lever des fonds en faveur de l'éducation.

2.6. Résilience du système éducatif face à la COVID-19

La pandémie de la COVID-19 a bouleversé la vie des sociétés et surtout celle des enfants et jeunes. La désorganisation des sociétés et des économies a eu un impact sans précédent sur l'éducation et est venue aggraver la crise qui sévissait déjà dans ce secteur avant la pandémie.

2.6.1. Impact de la pandémie sur le système éducatif

2.6.1. Impact de la pandémie sur le système éducatif

L'apparition de la maladie à corona virus à la fin de l'année 2019 (Covid-19) a perturbé l'ordre normal des choses dans plusieurs domaines. Au Togo, les effets de cette pandémie ont été fortement ressentis le secteur de l'éducation. Aussi, les mesures en vue de faire face à cette crise sanitaire n'ont pas été autant faciles à prendre, au regard de sa complexité, mais surtout en tenant compte de la fonction sociale de l'école. Tout compte fait, au mois de mars 2020, le gouvernement a pris plusieurs mesures, dont la fermeture des écoles sur toute l'étendue du territoire national.

Il faut signaler que la COVID 19 est la troisième crise majeure à laquelle le système éducatif togolais est confronté, après celle relative aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) des années 1980 et la crise sociopolitique des années 1990 (INSE, 2021). La pandémie à COVID-19 qui a surpris le pays entier et pris de court toutes les activités humaines a pour impact un risque de dégradation des indicateurs du système éducatif : déscolarisation temporaire ou définitive de 1 à 2 enfants par ménage, particulièrement en milieu rural, perte du goût d'apprentissage, déperdition scolaire avec ses conséquences, etc.

La fermeture des écoles ne pouvant être une approche définitive à cette crise, un plan d'action d'urgence est mis en œuvre à travers le projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie à COVID-19 (PARSEP COVID-19). Ce projet a ainsi permis la prise de mesures en vue de reprendre progressivement les activités pédagogiques. De ce fait, à travers ce plan, le gouvernement togolais a tout d'abord initié la reprise des activités pédagogiques à distance, puis la réouverture des écoles pendant une courte période allant de juin à août 2020 afin de permettre aux élèves de passer les examens nationaux. Les écoles ont été réouvertes en octobre 2020 pour rattraper les activités pédagogiques de l'année scolaire 2019-2020. Ce n'est que le 2 novembre 2020 que la nouvelle année 2020-2021 a démarré. Au cours de ces périodes de réouverture, le respect des mesures barrières était de mise. Il s'agissait notamment de doter les établissements des dispositifs de lavage des mains et assurer l'utilisation effective de ces dispositifs par les usagers, de veiller au respect du port du masque, ainsi que la distanciation sociale. L'un des effets de ces mesures est que la communauté éducative, notamment les élèves, se sont davantage familiarisés avec l'adoption de mesures d'hygiène (INSE, 2021). De même, les pratiques pédagogiques impliquant le contact corps à corps ont été évitées. Dans cette logique, cette crise a également donné la possibilité d'expérimenter le système d'enseignement à distance, qui constitue aujourd'hui un acquis, même si des améliorations sont encore nécessaires, notamment au niveau supérieur. Mais la crise a rendu impossible les nouvelles approches pédagogiques actives, notamment l'approche par compétence, qui exige des travaux de groupe, et donc des contacts. Elle a aussi rendu difficiles, voire impossibles les activités pédagogiques et pratiques dans les structures d'enseignement technique et de formation professionnelle où la manipulation des matériels constitue la base de la formation. Le préscolaire où la pédagogie est basée essentiellement sur les activités d'éveil (jeux, chants, danse, etc.) a aussi ressenti les effets négatifs de la crise.

Grâce aux différentes mesures édictées, les activités d'apprentissage ont repris dans les écoles et les années scolaires ont été menées à termes. Toutefois, certaines carences qui existaient bien avant la survenue de la crise n'ont pas facilité le respect scrupuleux des dispositions prises. On peut relever le manque de table-bancs, de livres, de salles de classe, d'enseignants (INSE, 2021). Ces difficultés ont rendu le respect de la distanciation physique pratiquement impossible. Par ailleurs, les élèves ont déploré certaines pratiques, comme par exemple les classes en alternance, qui ne leur ont pas permis d'avoir plus de temps d'apprentissage.

Toutefois, malgré que la crise à COVID 19 ait ébranlé tout le système éducatif, elle a donné l'occasion d'expérimenter des solutions dont certaines ont connu du succès et d'autres non. Un point positif

souligné par les participant-e-s est l'expérimentation du mécanisme d'apprentissages à distance. Les enseignants ont été formés à la scénarisation des cours et à la présentation de ces cours sur les médias. Ce sont des acquis très appréciés par les acteurs consultés.

2.6.2. Evaluation de la riposte à la pandémie dans le secteur de l'éducation

Les acquis de la riposte à la pandémie incluent la formation de 172 enseignants de la dernière classe du primaire (CM2), 139 de la classe de 3ème et 104 des classes de 1ère et de Terminale sur les méthodes d'apprentissage à distance ; la formation de 3159 enseignants du CM2, 1687 de la 3ème et 657 de la 1ère et de la Terminale sur les mesures barrières ; la réouverture partielle des classes de CM2, de 3ème, de 1ère et de Terminale pour l'enseignement général et technique et de la 3ème année en certificat d'aptitude professionnel (CAP) et en brevet de technicien (BT) pour la formation professionnelle.

L'enregistrement et la diffusion des cours à la radio et à la télévision avec l'appui de l'UNICEF, du PME et de la Banque mondiale sont autant d'éléments à mettre à l'actif de la riposte à la COVID-19.

Une enquête de satisfaction des bénéficiaires du Projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie Covid-19 (PARSEP COVID-19) au Togo a été réalisée en 2022 et a révélé que les diverses mesures ont été très appréciées par les acteurs :

Formation à la pédagogie de l'enseignement à distance : la continuité de l'éducation voulue dans la composante 1 en période de pandémie passe par l'enseignement/apprentissage à distance sous toutes ses formes qui permet de garder le lien entre les enseignants et leurs élèves. Des ateliers ont été organisés pour élaborer et finaliser le module de formation sur la conception des contenus d'enseignement/apprentissage à distance. Le dispositif ainsi conçu a été testé lors d'une session de formation sur un échantillon d'enseignants en vue de vérifier sa validité et son efficacité avant de passer à la formation proprement dite des inspecteurs et de quelques enseignants. Ainsi, la formation des acteurs aux méthodes d'enseignement à distance est une mesure pertinente. Toutefois, la formation a été jugée de courte durée par les bénéficiaires qui ont également souhaité qu'elle soit généralisée à tous les enseignants.

Distribution et utilisation des fascicules : lors de la réouverture des classes, le ministère a pris les dispositions pour que les 25% du programme qui n'avaient pas été exécutés à cause de la pandémie soient dispensés par les enseignants avant d'aborder l'exécution du programme de l'année en cours. Toutefois, pour les élèves qui passent de la classe de CM2 en sixième, il était nécessaire d'élaborer un contenu sur le reste du programme, vu qu'il y a un changement de cycle et que la pédagogie du primaire diffère de celle du collège. Pour cela, des fascicules ont été élaborés, reproduits et mis à la disposition des DRE pour distribution et utilisation.

L'utilisation des fascicules a contribué de manière générale à la remise à niveau des élèves en 6ème, afin de rattraper les retards dus à la fermeture des écoles. À la suite de la réception des fascicules, les inspecteurs ont procédé à la distribution et à la formation des enseignants à leur utilisation. Toutefois, certains bénéficiaires ont déploré le fait qu'il n'y ait pas eu de formation, en amont, sur les fascicules.

De même au niveau de l'ETFP, des cours harmonisés et des recueils des sujets ont été élaborés et mis à la disposition des établissements publics et privés.

Evaluations et programmes de rattrapage : la nécessité d'offrir des programmes de rattrapage à la réouverture du système éducatif avait été motivée par la proportion d'enfants togolais ne sachant pas lire en fin de cycle primaire. À la suite de l'identification des élèves en difficultés à partir des tests, les établissements publics concernés ont élaboré des programmes de rattrapage pour les classes du CP2 au CM2 au primaire et de la 6e au premier cycle du secondaire sous la supervision des inspections. Les programmes sont élaborés en tenant compte des domaines de difficultés des élèves par les enseignants sous la direction du chef de chaque établissement, suivant le dispositif adopté. Ce dispositif a prévu ce qui suit : choisir un jour dans la semaine au moins (mercredi après-midi et/ou vendredi après-midi, ou samedi matin). Mais l'évaluation a révélé des difficultés dans l'élaboration des programmes de rattrapage. Ces difficultés sont essentiellement liées à la conception des exercices adaptés aux difficultés de l'élève, à l'identification des contenus de remédiation, au temps accordé à l'élaboration et à la planification des leçons. Les autres difficultés rencontrées par les enquêtés dans l'élaboration des

programmes de rattrapage sont entre autres le manque de temps, les difficultés d'adaptation des nouveaux enseignants et la difficulté des enseignants non spécialistes des matières à élaborer les programmes. Pour ce qui concerne les simples évaluations et la mise en œuvre des programmes de rattrapage par le PARSEP COVID-19, les limites ont porté sur le retard pris dans la mise en œuvre de l'activité, la demande de préfinancement de la reproduction des instruments, l'insuffisance de temps pour la formation, l'insuffisance du temps et des moyens pour le suivi et le manque de motivation des enseignants.

Subventions aux écoles : les subventions octroyées aux écoles publiques et aux inspections dans le cadre du projet PARSEP-COVID 19 s'appuient sur les initiatives déjà existantes du Togo à travers les programmes de subventions des projets PERI 1 et 2. Ceci pour alléger le fardeau financier des ménages et veiller à ce que les enfants retournent à l'école. Cette subvention a eu pour effet de soutenir la continuité des activités au sein des établissements bénéficiaires et de contribuer au renforcement de capacité des chefs d'établissement en gestion.

Campagnes de sensibilisation : pour s'assurer d'un retour à l'école dans la quiétude, dans le respect des mesures barrières et minimiser les effets négatifs de la fermeture des écoles, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été faites à l'endroit de tous les acteurs du système éducatif togolais notamment les élèves, le corps enseignant et d'encadrement et les parents, les leaders religieux, etc. Mais ces sensibilisations n'ont pas été faites sans difficultés surtout que les activités étaient menées en pleine pandémie. Certains élèves n'ont pas eu accès aux campagnes de sensibilisation qui se sont déroulées soit à la radio, soit à la télévision par manque de postes récepteurs.

Dans l'ensemble, l'efficacité des actions tient en premier lieu à la mobilisation contre l'ennemi commun. Le Gouvernement et les PTF ont agi ensemble pour aider les apprenant-e-s à continuer d'apprendre même en étant chez eux. Grâce aux mesures prises, les technologies de l'information et de la communication intègrent peu à peu l'espace scolaire. Les habitudes sanitaires semblent aussi faire partie désormais du quotidien dans les milieux scolaires.

Toutefois, des limites ont été enregistrées par les acteurs du système éducatif par rapport à la gestion de la riposte au COVID-19 :

- de nombreux dispositifs de lavage de main sont aujourd'hui à l'abandon dans les établissements scolaires ;
- certains établissements n'ont pu utiliser effectivement les dispositifs proposés, faute de points d'eau en leur sein ou à proximité ;
- la diffusion des cours à la radio et à la télévision n'a bénéficié qu'à une frange des apprenant-e-s qui disposaient des moyens matériels (postes récepteurs, télévision) ;
- la fracture numérique a limité l'accès de tous les enfants aux alternatives proposées, en particulier celles des cours en ligne. Les élèves disposant d'une connexion à internet et de compétences numériques ont pu poursuivre leur apprentissage à distance, alors que les établissements scolaires étaient fermés (de même, ils ont bénéficié d'autres informations vitales en temps réel), tandis que ceux qui ne disposaient pas d'un tel accès et ne possédaient pas ces compétences ont été privés de l'apprentissage et des autres avantages qu'apportent des établissements d'apprentissage « en présentiel » ;
- la mesure des double flux a entraîné un réaménagement des programmes, entraîné une surcharge de travail pour les enseignants et affecté négativement la qualité des enseignements, en particulier lors des cours qui passaient dans les après-midis, du fait de la fatigue des enseignants ;
- la crise a entraîné un prolongement de l'année et des mesures de remédiation qui ont alourdi la charge de travail des enseignants sans véritable mesure d'accompagnement ;
- la résistance de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école, de peur qu'ils ne soient contaminés ou vaccinés contre leur gré ;
- les difficultés des parents à faire le suivi de leurs enfants, du fait de la mesure des doubles flux, entrainant des cas de grossesses constatés et un basculement de certains dans la délinquance.

Encadré 18 : Prévalence des inégalités dans l'accès et l'utilisation du numérique

Assez peu de jeunes — soit un total de 5 pour cent — auraient des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC). Cela étant dit, les hommes, les citadins et les plus riches ont encore une fois l'avantage par rapport aux autres. Environ 9 pour cent des hommes, 14 pour cent des jeunes les plus riches et 10 pour cent des jeunes habitant une ville ont pu utiliser un ordinateur, Internet ou un téléphone portable au cours des 3 derniers mois. Il en est de même pour seulement 4 pour cent des femmes et pratiquement aucun des plus pauvres et de 1 pour cent pour ceux qui habitent un milieu rural. L'écart le plus important en ce qui concerne les compétences en TIC est lié à l'enseignement. Cinquante-sept (57) pour cent de ceux qui ont atteint l'enseignement supérieur utilisent des technologies de l'information et de la communication, mais quasiment aucun de ceux qui ont atteint le primaire.
Source : UNICEF/GPE/MEPSTA, Analyse des données pour l'apprentissage et l'équité utilisant les données MICS, 2021

2.6.3. Synthèse des leçons à tirer de la mise en œuvre du PARSEP - covid19

La pandémie semble s'installer durablement ; par conséquent, les participant-e-s ont souhaité que les mesures prises pour l'apprentissage tiennent compte de cette réalité. A travers la mise en œuvre de nouvelles mesures liées à la pandémie, le système d'enseignement au Togo s'est révélé plus ou moins résilient et capable de s'adapter, malgré les limites enregistrées. Les enseignants et les apprenants ont montré des capacités à s'adapter à d'autres environnements de travail notamment les doubles flux, les formations hybrides et l'utilisation des ressources didactiques en ligne.

Les chefs d'établissement consultés ont surtout relevé le fait que le respect des mesures barrières, l'adoption du mécanisme de double flux dans les établissements et la mise en place des dispositifs de formation hybrides pour assurer des cours à distance engendrent des coûts supplémentaires non négligeables. Au regard des impacts négatifs du COVID-19, les participant-e-s ont souligné la nécessité d'une concertation entre les différents acteurs et les PTF pour identifier les problèmes émergents et les priorités à prendre en compte pour remettre l'éducation en ligne vers l'atteinte de la vision 2030.

3. Conclusion et recommandations

Considérée comme un droit humain fondamental et le soubassement de l'édification de la paix et du développement durable, l'éducation a toujours été l'une des priorités majeures de l'Etat togolais, même si les moyens mobilisés dans le secteur n'ont pas toujours été à la hauteur des ambitions affichées. Certes le pays a réalisé d'importants progrès, surtout en termes d'accès, mais l'atteinte de l'ODD4 est loin d'être acquise. La pandémie du COVID-19 a aggravé une situation déjà précaire. Aussi, les consultations nationales ont souligné la nécessité d'une refondation du système éducatif. Diverses recommandations ont été formulées aussi bien pour un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19 que pour la transformation stratégique du système éducatif. Des actions innovantes prioritaires ont été aussi proposées par les acteurs consultés.

3.1. Actions pour un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a provoqué une perturbation sans précédent dans le domaine de l'éducation, entraînant des répercussions graves sur l'apprentissage. La crise a paralysé les systèmes éducatifs partout dans le monde, et les fermetures des établissements scolaires ont concerné des millions d'apprenant-e-s au Togo.

Le covid-19 a surtout montré la fragilité et la faible capacité de résilience du système éducatif togolais qui ne disposait pas d'un plan de contingence pour faire face aux chocs de ce genre. Il a surtout montré la fragilité des ménages les plus pauvres qui ont éprouvé le plus de difficulté à faire face à la crise. Les ménages les plus pauvres ne disposaient pas des moyens (radio, télévision, téléphone, ordinateur) pour assurer une continuité pédagogique face à l'interruption des cours. Aux niveaux supérieurs, les

enseignants se sont retrouvés, dans un premier temps, à improviser des solutions allant de la mise à disposition de copies papier de leurs cours à l'utilisation de plateformes de visio-conférences gratuites ; l'expérience fut un échec. Finalement, les cours furent dispensés en présentiel, de façon intensive pour terminer l'année. Même si la situation est revenue à la normale, il est difficile d'évaluer l'impact de ces perturbations sur les acquis des élèves.

Pour un rétablissement complet après les perturbations de l'éducation liées à la COVID-19, les pistes d'actions suivantes ont été proposées par les personnes consultées :

- réaliser une étude d'impact de la pandémie du COVID-19 et identifier les besoins pour un rétablissement complet de l'éducation ;
- inscrire l'éducation au cœur d'un plan de relance post-COVID ;
- étendre qualitativement la gratuité de l'éducation et son accessibilité à tous les enfants ;
- renforcer les dispositifs d'eau, d'hygiène et d'assainissement (EHA) dans les établissements scolaires ;
- étendre spécialement l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle pour la rendre accessible à toutes les couches de la population ;
- accélérer le processus de transformation numérique en déployant les équipements et la formation nécessaires au profit des acteurs (enseignants, élèves, etc.) ;
- mettre les technologies libres et open-source à la disposition des enseignants et des élèves ;
- mettre à l'échelle nationale la politique d'alimentation scolaire en poursuivant la mise en place des cantines scolaires, en particulier dans les zones à faible taux de scolarisation ;
- accentuer les actions de sensibilisation en faveur de l'inclusion et de l'équité (y compris l'éducation des personnes handicapées) ;
- poursuivre le développement des espaces numériques de travail dans toutes les institutions d'enseignement et de formation ;
- connecter les zones enclavées et mettre à disposition des technologies inclusives et assistées ;
- faciliter le retour des filles victimes de grossesse précoce en période de COVID-19 à l'école.

3.2. Points de transformation stratégique du système éducatif et leviers pour repenser l'éducation et accélérer les progrès vers des objectifs éducatifs partagés

Pour espérer tenir les engagements de l'ODD4 « assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous »), le système éducatif doit être repensé en profondeur. Pour y arriver, les participant-e-s aux consultations ont proposé les pistes de transformation stratégique du système suivantes :

3.2.1. Pour une meilleure gouvernance du système éducatif, les acteurs consultés ont proposé comme points de transformation stratégique les aspects suivants :

- **Un pilotage plus stratégique :** les discussions de groupe ont révélé le fait que le pilotage du système éducatif souffre de continuité et de constance. Aussi bien le cadre institutionnel, les priorités, les approches, etc. sont en constant bouleversement. Il est noté une dispersion des actions et des logiques au gré des opportunités qu'offrent les financements des partenaires. Par ailleurs, le ministère et ses partenaires développent beaucoup de projets qui restent à l'état d'initiatives pilotes, sans un passage à l'échelle nationale. La nouvelle donne devra consister à choisir un nombre limité de priorités (formation des enseignants, formation à distance, infrastructures scolaires, encadrement pédagogique, etc.) sur une certaine période et y concentrer les ressources nécessaires pour avoir des résultats probants.
- **Renforcement de la Communication et de la Coordination multisectorielle des interventions** : il s'agira de renforcer le pouvoir et rôle du STP comme organe central de coordination multisectorielle des interventions.
- **Mieux positionner l'AENF** : le sous-secteur de l'AENF souffre d'une instabilité chronique balloté d'un département ministériel à un autre. Il s'agira de le positionner clairement comme entité du ministère en charge de l'éducation nationale destinée à l'éducation des adultes.
- **Créer un ministère de l'éducation nationale** : Les participant-e-s aux consultations ont relevé le fait que l'éducation nationale est une et indivisible et le pilotage du système éducatif à divers niveaux ne facilite pas la cohérence qui devait caractériser la gouvernance de l'ensemble comme

une totalité organisée. L'entité « secteur de l'éducation » qui devait pallier cette désarticulation du système ne fonctionne pas correctement et aucun dispositif n'existe pour penser les programmes d'enseignement comme un continuum du primaire au supérieur. Pour ce faire, la consultation suggère la création d'un Ministère de l'éducation nationale avec des Secrétariats d'Etat ou des Directions générales dédiées aux niveaux d'enseignement : préscolaire, primaire et secondaire ; supérieur ; AENF ; ETFP.

- **Organiser les états généraux de l'éducation** pour poser un diagnostic sans complaisance du système éducatif national ;
- **Instituer une biennale de l'éducation au Togo** permettant aux acteurs de se retrouver périodiquement pour échanger sur les problématiques éducatives ;
- Renforcer la communication dans le système éducatif en mettant en place des mécanismes des mécanismes permettant d'écouter les différents acteurs de l'éducation.
- **Assurer le financement durable de l'éducation en mettant en place un fonds de soutien de l'éducation (FSE) destiné à l'investissement** (par le prélèvement de taxes auprès des sociétés minières, de boisson, de téléphonie mobile, etc., les appels à contribution civique, la RSE, etc.).
- **Renforcer la gouvernance responsable** : mettre en place des outils de suivi et de gestion des ressources (audits, évaluations, sessions de redevabilité)
- Décentraliser davantage l'ETFP avec des inspections dans chaque préfecture, des centres de formation dans chaque préfecture
- Décomposer les structures de formation en en cycle 1 (CET, CRETFP, CFTP) et 2 (LETFP)
- Renforcer la gouvernance en mode décentralisé en renforçant l'action des APE, des COGEP, COGERES et impliquant davantage les collectivités territoriales.

3.2.2. Pour des écoles inclusives, équitables, sûres et saines, les participant-e-s aux consultations ont proposé les points de transformation stratégique suivants :

Malgré les efforts consentis et les progrès enregistrés depuis des années, l'atteinte de l'ODD4 est loin d'être garantie et les chances d'y parvenir ont été davantage compromises par la survenue de la pandémie du COVID-19. Face à cette situation, des mesures stratégiques doivent être prises :

- Décréter la gratuité de la scolarité du préscolaire jusqu'à l'université : cette mesure mettra, en grande partie, fin aux disparités en matière d'accès et de maintien dans le système scolaire ;
- Renforcer l'offre éducative préscolaire et primaire par la poursuite de la construction des infrastructures scolaires équipées (tables bancs, manuels scolaires, infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement, salles informatiques, etc.) et dans le respect de la carte scolaire ;
- Renforcer les campagnes d'IEC au sein des communautés pour améliorer la demande éducative en faveur des filles en particulier celles issues des zones rurales, des familles défavorisées, des communautés nomades (Peuhls), des enfants handicapés, etc.
- Réduire les disparités entre garçons et filles dans le domaine scolaire en renforçant la lutte contre les stéréotypes, les mariages précoces, les grossesses en milieu scolaire, les violences de genre, en particulier en milieu scolaire, etc.
- Mettre en place des mesures de discrimination positive à travers des aides plus robustes en direction des filles leur permettant d'aller au secondaire (internat, appui aux familles, gratuité du secondaire, bourses pour des filles qui réussissent au primaire, cash transfert, etc.)
- Renforcer l'équité dans le déploiement de l'offre éducative par la création dans chaque région d'un lycée scientifique et d'une université régionale autonome ;
- élargir les offres d'alphabétisation et développer des programmes d'éducation non formelle en faveur des enfants non scolarisés et déscolarisés précoces ;
- Assurer la mise en place dans les établissements scolaires des comités d'hygiène.
- Adopter et mettre en œuvre l'Arrêté portant sur la lutte contre le harcèlement et les abus sexuels en milieu scolaire ;
- Finaliser le processus de réforme et de réouverture des écoles de formation initiale ;
- Doter l'ETFP d'une structure de formation initiale ;
- Mettre à l'échelle nationale le modèle national de l'éducation inclusive ;

- Réduire les nombreux abandons scolaires dus aussi aux échecs répétés, aux violences faites à l'école, aux grossesses précoces en milieu scolaire.
- Renforcer l'équité entre les régions en assurant une meilleure allocation des ressources éducatives selon les besoins, notamment en termes d'infrastructures de toutes sortes et de ressources humaines
- Doter toutes les écoles d'une infirmerie scolaire équipée et disposant du paquet essentiel de l'offre de service SSR en milieu scolaire.
- Mobiliser davantage les communes en plaidant pour l'intégration dans leurs PAC des problématiques éducatives telles que le genre, l'inclusion et la scolarisation des enfants handicapés.

3.2.3. Pour un apprentissage et des compétences pour la vie, le travail et le développement durable, les participant-e-s aux consultations ont proposé les points de transformation stratégique suivants :

- adapter les curricula pour les rendre plus pratique et plus intéressants afin d'augmenter le niveau de compétences en lecture et en mathématiques.
- réformer les programmes pour les mettre en lien avec les besoins du marché du travail afin de garantir une plus grande participation des enfants à l'école et par conséquent un plus fort niveau d'apprentissage.
- introduire de nouveaux programmes en phase avec les transformations en cours, notamment l'entrepreneuriat, les STEM, etc.
- mettre à l'échelle l'approche par compétence et former tous les enseignants et le corps d'encadrement, à cet effet ;
- investir davantage dans la profession enseignante, en mettant en place de meilleurs conditions de contrat et salaires afin d'augmenter le niveau de qualification et de capacité pédagogique des enseignants
- élaborer et mettre en œuvre un plan de carrière des enseignants ;
- lutter contre le mariage précoce et le travail des enfants, deux grands enjeux qui diminuent la participation des élèves à l'école et qui posent des difficultés d'apprentissage aux enfants inscrits à l'école.
- soutenir les familles les plus vulnérables à travers des programmes de transferts monétaires, des programmes de soutien aux AGR, etc.
- **créer un centre national d'élaboration des curricula au Togo :** il s'agira de doter le pays d'une structure permanente avec des ressources humaines disposant de l'expertise technique nécessaire pour s'occuper des problèmes relatifs aux curricula du préscolaire au secondaire ;
- **mettre en œuvre des approches pédagogiques plus pragmatiques** : de l'approche par les contenus, en passant par l'approche par les objectifs pour arriver aujourd'hui à l'approche par les compétences, l'école n'a pas su véritablement se mettre au service des besoins et du développement des populations togolaises. Il s'agit de redéfinir l'orientation du système éducatif avec une vision pragmatique soutenant les différentes options pédagogiques à la lumière des nouvelles transformations en cours.
- développer les formations de courte durée en vue de la reconversion et de l'insertion professionnelle des jeunes en mal d'insertion ;
- créer des centres publics d'apprentissage dans les préfectures ;
- développer des stratégies d'orientation des jeunes vers les filières d'enseignement technique et professionnel (ouvrir des formations dans les filières et métiers porteurs, créer, construire et équiper des centres de formation dans chaque préfecture,…) ;
- intégrer dans les curricula les aspects portant sur les compétences de vie courantes ;
- instituer des foires aux métiers pour communiquer sur les métiers porteurs disponibles et produire des documentaires à diffuser à cet effet ;
- développer une communication pertinente (documentaires, émissions radio et télé, fora, foires, etc.) sur les formations et les métiers dans divers domaines prioritaires du pays (agriculture, santé, patrimoine, etc.)
- renforcer l'implication de la société civile de l'éducation dans la conception, la mise en œuvre le suivi et l'évaluation de la politique éducative.

- développer le partenariat public-privé en faveur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- renforcer l'offre de formations aux métiers porteurs en créant un collège d'enseignement technique au moins par préfecture, un lycée scientifique au moins par région et un IFAD par préfecture ;
- améliorer le cadre des apprentissages en créant des espaces de jeu et des infrastructures sportives dans les établissements scolaires ;
- réviser les curricula de formation de l'ETFP pour les adapter aux besoins du marché du travail
- moderniser les infrastructures et les équipements des établissements et les centres de formation
- redynamiser la charte du partenariat Public-Privé
- accélérer le processus de mise en place du dispositif fonctionnel d'accréditation et de certification pour l'exercice de la fonction de maître-artisan / maître d'apprentissage
- améliorer la présence des filles dans les filières d'ETFP et surtout dans les filières industrielles par des mécanismes incitatifs (bourses, mentorat, etc.) ;
- Décloisonner le fonctionnement entre l'ETFP et l'enseignement général ;
- renforcer les capacités humaines, financières, matérielles et logistiques du centre national d'information et d'orientation scolaire et professionnel ;
- réorganiser les chambres de métier et œuvrer à la baisse du coût des contrats et des frais de libération
- lutter contre les violences dans les centres d'apprentissage et promouvoir le respect de la législation du travail dans les centres.

3.2.4. Pour le développement de l'apprentissage numérique et la transformation, les participant-e-s aux consultations ont proposé les points de transformation stratégique suivants :

- Mettre en œuvre la politique nationale des TICE en veillant aux principes qui la sous-tendent, notamment la santé et la sécurité des utilisateurs, à la qualité des contenus et la sécurisation des données, à l'accessibilité aux infrastructures et au matériel et à l'équité.
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation des acteurs pour accompagner la politique d'intégration des TICE adaptées pour tous dans l'éducation ;
- Mettre à la disposition des écoles togolaises des ressources éducatives numériques (REN) susceptibles d'offrir plus de potentiel pour l'enseignement et l'apprentissage, et répondant à la diversité des apprenants, à leurs besoins et aux infrastructures présentes dans les différentes localités
- Renforcer le déploiement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) et des Environnements Numériques de Travail (ENT) dans les établissements d'enseignement général et technique
- Développer des logiciels d'apprentissage ou de gestion des écoles sous licence libre (Creative Common) en tenant compte des réalités du pays (images, son, histoire, etc.) ;
- Créer un réseau pédagogique national avec accès libre aux apprenants par le biais des terminaux mobiles ;
- Créer des FacLab pour favoriser la recherche et le développement dans de nouvelles approches d'enseignement et d'apprentissage en lien avec les TIC ;
- Développer et mettre en œuvre un programme visant à doter le personnel enseignant et d'encadrement des outils informatiques à couts réduits sur le modèle « un enseignant, un ordinateur » ;
- Mettre en place des programmes de recherches qui permettront aux enseignants d'obtenir un accompagnement technopédagogique, didactique et matérielle ;
- Mettre en place des processus de certification des apprentissages en TIC
- Renforcer l'accès aux services Internet et mettre en réseau les établissements scolaires et universitaires
- Créer des centres de ressources multimédia et assurer la maintenance de matériel informatique ;
- Opérationnaliser la plateforme de formation initiale et continue de tous les acteurs du système éducatif

- Mettre en œuvre des programmes d'éducation aux médias et l'information pour contrer la propagation rapide de la désinformation, grâce à la maîtrise de multiples savoirs (numériques, scientifiques, textuels, écologiques, mathématiques), qui permettront aux individus d'avoir accès à des informations vraies et exactes
- Développer des radios et télévisions scolaires ;
- Poursuivre le développement des espaces numériques de travail dans toutes les institutions d'enseignement et de formation;
- Intégrer dans les programmes la formation à la citoyenneté numérique, le bien-être, la vie privée et la sécurité
- Former suffisamment de techniciens nationaux pour la maintenance des équipements numériques.

3.2.5. Pour les enseignants, l'enseignement et la profession enseignante, les participant-e-s aux consultations nationales ont proposé les points de transformation stratégique suivants :

- mettre en œuvre la politique nationale sur les enseignants, prenant en compte le statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement
- recenser les besoins des enseignants et mettre en place des plans de formation continue pour entretenir et renforcer leurs acquis dans les différentes disciplines enseignées ;
- mettre en œuvre une politique de formation continue des enseignants et des chefs d'établissements avec notamment l'opérationnalisation des secteurs pédagogiques qui devront permettre de combler partiellement le manque d'encadrement (nombre insuffisant d'inspecteurs et de conseillers pédagogiques) ;
- Finaliser le processus de réforme des écoles de formation initiale, notamment les ENI et l'ENS ;
- Créer des filières de formation à l'Université dédiées à l'enseignement ;
- accélérer le processus de réforme de l'INFPP et créer des centres de formation initiale pour l'ETFP ;
- donner suffisamment des moyens aux encadreurs afin de leur permettre de jouer le rôle qui est le leur dans l'accompagnement pédagogique des enseignants ;
- accélérer la suppression de la catégorie des enseignant dite « enseignants volontaires » recrutés et payés par les associations des parents d'élèves ;
- renforcer les dispositifs de formation initiale et continue en mettant un accent particulier sur les items de chacun des niveaux des échelles de compétences en compréhension de l'écrit et en mathématiques ;
- renforcer les formations initiale et/ou continue en mettant l'accent à la fois sur les contenus disciplinaires et la didactique des disciplines pour faciliter les pratiques permettant une meilleure acquisition des compétences des apprenants;
- redynamiser les secteurs pédagogiques pour en faire des cadres de formation continue et de suivi des performances des enseignants ;
- renforcer les capacités des chefs d'établissement pour les amener à assurer l'encadrement de proximité des enseignants ;
- renforcer les capacités des enseignants à travers les conseils d'enseignement ;
- élargir l'expérience des pools de formateurs en pédagogie active à toutes les inspections (avec la mise à disposition de frais de fonctionnement et des équipements adéquats) ;
- introduire des unités d'enseignement dans les écoles de formation initiale sur l'évaluation des apprentissages ;
- mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques et didactiques nécessaires (livres, outils numériques, notamment des équipements informatiques, logiciels, accès à des plateformes numériques) afin qu'ils puissent améliorer leur culture générale et leurs qualifications professionnelles ;
- valoriser davantage la fonction enseignante comme un métier exigeant non seulement des connaissances disciplinaires approfondies, mais aussi des compétences professionnelles particulières (didactiques, psychopédagogiques,…) acquises et entretenues au travers des formations, initiale et continue, et de la pratique.
- mettre en place un mécanisme pour l'inscription des enseignants sur des listes d'aptitude et en tenir compte dans la nomination des directeurs ;

- mettre en place des prix d'excellence pour distinguer les meilleurs enseignants ;
- mettre en place un système de motivation permettant d'encourager les enseignants à aller en zones difficiles (logement, primes d'éloignement, plan de redéploiement en zone plus commode, etc.).

3.2.6. Pour un financement durable de l'éducation, les participant-e-s aux consultations ont proposé les points de transformation stratégique suivants :

- mettre en place un fonds national de soutien à l'éducation alimenté à travers des mécanismes innovants, notamment le prelèvement des taxes auprès des sociétés (boisson, minières, téléphonie mobile, etc.) et les appels à contribution civique, etc.;
- identifier et conclure des partenariats stratégiques et opérationnels avec des organismes, à divers niveaux (sous-régional et international), pour financer le secteur éducatif ;
- mettre en place des facilités pour promouvoir la participation accrue du secteur privé à travers des Partenariats public-privé (PPP) en faveur du secteur de l'éducation ;
- poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires en vue de rendre le pays davantage attractif afin de susciter un regain d'attention de la part des investisseurs dans le secteur éducatif.

Encadré 19 : Quelques stratégies de mobilisation des ressources pour le financement de l'éducation

Une étude réalisée par le MEPSTA avec l'appui de l'UNICEF (2022) a proposé les stratégies de mobilisations de ressources suivantes :

- **renforcer la Communication et de la Coordination multisectorielle des interventions** par la collaboration sectorielle des acteurs, la décentralisation des actions, le renforcement du pouvoir et rôle du STP comme organe central de coordination multisectorielle des interventions.
- **Mobiliser le potentiel fiscal** à travers la poursuite des réformes des entreprises, la réduction des exonérations fiscales, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- **améliorer l'allocation stratégique des ressources** à travers l'optimisation des dépenses, l'élimination des sources de déperdition de ressources et la maitrise des coûts unitaires
- **Organiser un Forum national pour le financement de l'éducation** qui permettra la mobilisation de nouveaux bailleurs de fonds
- **Mobiliser davantage de financements de Global Partnership for Education (GPE)** qui permettra la planification et priorisation des réformes du système éducatif et l'appui financier
- **Préparer et suivre un plan de mobilisation de ressources auprès des PTF** à travers une unité permanente de suivi des dépenses des PTF au sein du STP ;
- **Renforcer la Coopération Sud-Sud** pour la mobilisation supplémentaire de ressources ;
- **Renforcer la mobilisation et l'engagement des établissements privés dans le processus de planification, d'exécution et de suivi-évaluation des programmes et projets d'adaptation** à travers l'implication du privé dans la conception des projets et programmes du secteur
- **Développer des Partenariats public-privé (PPP)** à travers la formation de consortiums/fondations, la sous-traitance des prestations et la subvention aux familles démunies
- **Renforcer les capacités des structures privées de formation et un appui accompagnement à la formation continue des enseignants du privé** à travers le partage d'informations et d'expériences, la modernisation du secteur (adoption des TIC) et la formation continue des acteurs
- **Mobiliser des mécanismes innovants de mobilisation de ressources internes** à travers le financement par les ressources naturelles, le financement privé local, les transferts de fonds des migrants, les bonds de la diaspora et la loterie solidaire
- **Mobiliser des mécanismes innovants de mobilisation de ressources externes** à travers le fonds de capital à risque, les obligations de développement issues de conversions de créances et la Taxe internationale sur les transactions financières
- **Renforcer l'intervention des ménages, OSC, ONG locales pour l'éducation** à travers le renforcement de l'élimination des frais de scolarité pour les familles pauvres et marginalisées, la sensibilisation/implication des ménages dans l'éducation des enfants, le renforcement des capacités des ONG/société civile et la prise en compte de l'éducation dans les plans de développement communaux
- **Evaluer les besoins de renforcement de capacités** à travers l'implication de tous les acteurs au niveau central et décentralisé et l'identification des domaines prioritaires d'assistance technique et de formation nécessaires

- **Elaborer un programme structuré de formation et d'assistance technique (perlées, court et moyen termes) sur le volet budgétaire** à travers la constitution de groupes homogènes d'acteurs par spécificité d'interventions
- **Mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités** à travers des sessions de formations et de missions d'assistance technique et la mobilisation d'expertise pour la formation

3.3. Engagement politique et public

Malgré les progrès remarquables accomplis en termes de possibilités éducatives au cours des dernières décennies, l'accès à une éducation de qualité reste incomplet et inéquitable. En bref, le phénomène d'exclusion lié aux disparités (géographique, socioéconomique, genre, handicap) demeure préoccupant.

Les consultations ont permis de noter la détermination et l'engagement de l'Etat et des parties prenantes à poursuivre les efforts en faveur de l'atteinte des objectifs éducatifs communs tels que formulés dans le PSE 2020-2030 « *œuvrer pour une transformation structurelle du système éducatif national pour fournir à la nation des ressources humaines en quantité et de qualité nécessaires à la transformation de l'économie* ».

Pour y arriver, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre des mesures stratégiques et opérationnelles pour :

- combler les pertes d'apprentissage occasionnées par la pandémie du COVID-19 et mettre en place un plan de contingence pour gérer les éventuelles crises à venir ;
- accélérer la lutte contre l'exclusion scolaire et assurer la sécurité et la santé pour tous les apprenant-e-s
- prendre les textes d'application du statut particulier des enseignants adopté en 2018
- étendre la mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire à tous les établissements
- transformer en profondeur la profession enseignante en mettant en œuvre la Politique nationale sur les enseignants élaborée à cet effet ;
- actualiser les programmes de formation et l'ingénierie pédagogique en les mettant en phase avec les mutations en cours
- gérer la transformation numérique pour un apprentissage juste et équitable, à travers l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale des TIC pour l'enseignement validée en 2022 ;
- mettre en œuvre des mécanismes innovants pour assurer le financement durable de l'éducation ;
- renforcer la gouvernance participative et le dialogue national autour des objectifs éducatifs partagés.

3.4. Actions innovantes prioritaires entre les groupes

Pour accélérer les progrès vers l'atteinte de la vision 2030, des pistes d'actions innovantes prioritaires ont été proposée par les participant-e-s aux consultations nationales.

3.4.1. Pour faciliter l'avènement des écoles inclusives, équitables, sures et saines, les participant-e-s aux consultations ont suggéré de :

- prendre des mesures visant à rendre l'école gratuite pour permettre à tous les enfants d'âge scolaire de bénéficier d'une éducation fondamentale complète, inclusive et de qualité leur permettant d'acquérir les savoirs et compétences suffisantes et nécessaires à leur insertion socio-économique ;
- renforcer les interventions spécifiques en faveur des filles afin d'encourager leur accès et leur maintien dans le système éducatif.
- poursuivre le déploiement des cantines à l'échelle nationale pour assurer une couverture de l'ensemble des écoles primaires publiques et des jardins d'enfants à l'horizon 2030
- renforcer les capacités de la communauté éducative dans la lutte contre les violences en milieu scolaire,
- mettre en œuvre à l'échelle nationale le modèle d'éducation inclusive ;

- développer un plan d'urgence pour le développement et l'éducation dans la région des savanes confrontée à une montée de l'extrémisme violent qui hypothèque les progrès réalisés jusqu'ici ;
- adopter et mettre en œuvre l'avant-projet de loi portant protection des apprenants
- programmer des formations à l'endroit des enseignants et du corps d'encadrement sur des alternatives aux méthodes éducatives violentes
- renforcer l'offre éducative préscolaire et primaire par la poursuite de la construction des infrastructures scolaires équipées (tables bancs, manuels scolaires, infrastructures d'eau, d'hygiène et d'assainissement, salles informatiques, etc.) et dans le respect de la carte scolaire ;
- renforcer l'équité dans le déploiement de l'offre éducative par la création dans chaque région d'un lycée scientifique et d'une université régionale autonome ;
- encourager l'alphabétisation des femmes en multipliant les centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

3.4.2. Pour améliorer l'apprentissage et les compétences pour la vie, le travail et le développement durable, les participants aux consultations ont recommandé de :

- poursuivre le déploiement de l'initiative Ecole et Langue Nationale (ELAN) destiné à améliorer les premiers apprentissages des élèves de primaire à travers la promotion, l'introduction et le déploiement de l'enseignement bilingue articulant langues nationales et étrangères.
- adapter les curricula de formation en AENF au contexte socioéconomique actuel et les rendre plus pertinents ;
- poursuivre la réforme des programmes/curricula en vue de les alléger et de les mettre en lien avec les besoins du marché du travail.
- adapter les curricula pour les rendre plus pratiques et plus intéressants en introduisant de nouveaux thèmes en phase avec les transformations en cours, notamment l'entrepreneuriat, les compétences de vie, les STEM, l'écologie, la paix et la non-violence, la citoyenneté, etc.
- mettre en œuvre une politique du livre assortie d'une politique sociale pour en faciliter l'accès aux plus vulnérables ;
- créer un centre national d'élaboration des curricula et matériels didactiques au Togo doté de ressources (humaines, financières, matérielles) chargé des réformes curriculaires ;
- instituer l'organisation des foires aux métiers pour communiquer sur les métiers porteurs disponibles et produire des documentaires à diffuser à cet effet ;
- développer une communication pertinente (documentaires, émissions radio et télé, fora, foires, etc.) sur les formations et les métiers dans divers domaines prioritaires du pays (agriculture, santé, patrimoine, etc.) ;
- mettre à l'échelle des formations courtes à la carte selon les besoins des activités des jeunes ;
- redynamiser la charte du partenariat Public-Privé en faveur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- renforcer l'offre de formations aux métiers porteurs en créant un collège d'enseignement technique au moins par préfecture, un lycée scientifique au moins par région et un IFAD par préfecture ;
- renforcer les capacités du Centre national d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (CNIOSP) à travers la création et l'équipement des centres régionaux et préfectoraux et la mise en place d'un dispositif de formation ainsi que la formation en nombre suffisant des conseillers d'orientation.

3.4.3. Pour renforcer l'apprentissage numérique et la transformation, les acteurs consultés ont proposé de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan opérationnel de mise en œuvre de la politique nationale des TICE ;
- poursuivre la mise en œuvre du projet « Université sans les murs » ;
- développer des radios et télévisions scolaires ;

- poursuivre le développement des espaces numériques de travail dans toutes les institutions d'enseignement et de formation;
- mettre en œuvre des programmes d'éducation aux médias et l'information pour contrer la propagation rapide de la désinformation, grâce à la maîtrise de multiples savoirs (numériques, scientifiques, textuels, écologiques, mathématiques), qui permettront aux individus d'avoir accès à des informations vraies et exactes.

3.4.4. Pour améliorer les conditions des enseignants, de l'enseignement et de la profession enseignante, les participant-e-s ont recommandé de :

- mettre en œuvre la politique nationale sur les enseignants visant à assurer à tous les enseignants le développement des compétences nécessaires à l'exercice de leur profession et à créer les conditions pour leur professionnalisation, leur motivation et leur efficacité ;
- finaliser la réforme des écoles normales d'instituteurs, de l'ENS et de l'INFPP ;
- renforcer les moyens destinés à l'encadrement pédagogique ;
- poursuivre la professionnalisation du métier d'alphabétiseur et d'animateur des centres d'éducation non formelle (CENF) et définir des passerelles entre l'éducation non formelle et le système formel.
- mettre en œuvre un mécanisme de renforcement des capacités des formateurs de l'ETFP dans des pays à technologie avancée à des fins de transfert de compétences
- mettre à la disposition des enseignants des ressources pédagogiques et didactiques nécessaires (livres, outils numériques, notamment des équipements informatiques, logiciels, accès à des plateformes numériques) afin qu'ils puissent améliorer leur culture générale et leurs qualifications professionnelles ;
- poursuivre la politique de déploiement/redéploiement équitable des enseignants avec l'application des outils ETP (équivalent temps plein) et IRRP (indice de répartition régionale du personnel).

3.4.5. Pour améliorer le financement durable de l'éducation, les acteurs consultés ont suggéré de :

- organiser un Forum national pour le financement de l'éducation qui permettra la mobilisation de nouveaux bailleurs de fonds ;
- mettre en place un Fonds de soutien à l'éducation nationale ;
- mettre en place des facilités pour promouvoir la participation accrue du secteur privé à travers des Partenariats public-privé (PPP) en faveur du secteur de l'éducation ;
- poursuivre les réformes visant à améliorer le climat des affaires en vue de rendre le pays davantage attractif afin de susciter un regain d'attention de la part des investisseurs dans le secteur éducatif.

3.5. Vision commune de l'éducation

Lors des consultations, les participants ont déploré le fait que l'école togolaise soit devenue une « fabrique de chômeurs ». Ils ont souligné la nécessité de refonder l'éducation nationale pour la mettre véritablement au service du développement du pays. Les programmes de l'école nouvelle, de par les recommandations des acteurs consultés, doivent permettre aux apprenants d'acquérir des compétences utiles pour la vie, le travail et le développement durable. Ils ont insisté sur l'importance d'intégrer dans les curricula, des thématiques nouvelles en phase avec les transformations actuelles de la société, notamment, les STEM, digital, l'écologie, la paix et la non-violence. De l'avis général, il s'agit aujourd'hui de développer davantage l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Ces différentes orientations proposées par les participants sont plus ou moins en cohérence avec la vision 2030 du gouvernement togolais pour le développement socio-économique du pays telle que formulée dans le PSE 2020-2030 dont l'ambition est, entre autres, d'œuvrer à « *une transformation structurelle du système éducatif national pour fournir à la nation des ressources humaines en quantité et de qualité nécessaires à la transformation de l'économie. Cette transformation devra passer par : (i) l'augmentation de l'offre éducative tout en assurant sa qualité, (ii) l'inversion de la tendance de prédominance de l'enseignement général au profit de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, (iii) le renforcement de la fourniture de services sociaux aux élèves et étudiants, (iv) le*

renforcement du financement des universités, des centres de formation technique et professionnelle et de la recherche universitaire et scientifique et (vi) le renforcement des infrastructures d'accueil. »

3.6. Capacité collective pour réaliser la vision 2030

Le Togo a réalisé d'importants progrès lors des dix dernières années, en termes d'accès, de qualité et d'équité en matière d'éducation. Toutefois, les avancées enregistrées sont aujourd'hui menacées par des chocs de toutes sortes, notamment le COVID-19, la crise économique liée au conflit ukrainien, la montée de l'extrémisme violent au nord du pays. Des mesures diligentes doivent être envisagées pour sauvegarder les acquis et engranger d'autres succès vers l'atteinte la vision 2030. Pour ce faire, il y a nécessité de mobiliser les acteurs autour d'objectifs communs partagés.

Les consultations nationales ont révélé que le Togo peut compter sur une diversité de partenaires nationaux et internationaux pour atteindre ses objectifs en matière d'éducation universelle. Le groupe des partenaires de l'éducation, le secteur privé, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les parents, etc., sont autant de partenaires potentiellement mobilisables pour accélérer les progrès vers la vision 2030. Mais la mobilisation de cette capacité collective nécessite une coordination stratégique et opérationnelle renouvelée.

Références bibliographiques

Assemblée parlementaire de la francophonie, L'éducation en situations de crise, 2020

Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2018 : Apprendre pour réaliser la promesse de l'éducation, 2018.

MASPFA, Compétences de vie courante des adolescent(e)s/jeunes extrascolaires. Version simplifiée, avril 2017.

MASPFA, Etude sur l'état des lieux du sous-secteur de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (AENF) au Togo, septembre 2021

MEPSTA, Enquête de satisfaction des bénéficiaires du Projet d'appui à la riposte du système éducatif à la pandémie Covid-19 (PARSEP COVID-19) au Togo, juin 2022

MEPSTA, Plan sectoriel de l'éducation (PSE) 2020-2030, 2019

MEPSTA, Politique nationale des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), 2022

MEPSTA, Politique nationale du développement de la petite enfance, 2018.

MEPSTA, Politique nationale sur les enseignants, 2018

MEPSTA, Qualité du système éducatif togolais, Performances et environnement de l'enseignement – apprentissage au primaire (PASEC2019), 2021

MEPSTA, Rapports d'Etat du Système Educatif National (RESEN), 2018

MEPSTA, Réalisation d'un plaidoyer d'investissement en faveur de l'éducation au Togo, 2022

MEPSTA, Stratégie de financement du secteur de l'éducation au Togo, rapport provisoire, Août 2022

MEPSTA/ UNICEF/GPE, Analyse des données pour l'apprentissage et l'équité utilisant les données MICS, 2021

MESR, Etablissement d'un diagnostic d'efficacité des filières de formation professionnelle et identification des axes d'amélioration, rapport final, mars 2022

MESR, Conception de maquettes des offres de formation de l'enseignement supérieur, 2021

MESR, Audit du fichier des boursiers, 2021

MESR, Carte universitaire du Togo 2014 – 2025, novembre 2014

MESR, conseil présidentiel sur l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche au Togo, novembre 2013

MESR, Evaluation de l'état des lieux des établissements privés d'enseignement supérieur, 2021

MESR, Liste des offres de formation professionnelle, 2022

MESR, Projet de plateforme numérique de gestion des acteurs et de contenus pédagogiques pour les établissements d'enseignement supérieurs togolais, Université sans les murs, 2021

META, Stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle du Togo 2022-2026, 2022

Ministère délégué chargé de l'enseignement technique et de l'artisanat, Stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (SNETFP) du Togo 2022-2026 : des compétences pour l'emploi et pour la transformation de l'économie nationale, juin 2022

Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Plan d'actions pour l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi au Togo (2015-2019), décembre 2014

Nations Unies, Sommet pour Transformer l'éducation : Lignes directrices pour Consultations nationales, avril 2022

OCDE, Le futur de l'éducation et des compétences, Projet Éducation 2030, 2018

République Togolaise, La réforme de l'enseignement au Togo (forme abrégée), 1975.

République Togolaise, Plan Togo 2025, 2020.

République togolaise, Stratégie de mise en œuvre des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, janvier 2014

STP-PSE, Enquête de suivi professionnel auprès de diplômés de l'enseignement supérieur et de l'ETFP au Togo, Lomé, 2019

UNESCO, Les futurs de l'éducation : Apprendre à devenir : directives de consultation pour les groupes de discussion (septembre 2019 – août 2020), 2019

UNESCO, Reconstruire l'égalité : Guide de rescolarisation des filles, 2020

UNESCO, Repenser un nouveau contrat social pour l'éducation : repenser nos futurs ensemble, Rapport de la commission internationale sur les futurs de l'éducation, 2021

UNESCO, Suivi mondial des fermetures d'établissements scolaires liées à la COVID-19, 2020.

Annexes

Liste des participants – Région des Savanes (Dapaong) – 11 août 2022

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT
1	SOUANTCHIEBE Kokou	Syndicat	90 00 19 21
2	ADZRAKOU Komi Mawuna	CRETFP – DAP	91 75 64 58
3	MAWUENA Koffi	CRETFP - DAP	90 94 89 17
4	PIZA Kadanga	CRETFP – DAP	90 30 17 66
5	HALANGA Didjayèfée	BONITA HAUS	92 27 43 07
6	Dr ANDOU Issa	CEG Dapaong ville	91 80 64 85
7	MONKOUNTI Yao	Lycée nanabè	90 76 05 69
8	KPEKPASSI Massahoudin	IEPP OTI N	90 29 20 58
9	KOLANI T. Bandjahe	AEAI	90 33 97 55
10	KOMBATE L. Yendoutim	CRM - S	92 22 91 49
11	Jean CANTCHEKI	RRCS	92 10 54 07 98 04 12 38
12	YENTCHABRE Gnandja	Lycée Dap	70 20 27 21
13	KOLANI LARE Aminata	CRETFP	-
14		Dapaong	98 27 7747
15	MONDAME Dambé	CRETFP- Dap	92 57 23 79
16	DOUTI R.	Apprenti	70 58 82 74
17	SANWOGOU Sophie	Elève	-
18	YONGUE Arzouma	Elève	92 29 65 97
19	LARDJA Cathérine	Apprenti	92 17 92 34
20	AKODAH Atsoufe	Elève	-
21	AKODAH Atsou	Elève	-
22	YATO Nametiéba	Etudiante	92 24 38 23
23	MINTRE Rasakou	Elève	-
24	MINTRE B. Daouda	Etudiant	91 11 03 93
25	DJALIGUI Anate	C. S.	91 98 37 52
26	MODA Fidèle	Enseignante	90 10 54 57
27	KOASSI Y. Larba	JEP Camp gendarmerie	91 98 37 52
28	ZINOGO Poko	COGERES	90 83 29 35
29	SANLA Minkpébe	Chef IESG	90 21 57 30
30	GOUNDO Dapouguibe	Conseiller Municipal tône 1	91 48 52 15
31	KONATE Abdouraouf	IETFP – RS	90 26 39 17
32	DJALOGUE Banlipo	EPA/ ENI …	91 90 81 57
33	TCHALEDJI Ourognaou	DRE - S	90 22 34 71

Liste des participants – Région de la Kara (Kara) – 12 août 2022

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT
1	GNONEGUE Kodjo	DRE	90 11 41 91
2	NIMON T.G. Kéméhalo	IEPP Kozah centre	90 79 98 74
3	KARANGO Yaka	IEGS – Kara	90 17 09 25
4	TAKOUGNADI Madanawé	IESG – Kara	91 57 58 53
5	ATCHAO Alèté	IEPP Kozah centre	90 99 49 80
6	BAOULA Balima	JEPE waou	90 09 42 32
7	BABERE Mawoba	EPP Ada…	90 94 51 87
8	BAKOUSSAM M.	Diplômé sans emploi	93 67 10 06
9	ABDOULAYE Taïba	Elève	91 96 63 10
10	ABALO Mèhèza	Elève	-
11	AWADE Essowazou	Elève	-
12	KOLA Abalo	IEPP Kozah centre	90 79 19 45
13	OURO - AKONDO	FESEN-KOZAH	90 16 52 19
14	ATOKA B. Bruno	Diplômé sans emploi	92 10 75 51
15	AWATE Alimata - M	Commune Kozah – 1	90 14 80 04
16	AWESSO Patale	COOPEP / COGERES	91 41 49 41
17	BARODA Essodolam	Enseignante	90 34 75 83
18	GANDA Ydora	IETFP – RK	90 13 29 81
19	AMENOUVOR . Edem K.	CRETFP Kara	90 30 54 64
20	AMANA Batatchona	Directeur EPPLama K	90 17 80 94
21	KODJOLO Mebinesso	Directeur CEG Kara -Tomdè	90 26 40 66
22	DONGAWA Mamam	Enseignant	90 21 50 44
23	Prof TCHABLE B.	Enseignant	90 15 91 98
24	WARE Youtéma	CRETFP-K enseignant	90 71 51 74
25	OURO Djobole	Plan Togo	90 91 59 96
26	LABIKE Passa	CRM - KARA	91 45 96 14
27	OURO AKPO Molikiyatou	Apprentie	92 36 52 15
28	KAMILE Kpéta	Apprentie	93 44 30 65
29	LITIKOUMA Bayilha	Elève	92 55 61 57
30	AGATE K. Blindine	Elève	92 44 42 24
31	AMAH T. Fabrice	Elève	93 93 99 12
32	ASSOTE M. Emilie	Elève	-
33	ANAKPAE . Célin	Elève	-
34	AWADE Essowazou	Elève	-
35	BAMAZI Koffi	Chargé des formations à la DCE	90 18 33 40

Liste des participants- Région centrale (Sokodé) – 13 août 2022

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT
1	SALIFOU D. Souleyman	Radio TCHAOUDJO	90259607
2	KARABOU Alayi	IEPP TCHAOUDJO	90229966
3	KOZI Ouro-Agoro	IEPP TCHAOUDJO	90136678
4	NARE Adji	MAN INTERNATIONAL-TOGO	90228444
5	KPANDJA Nadjob	CIFOP	90053054
6	BAYOR Zinnel – Abidine	FESEN	90 34 93 46
7	ALI – KOURA Arizétou	CEG Afoulé	90 33 77 59
8	TCHASSANTI Badiyou	Directeur d'école	90 30 81 52
9	PALANGA Pywalinabè	Enseignante	90 71 29 07
10	KONDO Bouhais	Proviseur	90 07 19 61
11	KOINZI Kao	Enseignant	93 04 51 91
12	GADEWA Mawouna	DRE – C	90 01 71 97
13	OURO – AGONDO Fousséni	IESG –sokode	90 88 99 90
14	BANA Bandjounaka	LETP	90 63 95 55
15	TCHATCHIBARA Akim	Commune Tchaoudjo	90 31 60 84
16	TCHAZAWA K. Amidou	Tchaoudjo	90 31 37 54
17	MESSIGA M. Agbéméfa	Ecoles privées	90 10 71 74
18	KETOGLO Kossi	LETP – S	90 02 39 99
19	GNOUNGOU B. Balza	COGERES	91 13 92 77
20	ASSIMTI Pagazéou	Inspection Ensgt technique	90 20 28 48
21	ADI Bello	Enseignante EPP RW	90 91 78 77
22	BAKOUTARE PLIKA	Enseignement préscolaire	91 71 65 75
23	DANKOUA Etsè	Elève	79 56 91 23
24	LAMBONI Yedoutié	Elève	96 72 94 79
25	AMADOU Nayime	APRATI	93 11 51 53
26	BOUKARI D. Aimé	Diplômé sans emploi	91 82 31 32
27	SALLA H. Solange	Elève	90 87 27 47
28	AGOUTO Birizibé	Diplômé sans emploi	92 21 38 87
29	PONDIKPA Kamgrou	Elève	92 68 48 67
30	DILODINA Adjignita madjamba Fleur	Elève	
31	BYAO BASSIT	Elève	
32	KAZIMNA Hodalo	Apprentie	90 42 91 12
33	KOINZI Elodie	Elève	90 38 13 43
34	DJADJARO A. Khabiaou	Elève	93 59 00 67

Liste des participants - Plateaux (Atakpamé) – 10 août 2022

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT
1	HOUNKPATI A. Egnonam	Directrice	70 93 21 24
2	MANMA Ahoéfa Odilia	Enseignante	92 27 57 06
3	AGBOZOH Koffi Sena	IESG – AT	90 20 15 07
4	ADANDZI Yawo Herman	COGERES	90 07 42 18
5	TOI Eyatom	Privé	90 73 42 51
6	DOSSOU Déléfon	Proviseur	90 26 89 00
7	ADIKI Seibou Komlan	Représentant Chef	92 48 93 33
8	OUGANE Komi	LETP - AT	90 25 52 47
9	BAGNA Tcha-Sama	Proviseur	92 39 39 66
10	ABOTCHI Kokouvi	Syndicat USET	90 94 39 67
11	Mme AMOUSSOU Adjouavi	Cheffe d'établissement	90 30 90 95
12	PATCHANAM T. Eric	Comptable CRM – P	91 55 87 73
13	BAGU Yawo Mawuena	Lycée Atakpamé	90 81 51 55
14	DZAKPA Koku Afelete	Instituteur	90 82 46 17
15	KITEGI Ameyo Délali	Directrice	90 17 48 67
16	TOKPO Komi	Chef d'inspection	90 08 75 22
17	SOKPO Akossi	Elève	97 42 10 71
18	DJATO A.	Apprentie	91 30 02 94
19	ZANOU Egnon Joël	Elève	98 79 89 06
20	ATOUWO Ester	Apprentie	96 12 88 90
21	TCHOTE . TILA		90 52 69 12
22	AKATA Komi	Apprentie	70 34 08 86
23	KOULEWOSSI A. Céline	Elève	96 34 21 48
24	BONSOA – Esther	Elève	92 66 12 19
25	KOKOU Caleb	Elève	91 37 15 49
26	WOLOU DJELE léon	Elève	90 86 16 32
27	KATANTRO Naka	Elève	70 04 19 86
28	ABASSA K. Elisabeth	Elève	92 70 34 08
29	DOSSOU Y. Flore	Elève	92 60 58 22
30	MANMA J. Judicaël	Elève	70 04 17 79
31	ADAN Adèle	Elève	70 06 53 26
32	MIGAOUNA Amina	Couturière	91 74 61 92
33	KPELENGA Zoé	Elève	92 64 89 90
34	NOMANYO Evrand	Journaliste	90 30 65 50
35	AZE Kossivi	Enseignant	92 37 80 50
36	AGBESSIME Koffi	Enseignant	90 88 80 09
37	CISSE Abdou Razak	DRE	91 57 48 81

Liste des participants Région Maritime/Tsévié – 11 août 2022

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	CONTACT
1	DJATO BOURAÏMA	DRAS /M	92 41 20 27
2	N'SOUGLO Amélé	CEG Bolou Centre	90 18 30 70
3	YOUTO Hossou	IEPP Zio centre	90 06 79 34
4	ATAMO abal – yale	JER Centre	90 82 93 67
5	SAMA Anatère Innocent	Action Education	90 88 46 91
6	FIONOU Amévi	IEPP Zio Centre	93 94 18 25
7	DZIDZONOU Koffi	IEPP Dalavémondji /A	90 19 96 39
8	GADEDJISSO - T. Kossi	CPM - Zio	91 98 04 85
9	ZAKOU Assoumanou	CRA Zio	90 90 87 39
10	APETY Komi Jean –Jacques	Elève	
11	AZIAKA Afi Rose	Elève	96 97 84 53
12	KOKLOSSOU Frido	Elève	91 02 89 24
13	ADBAKE Essi Trust	Elève	s/c 93 24 40 03
14	ALFA Elizam	Elève	
15	AKPE Akossiwa	Elève	90 90 08 06
16	ALIDJOBO Abdou Djalilou	Elève	98 44 47 06
17	APETROBOU Afi Dénise	Apprenti	98 71 57 29
18	PANASSIM Metchelesso Lucien	Apprenti	93 64 17 56
19	NIMDOU	Elève	
20	ALFA GANI Noura	Elève	
21	AFANTCHAO Kodjovi	Diplômé sans emploi	98 62 56 76 / 96 25 50 26
22	EDOH Dewalo	Diplômé sans emploi	91 23 28 54/ 98 36 55 94
23	ALLAHARE Komi Saombene	Représentant des syndicats	90 38 14 04
24	EHAH Koffi	Représentant des COGERES/ COGEP	91 03 76 11
25	SOSSOU Koffi	UPEPLAT	90 03 90 97
26	AMADOU Abdermane M.	IETFPRM	90 23 99 07
27	ATIGLA Yawo Agotou	CRA - ZIO	92 41 43 96
28	ADRAKE Kodjo D.	Lycée Tsévié	90 22 82 27
29	AKAKPO Kokou Eric	IEPP Zio Sud	90 22 21 91
30	MISSIAGBETO Koffitsè	Lycée Tsévie	98 42 43 50
31	AGBABLI Yawo	Mairie Zio	90 16 34 12
32	YABA Odjo	IESG Tsévié	91 11 74 24
33	PONEI Piyabalo	CEG Tsv1	90 79 75 45
34	GBEGBE Adjoa	DRE- M	90 19 29 13

Liste des participants – Lomé-Golfe – 12 août 2022

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/Fonction	CONTACT
1	AKAMAH Kwami	DRE-GL	90 18 81 79
2	ADJEVI Kossi	IESG	90 03 18 19
3	OURO BANG'NA Tchibara	IEPP	90 14 78 49
4	WOMI Komla	Inspection	90 02 20 01
5	ASSARKOU Joseph	IESG Tokoin Nord	90 21 15 12
6	WONA K. Enyonam	Enseignant CEG	90 77 60 57
7	KPETO Komlavi Vignon	Enseignant EPP Wonyomé	90 36 05 35
8	MOUSSA Mamoudou Sahibou	Enseignant EPP Kelegougan	90 06 16 08
9	KOUSSANDJA Agbéssi	Enseignante CCL Lomé	90 14 22 27
10	KOEVI Anani Koffi	Enseignant	90 32 75 24
11	KOUWONOU Kodjo	Enseignant	92 38 26 67
12	BANDJE Komi	Enseignant	90 07 83 54
13	DASIMWAYI Aklesso	Enseignant	90 16 88 32
14	AZOAFO Kokou	Proviseur	90 25 48 84
15	KATAZO A.	Chef d'établissement	92 57 06 87
16	YABOURI Namiyate	INSE/UL	98 17 09 81
17	DJETABA Alassani	Syndicat/SESYNTET	90 13 08 31
18	ODJO D. Olivier	Elève	-
19	NOSSI A. Justine	Elève/Lycée	99 91 20 82
20	BOUYO Massalo	Elève /Lycée	70 36 64 90
21	TAY Travès	Elève	
22	DOBOU Abigail	Elève	
23	CACON Nana Léontine	Elève	91 34 41 42
24	GNAGAO Hennock	Elève	91 83 87 39
25	AGBALENYO Thimotée	Elève	70 66 75 45
26	PARANG Rosine	Elève	98 97 03 92
27	AGBANDA Pésséyé	Jeune diplômé sans emploi	90 44 85 41
28	BADA Pélagie	Jeune diplômée sans emploi	92 50 88 01
29	ATAMO Kpanou Julienne	Apprentie coutière	97 58 20 45
30	DOUTI Ponguibé	Apprenti mécanicien	91 51 29 26
31	NIGLO Yaovi	COGERES	99 02 73 15
32	BENAY Charlotte	Société civile	93 85 81 46
33	AKPE O. Komlan	Collectivités Locales/Maire	90 19 50 05
34	LAMEGA Tantedjouma	UCRM/Chargé d'études	90 14 05 07
35	DJONDO Mama Dossèvi	CCOM1	90 91 31 13

AUTRES ACTEURS CONSULTES

N	Nom et prénoms	Structure	TITRE	Contacts
1	**Prof. Majesté N. Ihou WATEBA**	MESR	Ministre	
2	**AHIYA** Barakpété	MEPSTA	Secrétaire général	90 76 39 56
3	**TENYAMA**	MESR	Conseiller technique	91 31 05 25
4	**KAGBARA** Uleija Y. M. Innocent	Assemblée nationale	Président	
5	**TCHANGBEDJI** Gado	Assemblée nationale	Vice – Président	
6	**Mme ANATE** Kouméalo	Assemblée nationale	1er Rapporteur	
7	**GNATCHO** Komla Mawuena	Assemblée nationale	2ème Rapporteur	
8	**ATSOU** Ayao	Assemblée nationale	Membre	
9	**BODE- IDRISSOU** Inoussa	Assemblée nationale	Membre	
10	**DEGBOE** Kofi Dziwonu	Assemblée nationale	Membre	
11	**DJAFOK** Lactieyi	Assemblée nationale	Membre	
12	**KPANGBAN** Eglou	Assemblée nationale	Membre	
13	**TCHALE** Sambiani	Assemblée nationale	Membre	
14	**AGBO**	CNT-UNESCO		91 96 91 67
15	**LAROCHE Mathieu**	UNICEF	Chef section Education	99 13 23 04
16	**TOYI Marcel**	CNT-EPT	Coordonnateur	90 01 64 90